

FAIS CE QUE DOIS

Session d'urgence vendredi: ultime appel de M. Johnson



La conférence de presse de M. Daniel Johnson, de retour d'Hawaii (Photo Le Devoir, par Keystone)

par Michel Roy

Le Parlement du Québec se réunira d'urgence vendredi après-midi pour voter une mesure qui obligerait les grévistes de la CTM et les radiologistes à reprendre le travail s'ils ne l'ont pas repris d'ici là.

En annonçant la nouvelle hier après-midi au cours d'une conférence de presse, le premier ministre a lancé un appel aux deux groupes, les invitant à mettre un terme à leur grève avant vendredi. Il se peut que M. Johnson se mette en contact avec les représentants des parties en cause avant la fin de la semaine. Mais il compte que les radiologistes "donneront l'exemple" en retournant à leurs postes et que les employés de la CTM rétabliront le service des transports en commun aux conditions prévues par le juge Chevalier "ce qui ne leur ferait pas perdre la face".

Le projet de loi dont la Chambre sera saisie vendredi, a dit M. Johnson, envisage des "sanctions sévères". Mais cette loi ne saurait résoudre le problème des grèves dans les services publics, a reconnu le premier ministre qui constate que "l'expérience n'est pas très encourageante" depuis l'adoption de la loi qui accorde le droit de grève dans le secteur public (1964). Il juge inacceptable qu'un syndicat, par un arrêt de travail, "puisse tenir en otage toute une ville, en particulier les malades et les enfants". Il déplore le tort causé à l'Expo par cette grève. Mais M. Johnson se refuse à "distribuer des blâmes" et ajoute que les deux parties dans chacun des conflits ne sont probablement pas à l'abri des reproches. Ce qui importe à présent, c'est de rétablir les services, de mettre fin à une situation désordonnée qui est plus préjudiciable à l'économie que les débats sur la constitution.

M. Johnson tient à préciser que son gouvernement ne songe pas à abolir le droit de grève dans le secteur public, mais qu'il entend améliorer les mécanismes d'exercice du droit de grève. Aussi, après la session d'urgence, va-t-il convoquer les chefs syndicaux pour examiner avec eux l'ensemble du problème, car il paraît évident que le code du travail ne répond pas aux exigences dans le secteur public. Il espère que la loi

Voir page 2: Session

A l'actuel BGR, succédera une commission de la radiodiffusion

par Pierre-C. O'Neil

OTTAWA (DNC) — Le gouvernement a rendu public hier soir un projet de loi sur la radiodiffusion canadienne dont le principal effet est de remplacer l'actuel bureau des gouverneurs par une commission de la radiodiffusion canadienne qui aura juridiction sur les deux éléments, public et privé, d'un système unique de radiodiffusion.

Le nouveau projet de loi modifie également les structures administratives de Radio-Canada, notamment par la création d'un poste de vice-président directeur général.

L'une des principales caractéristiques du nouveau projet de loi tient au fait que s'y trouve incorporée une déclaration sur la politique de radiodiffusion.

WILSON

Nous ne sommes pas d'humeur à accepter un non pour réponse à notre demande d'adhésion.

LONDRES (AFP) — A la veille de la réunion du conseil des ministres français qui doit définir l'attitude de la France à l'égard de la candidature britannique au Marché commun, M. Harold Wilson a répété hier soir que la Grande-Bretagne "n'était pas d'humeur à accepter un non pour réponse".

Parlant au banquet annuel de l'Association des constructeurs d'automobiles, le premier ministre a déclaré: "Ce n'est pas à moi de me livrer à des conjectures quant aux perspectives pour le proche avenir, et ce n'est pas le moment. Notre candidature est posée. Nous ne sommes pas d'humeur à accepter un non pour réponse".

Emissions subversives à l'adresse des Québécois?

OTTAWA (PC) — M. Robert Thompson, député fédéral de Red Deer, a déclaré hier en Chambre que Radio-Canada diffuse régulièrement en français, à l'intention du Québec, des émissions radiophoniques à caractère révolutionnaire.

Le député a précisé que ces émissions sont diffusées une demi-heure par jour, par ondes courtes sur la bande de 49 mètres, et qu'elles comportent des instructions sur la subversion et la guérilla.

M. Thompson a ajouté que Radio-Canada diffuse également des émissions, depuis quelque temps, à l'intention des Indiens et des Métis de l'Ouest du Canada, les invitant à la révolte du "Red Power".

Le député a demandé si le gouvernement fédéral était au courant de ces activités, mais sa question est restée sans réponse, le président des Communes, M. Lamoureux, l'ayant jugée irrecevable.

tion au Canada, déclaration qui établit clairement que le système canadien sera un système unique comportant un élément public et un élément privé, que le système doit être possédé et contrôlé par les Canadiens, que le droit de libre expression existe pour tous sous réserve des responsabilités des diffuseurs, que "tous les Canadiens ont droit à un service de radiodiffusion dans les langues anglaise et française, au fur et à mesure que des fonds publics deviennent disponibles".

Cette déclaration de politique précise en plus quel doit être de façon générale le mandat du réseau national de Radio-Canada; elle établit "que lorsqu'un conflit survient entre les objectifs du service national de radiodiffusion (Radio-Canada) et les intérêts de l'élément du secteur privé, les objectifs du service national de radiodiffusion doivent prévaloir".

La commission de la radiodiffusion canadienne remplace le bureau des gouverneurs. Elle sera formée de cinq membres à temps plein et de dix membres à temps partiel, tous nommés par le gouvernement. C'est également le gouvernement qui nommera le président et le vice-président en les choisissant parmi les membres à plein temps.

La commission a le pouvoir d'établir des règlements qui lui permettront de surveiller l'application de tous les aspects de ce que le projet de loi définit comme étant les principes et les objectifs de la radiodiffusion.

La commission a également le pouvoir de suspendre ou d'annuler les licences de radiodiffusion.

Les pouvoirs de la commission touchent la programmation, les recours à la publicité, la diffusion d'émissions politiques, les périodes de diffusion qui doivent être réservées au réseau, les conditions d'exploitation des stations de radiodiffusion, les droits à acquitter pour les licences et le reste.

Le gouvernement se réserve lui aussi un droit de veto sur les décisions de la commission concernant l'attribution, la modification ou le renouvellement de toute licence, le gouvernement se réserve également le droit de forcer les réseaux à présenter une émission qu'il estime être d'intérêt national.

Enfin, la commission a les pouvoirs de distribuer des amendes qui sur déclaration sommaire de culpabilité, varient entre \$1,000 et \$100,000, selon la nature de la violation des règles édictées par la commission.

De son côté, la société Radio-Canada conserve son conseil d'administration, contrairement aux recommandations du rapport Fowler. Ce conseil est formé de quatorze administrateurs et d'un président

tous nommés par le gouvernement en conseil. C'est la Société, sur recommandation de son président et après consultation avec le gouvernement, qui nomme le principal fonctionnaire de la Société, le vice-président et le directeur général.

Radio-Canada maintiendra son siège social à Ottawa où la commission aura également le sien.

Le financement de la société d'Etat se fera dorénavant sur une base quinquennale, comme le demandait depuis longtemps les autorités de Radio-Canada et comme l'avait proposé le rapport Fowler. Si le projet n'est pas amendé, la société, dès l'entrée en vigueur de la loi pourra présenter

ter au gouvernement un plan quinquennal de dépenses d'immobilisations et un budget d'exploitation pour cinq ans lequel devra être soumis au parlement lorsque le parlement est en session, quinze jours après son approbation par le gouvernement en conseil.

La société devra cependant fournir des rapports annuels de ses activités et le gouvernement devra les soumettre au parlement lorsqu'il est en session dans les quinze jours de leur réception.

Au cours du débat sur la résolution, le secrétaire d'Etat, M. LaMarsh, a laissé entendre que le projet d'organisme directeur pour la télévision

Malgré les gains très sensibles du NPD, ce sont enco-

re les libéraux qui formeront l'opposition officielle.

MM. Robarts, Nixon (libéral) et MacDonald (NPD) ont été réélus dans leurs circonscriptions respectives. Deux ministres conservateurs ont subi la défaite. Ce sont MM. Wardrop (mines) et Spooner (affaires municipales). En apprenant sa victoire hier soir à London, M. Robarts a annoncé que son gouvernement se remettrait au travail dès aujourd'hui.

Par suite de la redistribution électorale, le nombre des circonscriptions est passé de 108 à 117 en Ontario. On constate que le NPD a enlevé quatre sièges aux conservateurs et deux sièges aux libéraux.

Ontario: réélection des conservateurs

TORONTO (d'après CP) — Les progressistes conservateurs ont été reportés au pouvoir hier en Ontario mais leur majorité en Chambre sera sensiblement réduite par les gains importants des libéraux et des néo-démocrates.

Tout indiquait hier soir que le parti du premier ministre Robarts disposerait de 70 sièges contre 78 en 1963. Les libéraux, qui avaient 22 sièges à la dissolution, ont fait élire 27 députés, et les néo-démocrates qui n'avaient que huit députés en Chambre, en auront maintenant 20.

re les libéraux qui formeront l'opposition officielle. MM. Robarts, Nixon (libéral) et MacDonald (NPD) ont été réélus dans leurs circonscriptions respectives. Deux ministres conservateurs ont subi la défaite. Ce sont MM. Wardrop (mines) et Spooner (affaires municipales). En apprenant sa victoire hier soir à London, M. Robarts a annoncé que son gouvernement se remettrait au travail dès aujourd'hui.

Par suite de la redistribution électorale, le nombre des circonscriptions est passé de 108 à 117 en Ontario. On constate que le NPD a enlevé quatre sièges aux conservateurs et deux sièges aux libéraux.

FREDERICTON — Louis Robichaud n'offre rien de réellement nouveau à ses électeurs, sinon la promesse de mener à bien le programme pour l'égalité sociale, adopté il y a déjà deux ans par la Législature, et déjà accompli.

Charlie Van Horne, lui, offre tout cela, et le style, et la lune par surcroît. Il offre même aux Acadiens la reconnaissance officielle de la langue française, partout, et immédiatement, si son parti est élu. Vont-ils s'y laisser prendre? On peut en douter: les francophones du Nouveau-Brunswick, qui ont déjà trop souffert de mirages, se méfient de terres promises aussi facilement.

Cet engagement-là, c'est du Van Horne de première eau. La promesse émane d'une motion qu'il soumit à l'Assemblée législative, l'hiver dernier après qu'un journaliste moqueur lui eut fait observer qu'ayant été élu dans Restigouche, — et on verra comment — son discours d'investiture ne contenait aucune allusion aux francophones, nombreux dans son comté, et qu'à cette occasion pourtant propice, car c'était sa rentrée politique, il n'avait pas prononcé un seul mot en français, lui qui connaît la langue.

Entre deux verres, car tout cela avait été une boutade d'antichambre, l'observation du journaliste fermenta et, dès le lendemain, il lut devant l'Assemblée législative ébahie la motion dont ses collègues n'avaient pu prendre connaissance, puisqu'il

LE POINT

Voici les points saillants de la conférence de presse donnée hier après-midi par M. Daniel Johnson dans les locaux du ministère de l'Industrie et du Commerce, Place Ville-Marie:

● M. Johnson, qui rentre d'un voyage de repos d'un mois, se déclare en excellente santé. Tous les journalistes présents constatent qu'il paraît se porter beaucoup mieux qu'a son départ. Le premier ministre, sans qu'on l'en ait prié, prend l'initiative de démentir les rumeurs selon lesquelles il serait alligé d'un cancer de gorge.

● Il lance un appel de retour au travail aux grévistes de la CTM et aux radiologistes. Il se peut qu'il rencontre personnellement les représentants des parties dans ces deux conflits.

● Il annonce une session d'urgence du Parlement pour vendredi, 3 heures, afin de faire voter une mesure exceptionnelle ordonnant le retour au travail si les grèves ne sont pas encore terminées à ce moment-là. Il espère que cette session ne sera pas nécessaire, que les radiologistes donneront l'exemple en reprenant leurs postes, que le personnel de la CTM remettra en marche le service des transports en commun.

● La loi d'urgence qui serait adoptée au cours de la session spéciale serait assortie de sanctions assez sévères, mais le gouvernement n'entend pas régler tous les problèmes du secteur public par cette loi.

● Le premier ministre précise que le gouvernement n'a pas l'intention d'abolir le droit de grève, mais plutôt d'améliorer les mécanismes d'exercice du droit de grève dans le secteur public. Après la session d'urgence, si elle a lieu, le gouvernement convoquera les chefs syndicaux afin d'étudier avec eux cette question des grèves dans les services publics.

● Sur le congrès de la Fédération libérale, M. Johnson déclare qu'il ne voit pas ce que ses adversaires ont accompli de constructif ou de positif en fin de semaine au chapitre de la constitution. "Si Ottawa agissait envers le Québec comme le parti libéral a agi envers René Lévesque, la dignité commanderait à la collectivité canadienne-française de faire ce que Lévesque a fait... de partir."

● Sur le présent débat constitutionnel, M. Johnson déclare que l'attitude de son parti est claire, qu'elle est déjà connue, qu'elle est constructive: nous voulons, dit-il, une nouvelle constitution qui consacre l'égalité du groupe canadien-français; nous ne pouvons pour l'instant préciser la nature exacte de cette égalité, mais nous le ferons. Nous donnons la preuve de notre bonne volonté, dit encore M. Johnson, en nous rendant à la conférence sur l'avenir de la Confédération convoquée par M. Robarts. Notre attitude, dit le premier ministre, est pro-canadienne.

● M. Johnson confirme qu'il a invité M. Marcel Faribault à entrer dans le gouvernement. Il attend une réponse la semaine prochaine.

● Le premier ministre déclare qu'il ne songe pas à ordonner des élections, à moins que tel ne soit le désir unanime de la population, désir qu'il ne perçoit pas pour l'instant.

● Du projet du maire Drapeau de faire de l'Expo une entreprise permanente, M. Johnson croit que tout le monde est en faveur mais que le coût lui paraît excessif (\$150 millions en trois ans pour le Québec) compte tenu des autres priorités.

Marchand invite les "usurpateurs" à solliciter un nouveau mandat

par Gilles Lesage

Le leader des libéraux fédéraux du Québec s'en est pris hier aux députés qui "usurpent" le mandat qui leur a été confié et qui décident, à mi-chemin, de l'utiliser pour des fins qui n'ont pas été approuvées par le peuple, de même qu'aux institutions qui agissent comme si les séparatistes jouissaient de la confiance populaire. Le ministre a invité les députés qui n'ont pas de "mandat du peuple" à démissionner et à tenter de se faire réélire selon leurs nouvelles convictions.

Parlant sans texte, M. Jean Marchand a fait part de ses observations sur ce qu'il a appelé de "faux problèmes", devant les membres de la Chambre de commerce du district de Montréal, réunis pour leur premier déjeuner hebdomadaire de la saison.

Le ministre de la main-d'oeuvre et de l'immigration dans le cabinet Pearson a dit que l'exemple le plus frappant de cette usurpation était le cas de M. Gilles Grégoire, élu comme créditiste, devenu par la suite indépendant, puis indépendantiste. A un autre moment, il a aussi mentionné le député provincial de Dorion, M. François Aquin, élu avec l'équipe libérale de M. Lesage en juin 1966 et qui est devenu récemment le premier député indépendantiste à siéger à Québec. Mais M. Marchand n'a pas parlé expressément de M. René Lévesque, qui est passé dans le camp des souverainistes il y a quelques jours à peine.

Le leader libéral a rappelé que les indépendantistes n'avaient pas fait élire un seul député à la législature de Québec, l'an dernier, mais que, maintenant, "plusieurs institutions se comportent comme si les séparatistes jouissaient de la confiance populaire et représentaient les Québécois". "Il s'agit là d'une distorsion fondamentale et grave", a dit M. Marchand.

Pas de mandat

Bien plus, ajoute-t-il, il surgit artificiellement un député indépendantiste, que la population n'a pas élu comme tel, mais qui a décidé de le devenir après coup, et de réaliser ce que la population ne lui a pas donné le mandat de réaliser.

C'est fausser le jeu de la démocratie, estime M. Marchand, que de prendre un détour pour créer une situation que le peuple ne veut pas. Si de tels cas, dit-il, devaient se multiplier, qu'adviendrait-il du libre choix des députés par la population? Il faisait vraisemblablement allusion à la prédiction de M. Gré-

Voir page 2: Marchand

Impasse totale dans la grève à la CTM

par Jules LeBlanc

Pour la 28e journée consécutive, les Montréalais seront encore privés ce matin de tout service de transport en commun. La décision du gouvernement Johnson de convoquer le Parlement vendredi porte à croire que ces services ne seront pas rétablis avant le début de la semaine prochaine. Et encore là, uniquement si tout va pour le mieux.

L'impasse qui dure depuis des semaines entre la Commission de transport de Montréal et ses 6,300 employés ne cesse de s'aggraver depuis le début de la grève, le 21 septembre dernier: jusque-là, chaque mince espoir de solution qui est apparu s'est rapidement envolé, tandis que les quelques portes qui se sont entrouvertes ont été prestement refermées et verrouillées.

Et chacun se demande: comment cela finira-t-il? Et surtout, quand?

Un mince espoir

Les syndicats ont présenté de nouvelles propositions lundi soir et, de ce fait, ont fait naître certains espoirs: ils réduisaient légèrement leurs demandes et, surtout, les étalaient sur deux ans au lieu de 18 mois. Mais, en moins d'une heure, ces espoirs se sont effondrés. Non seulement l'administration municipale a

Voir page 2: La CTM

Sanctions contre les grévistes?

QUEBEC (DNC) — Le sous-ministre de la justice du Québec, Me Julien Chouinard, a révélé qu'il a donné ordre hier matin aux procureurs du gouvernement de procéder pour que les sanctions prévues lorsque des personnes ne se conforment pas à une injonction (ordre de la Cour) soient imposées aux grévistes de la CTM en vertu du chapitre 761 du code de procédure civile.

Les procureurs vont demander à un juge de la Cour supérieure d'ordonner aux présusés transgresseurs de comparaître devant lui pour répondre à une accusation d'outrage au tribunal et dire pourquoi ils n'ont pas respecté l'injonction. La peine maximale prévue dans de tels cas est de \$50,000 d'amende et/ou un an de prison.

Les Acadiens se méfient des terres promises

Céderont-ils devant les astuces inépuisables de l'insolite Charles Van Horne?

de notre envoyé spécial, Jean-V. Dufresne

FREDERICTON — Louis Robichaud n'offre rien de réellement nouveau à ses électeurs, sinon la promesse de mener à bien le programme pour l'égalité sociale, adopté il y a déjà deux ans par la Législature, et déjà accompli.

Charlie Van Horne, lui, offre tout cela, et le style, et la lune par surcroît. Il offre même aux Acadiens la reconnaissance officielle de la langue française, partout, et immédiatement, si son parti est élu. Vont-ils s'y laisser prendre? On peut en douter: les francophones du Nouveau-Brunswick, qui ont déjà trop souffert de mirages, se méfient de terres promises aussi facilement.

Cet engagement-là, c'est du Van Horne de première eau. La promesse émane d'une motion qu'il soumit à l'Assemblée législative, l'hiver dernier après qu'un journaliste moqueur lui eut fait observer qu'ayant été élu dans Restigouche, — et on verra comment — son discours d'investiture ne contenait aucune allusion aux francophones, nombreux dans son comté, et qu'à cette occasion pourtant propice, car c'était sa rentrée politique, il n'avait pas prononcé un seul mot en français, lui qui connaît la langue.

Entre deux verres, car tout cela avait été une boutade d'antichambre, l'observation du journaliste fermenta et, dès le lendemain, il lut devant l'Assemblée législative ébahie la motion dont ses collègues n'avaient pu prendre connaissance, puisqu'il

ne les avait pas consultés. Van Horne tient les caucous en horreur et n'en convoque à peu près jamais. En vérité, le journaliste et un camarade étaient les véritables auteurs du document.

La tâche humiliante d'appuyer la motion fut confiée à un jeune conservateur de Carlton, Richard B. Hatfield, francophile d'ailleurs, mais que désespèrent les méthodes insolentes de son chef. Il dut appuyer le document sans l'avoir lu. Au reste, il flairait un piège.

Robichaud lui aussi d'ailleurs, qui renversa la motion. Eût-elle été acceptée, elle aurait réjoui les indépendantistes du Québec, sans doute, pour qui Robichaud est un "vendu", mais elle eût compromis les efforts minutieux, calculés, discrets, que préfère accomplir le chef libéral pour assurer l'émancipation linguistique des Acadiens. La motion adoptée, le projet de loi ensuite, la réalité cependant en aurait fait une lettre-morte, et les anglophones, à toute nouvelle initiative, auraient répondu: votre langue est maintenant officielle que voulez-vous de plus?

Ainsi, il ne faut pas s'étonner que Richard Hatfield, toujours candidat dans Carlton, et assuré de l'emporter — les libéraux ne souhaitent pas sa défaite — se soit abstenu de participer activement à la campagne qui s'achève.

Il réagit à la manière de bien d'autres, aussi conservateurs que lui, qui estiment que le premier ministre Van Horne n'accepterait jamais de jouer le jeu de la démocratie, ni dans le parti, ni dans l'Assemblée. Hatfield, faut-il rappeler, est un ardent supporter de Stanfield.

Les conservateurs sont ainsi partagés. Il s'en trouve aussi un grand nombre pour reconnaître que Van Horne est le seul qui soit capable d'enlever le fanion de la victoire. N'aurait-il pas enlevé Restigouche à un candidat francophone?

Alexandre Savoie, 42 ans, surintendant d'écoles, fut défait par 300 voix et par trois rumeurs: Savoie, fit-on chuchoter, est un nationaliste "francophone"; surintendant d'écoles, Robichaud lui a offert le ministère de l'éducation, s'il est élu, et c'est Mel-drum qui tient le portefeuille; Mel-drum, furieux en l'apprenant, en est venu aux coups avec son chef et il a dû se faire panser à l'hôpital.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, trois mois après la victoire de Van Horne, nous signalait hier un observateur de la capitale, on croyait encore dans certains milieux à cette histoire de pugilat, une pure fiction.

Ces astuces malicieuses évoquent les chroniques politiques du siècle dernier. Van Horne le reconnaît lui-même, la politique c'est la guerre. Dans un pays méfiant comme le Nouveau-Brunswick, les rumeurs "portent" et les journaux les dissèment rarement. L'Évangéline appuie ouvertement Robichaud, et dénonce ces attaques; le Daily Gleaner de Moncton, qui jadis fustigeait Robichaud manifeste durant cette campagne une saine objectivité, puisque les élections que son directeur, le brigadier Wardell, réclamait, sont acquises. Quant aux quatre autres jour-

Voir page 2: Les Acadiens

Suites de la première page

MARCHAND

goire, selon que quelques députés à Ottawa s'apprentent à suivre son exemple.

M. Marchand ne nie pas qu'un député puisse changer d'alignement, notamment lorsque son parti refuse de mettre en oeuvre une mesure qu'il juge essentielle, ou encore lorsque son parti se désagrège, comme c'est le cas pour le crédit social à Ottawa, dit-il. Mais si c'est le député qui change d'idée en cours de route, estime le ministre, il devrait avoir le courage et l'honnêteté de quitter son parti, bien sûr, mais également de démissionner et de tenter d'obtenir un nouveau mandat selon sa nouvelle orientation politique ou idéologique.

Prenant exemple sur la scène fédérale où il oeuvre depuis bientôt deux ans, le ministre de la main-d'oeuvre a soumis que rien ne pouvait justifier un député de "changer d'idée" au milieu de son mandat. Il a notamment fait état des solutions apportées dans la vie politique leur vitalité religieuse d'antan, à l'enseignement professionnel, de même qu'aux "efforts considérables" du gouvernement dans le secteur du bilinguisme et du biculturalisme.

M. Marchand a insisté sur le fait qu'il ne fallait pas lancer le peuple dans des aventures, aussi alléchantes soient-elles, pour lesquelles il n'a pas eu l'occasion de donner son opinion.

"S'il y a un risque à courir, c'est aux intellectuels, aux faiseurs et aux réformateurs à le courir, à ceux-là qui ont transporté dans la vie politique leur vitalité religieuse d'antan, a lancé le ministre.

En dépit de n'importe quelle gymnastique, a soutenu M. Marchand, la plupart des griefs ne seront pas résolus par les formules que l'on met de l'avant ("chaque jour il y en a une nouvelle et seuls les séparatistes semblent être logiques avec eux-mêmes"); et la servitude nord-américaine continuera à se faire sentir, quoi que l'on fasse.

"Cette servitude, je ne dis pas que j'accepte, mais c'est comme ça. Que voulez-vous? Nous n'avons pas les dix milliards qu'il faudrait pour remplacer ceux des États-Unis, ni les laboratoires, ni les techniques."

Sur ce point, dit-il, les Anglais ont le même problème et le même intérêt que nous et nous avons ainsi la chance d'en arriver un jour à une indépendance, très relative. Il faut voir les choses telles qu'elles sont; il n'y a pas de raison de se décourager ou de lancer des anathèmes.

Nous avons toute une série de batailles à mener et nous faisons face à une rareté de compétences pour les mener. "Le courage, ce n'est pas de nous évader dans des situations intellectuellement attrayantes qui nous lanceraient dans des lendemains que nous chaterions sûrement pas."

Au début de son exposé à bâtons rompus, le député fédéral a soumis que le climat politique de la province et du pays était "assez mauvais", non pas parce qu'il y a des problèmes, ce qui est normal, mais parce qu'aux vrais problèmes se greffent une série de faux problèmes et qu'il est difficile de démêler les deux.

Le ministre a admis que la plupart des griefs soumis par les séparatistes, les états généraux, les tenants de la thèse de M. Paul Gérin-Lajoie ou de celle de l'union canadienne de M. Lévesque étaient fondés et qu'il fallait les corriger. Là où il y a une distinction, dit-il, ce n'est pas sur les objectifs, mais dans l'ordre des moyens.

Ces faux problèmes, a dit M. Marchand, viennent de ce que les mécanismes de base de la démocratie sont faussés et biaisés.

Or, dans ce pays où les libertés fondamentales de l'homme et des groupes sont respectées, où il existe des canaux réguliers pour redresser les griefs des individus ou des groupes, absolument rien ne peut justifier le recours à la violence.

Il évoque alors le cas de Hitler qui, sans avoir jamais obtenu la majorité populaire, a réussi à s'emparer du pouvoir, à faire disparaître les institutions démocratiques et à mener le monde à la boucherie.

Il n'y a rien de mauvais en soi à prononcer le séparatisme ou toute autre formule; il s'agit de savoir si cette formule apportera plus de liberté et de bien-être au peuple, et il importe que le débat se fasse franchement, sans que l'information soit biaisée. M. Marchand rappelle à cet égard ses propos récents sur Radio-Canada: si le gouvernement a bien pris soin de mettre la société d'Etat à l'abri de toute ingérence politique, il faut faire en sorte qu'on ne puisse "l'influencer indirectement et en vertu d'autres techniques".

SESSION

aura été modifiée avant que ne commencent les négociations avec les fonctionnaires provinciaux, cet hiver.

M. Johnson (qui paraissait en pleine forme après un mois de repos), s'est dit d'avis que les libéraux n'ont apporté en fin de semaine aucune solution constructive au problème constitutionnel, et le départ de M. René Lévesque lui semblait inévitable.

"Je ne suis pas sûr que nous aurions pu trouver dans notre parti un Eric Kierans pour faire ce qu'il a fait! Cet homme déclarait en 1964 qu'un Québec indépendant serait viable. En 1967, il dit le contraire. Par ses déclarations, M. Kierans est peut-être celui qui a le plus contribué à un début de panique dans le monde de la finance. Pourtant, il devrait savoir que les difficultés que connaissent les obligations du Québec ne sont pas exclusives au Québec."

De René Lévesque, M. Johnson déclare: "Si Ottawa agissait envers le Québec comme le parti libéral a agi envers M. Lévesque, la dignité commanderait à la collectivité canadienne-française de faire ce que M. Lévesque a fait... de partir".

Quant à son attitude dans le présent débat constitutionnel, M. Johnson déclare qu'elle est pro-canadienne, que son objectif est d'atteindre à l'égalité des Canadiens français, une égalité qu'il ne peut définir avec précision pour l'instant, mais qui sera éventuellement définie. A cet effet il se félicite encore de l'initiative de M. Robarts de convoquer la conférence sur l'avenir de la confédération à Toronto en novembre. Il compte y assister et insister sur l'importance d'une nouvelle constitution. Enfin, il s'élève contre le "chantage économique" qu'on tente d'exercer contre le Québec. Ce n'est pas ce chantage, dit-il, qui maintiendra davantage le Québec dans la Confédération.

Le premier ministre est convaincu que l'égalité est possible dans un fédéralisme renouvelé, que le gouvernement central et chacune des provinces ont un rôle à jouer pour assurer cette égalité. Relever le défi de rédiger une nouvelle constitution canadienne, estime M. Johnson, serait peut-être "une entreprise commune" qui pourrait inspirer aux Canadiens des deux groupes un "idéal commun".

Il n'est pas question d'élections générales, a dit le premier ministre, a moins que tel ne soit le désir unanime du peuple québécois. Certes, la tentation est grande pour un chef de gouvernement de profiter de la faiblesse et de la division de l'opposition, mais il ne faut pas, par une campagne électorale, aggraver le malaise créé par les conditions de désordre social actuel. Le peuple, a-t-il dit, veut de l'ordre et la stabilité. Or le premier ministre ne perçoit nullement le désir d'élections dans le peuple.

Tout le monde, souligne M. Johnson, est en faveur du projet séduisant de M. Drapeau en faveur d'une exposition permanente. Mais combien cela va-t-il coûter. Il estime à \$150 millions pour trois ans les sommes que la province aurait à débours pour donner suite à ce projet. Pour rendre permanent le pavillon du Québec, dit le premier ministre, il faudrait \$1,200,000 et de \$150,000 à \$200,000 par année pour en assurer l'entretien.

Le gouvernement a d'autres projets, en particulier l'extension du métro. Il faut aussi se pencher sur les besoins d'autres régions qui ont été négligées par suite de la concentration de nos efforts dans la région montréalaise en raison de l'Expo.

Nous souhaitons, a poursuivi M. Johnson, que l'emplacement de l'Expo devienne un parc ou s'élèveraient plusieurs bâtiments. Quoi qu'il en soit, un comité étudie toute cette question.

Le premier ministre a confirmé qu'il avait invité M. Marcel Faribault à entrer dans son gouvernement. M. Johnson, qui n'a pas précisé la nature des fonctions qu'il compte attribuer à M. Faribault, a fait savoir qu'il attend la réponse de ce dernier la semaine prochaine.

M. Johnson a déclaré à la presse qu'il se portait bien après ce mois de repos dans le Pacifique où il s'est remis d'une phlébite dans la jambe. Il a dû absorber des anti-coagulants pour éviter la formation d'un caillot qui aurait pu lui causer de très sérieux ennuis. Basané et détendu, M. Johnson a tenu à démentir la rumeur selon laquelle il souffrait d'un cancer à la gorge, rumeur dont il attribue la naissance à l'extinction de voix qu'il fit avant son départ de Québec il y a un mois.

LES ACADIENS

naux anglophones, ils appartiennent aux intérêts Irving, et si l'industrie ne se réjouissait pas d'une victoire de Van Horne, entre lui et Robichaud les rapports sont aussi tendus qu'à l'accoutumée.

Pourtant, Robichaud n'est pas invulnérable, et Van Horne aurait pu, sans recourir à une démagogie qui froisse souvent ses propres partisans, donner du fil à retordre à l'Acadien.

La mise en vigueur d'un programme comme celui que préconise Robichaud a de quoi fournir tout un arsenal à n'importe quel adversaire. Les tiraillements administratifs, la difficulté de rejoindre les citoyens à l'intérieur de nouveaux cadres provoquent du mécontentement, s'ils manquent de deux-suants pour récolter la patate à la veille des premiers gels, le chômage au Nouveau-Brunswick est toujours très élevé, et enfin, dans ses rapports avec Ottawa, Robichaud a fait preuve, jusqu'à ce jour d'un esprit conciliant qui pourrait lui mériter de ses adversaires des accusations de faiblesse.

On en conclut que M. Van Horne au lieu de consulter ses collègues, de faire participer l'équipe entière à l'élaboration d'un programme politique, s'est contenté des astuces presque inépuisables que recèle son insolite personnalité.

Le scrutin du 23 octobre va donc nous permettre de faire le constat de la maturité des citoyens de la province voisine.

LA CTM

lers des 19 municipalités de banlieue desservies par la CTM (lire nos informations à ce sujet à la page 3.)

Injonction inefficace

De leur côté, les grévistes, depuis qu'ils ont reçu jeudi une injonction leur ordonnant de reprendre immédiatement le travail et surtout depuis la tentative ratée de la CTM de sortir des autobus vendredi soir, paraissent plus déterminés que jamais à continuer la lutte et même à aller jusqu'au bout: les autobus ne rouleront pas tant que les cinq conventions collectives ne seront pas signées, soutiennent-ils.

L'ordre de retourner au travail qu'a donné la Cour supérieure n'a aucunement atteint le moral de l'ensemble des grévistes. La CSN en a appelé de cette décision, en invoquant qu'il s'agit d'un jugement final (et non pas temporaire), que tout jugement final peut être porté en appel et que tout appel suspend l'application d'un tel jugement.

Pour les grévistes, l'injonction n'existe tout simplement pas, en dépit du fait que les autorités gouvernementales soutiennent que l'appel n'invalide aucunement l'injonction ni son application. Si l'injonction a eu un effet sur les grévistes, ce fut sur le semblant, de les ancrer plus solidement que jamais dans leur détermination. Les actes de violence de vendredi soir dernier ont eu à peu près le même résultat; de plus, ils ont terrorisé (et, en conséquence, retenu à la maison) ceux des grévistes qui étaient tentés de retourner au travail.

Le Parlement siègera vendredi à Québec et au mieux, la loi d'exception qui lui sera soumise sera adoptée le jour même. Dans le cas des enseignants, cet hiver, cela a duré une semaine. Une fois cette étape terminée, les grévistes se réuniront en assemblée générale pour décider ce qu'ils feront. Dans ces circonstances, il n'est pas question d'une reprise du service de transport en commun avant dimanche ou lundi prochain, peut-être même pas avant une semaine. Et ce, en supposant que les grévistes se soumettent immédiatement à la loi, ce qui est loin d'être acquis.

La CSN mobilise Pendant ce temps, la Confédération des syndicats nationaux est en train de mobiliser toutes les énergies disponibles pour accorder un appui efficace aux grévistes de la CTM.

Ainsi, hier soir, les dirigeants des 31 conseils régionaux de la CSN et l'exécutif de la centrale syndicale étaient réunis à Québec pour étudier la question. Au moment de mettre sous presse, rien n'avait transpiré de cette réunion extraordinaire. On croit cependant que la réunion vise à sensibiliser progressivement tous les membres de la CSN au problème et, pour les dirigeants de la CSN, à prendre le pouls des dirigeants régionaux face à ce conflit. Il s'agirait alors d'une étape préliminaire qui peut se révéler indispensable s'il fallait songer un jour à une mobilisation générale des syndicats de la CSN.

De son côté, le conseil régional de Montréal suit la situation de très près. Il a convoqué une première réunion (pour les dirigeants des 76 syndicats CSN de la région de Montréal) vendredi soir dernier. Il a tenu une réunion de ses membres lundi soir; on y a soutenu que si une loi d'exception est adoptée tous les syndicats devront appuyer concrètement les grévistes s'ils sont dignes de s'appeler des syndicats.

Une troisième réunion était prévue pour hier soir mais elle a été annulée en raison de la réunion de Québec. De plus en plus, on parle d'une grève générale à Montréal. Toutefois, il n'appartient pas au conseil régional de décréter une telle grève, mais aux syndicats eux-mêmes; le conseil pourrait inviter ses 76 syndicats à décréter une grève d'une journée.

RADIODIFFUSION

éducative fera l'objet d'une loi particulière même s'il est mentionné dans la loi comme faisant partie intégrante d'une politique de radiodiffusion.

De la même façon, le gouvernement compte présenter à la Chambre un projet de financement de la société Radio-Canada qui fera l'objet d'une discussion particulière à la Chambre. Le ministère des transports conserve la juridic-

tion qu'il détient quant aux conditions techniques de l'émission des permis.

D'après les explications fournies aux journalistes hier soir, toute la question de la diffusion par antennes communautaires tombe sous le coup de la loi et sous la juridiction de la Commission.

Si, dans certains détails, la loi n'est pas tout à fait conforme au livre blanc, à première lecture, et sous réserve d'une étude plus serrée de chacun de

ses articles, en particulier quant aux pouvoirs de la commission, on peut dire qu'elle en respecte les données essentielles.

La loi a été rendue publique à la suite d'un court débat sur la résolution. C'est le secrétaire d'Etat Mlle LaMarsh qui l'a engagé en représentant à toutes fins pratiques les principaux passages du livre blanc sur la radiodiffusion. Tous les partis d'opposition ont participé au débat, le conservateur Donald MacDonald insis-

tant sur le rôle de la Société Radio-Canada pour assurer la survie du pays. Le néo-démocrate Robert Priddy a plaidé pour que les deux réseaux s'attachent davantage à la qualité qu'à la quantité des programmes. Au fond les députés n'ont abordé que des généralités et assez curieusement c'est de libéraux et encore de libéraux du Québec (MM. Laflamme et Allmand) que sont venues les critiques habituelles sur les tendances anarchiques.

CARRIÈRES ET PROFESSIONNELS

AIR CANADA ✪

HÔTESSE DE L'AIR

Air Canada recherche présentement des jeunes filles bilingues. Cette carrière qui jouit d'un grand prestige offre un nouvel horizon de voyages et de visites intéressantes. Soumettez dès maintenant votre candidature si vous possédez les qualités suivantes:

- célibataire
- âgée de 20 à 25 ans
- révolue
- une taille d'au moins 5'2" sans dépasser 5'8"
- un poids proportionné à votre taille, soit de 105 à 135 lb.
- une vue de 20/50 minimum avec ou sans verres de contact. Le port des lunettes est éliminatoire.
- un degré d'instruction du niveau secondaire
- parlant le français et l'anglais couramment.

La période de formation a lieu à Montréal aux frais d'Air Canada. Après l'examen de sortie, votre rémunération mensuelle pendant les premiers six mois peut atteindre \$420.00 et augmenter progressivement jusqu'à \$612.75.

Pour obtenir une demande d'emploi, écrivez ou téléphonez au:

BUREAU DE L'EMPLOI

AIR CANADA ✪

1, Place Ville-Marie
Montréal 2, Qué.
874-4500

REPRÉSENTANT:

Une compagnie d'assurance-vie bien établie recherche un représentant pour la région de Montréal et le comté de l'Assomption. Un salaire initial allant jusqu'à \$6,000.00 sera payé pendant 2 ans. Des bons intérêts viennent s'ajouter au salaire. Plusieurs de nos représentants gagnent \$10,000.00 et plus.

Si vous êtes âgé de 25 à 40 ans, si votre travail ne vous paie pas ce que vous valez, si le travail et l'effort ne vous font pas peur, et si vous songez parfois à vous lancer dans une carrière où vous serez un jour à votre propre compte et où votre revenu dépendra de votre initiative et de votre ambition, nous croyons que cette situation est la vôtre.

Pour des informations détaillées, veuillez écrire à l'adresse suivante:

A.M.V.
2125 est, rue Jean-Talot
Suite 4
Montréal.
ou téléphoner à: 725-3691

VENDEURS DE CHAUSSURES

MAYFAIR SHOE SALONS LIMITÉE

demande

vendeurs de chaussures pour dames. Les candidats devront avoir un minimum de 3 ans d'expérience, être bilingues, d'apparence soignée et âgés de 22 à 30 ans. Salaire de base et commissions totalisant approximativement entre \$100. et \$120. par semaine, 5½ jours par semaine, 3 semaines de vacances payées après un an de service.

Appelez: **M. Guy De Meule**
866-1123
Succ. Place Ville-Marie

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DES MILLE-ISLES

DEMANDE

1 professeur d'éducation physique masculin ou féminin.

S'adresser:

J. Raymond Gendron
Directeur du Personnel
216, boul. Laval, Ste-Rose de Laval, Qué.
625-6951

SECRETAIRE

Une maison progressive de courtiers en valeurs demande une secrétaire bilingue.

La candidate choisie jouira d'un traitement et de bénéfices marginaux intéressants, en plus de bonnes conditions de travail.

Votre réponse sera traitée avec la plus grande discrétion.

Case 686
Le Devoir

DIRECTEUR DU PERSONNEL

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

L'aspirant doit:

- détenir un brevet universitaire en relations industrielles;
- avoir entre 25 et 45 ans;
- posséder une certaine expérience;
- poser sa candidature dans une lettre adressée au secrétaire-administrateur, en expliquant comment son expérience et sa formation le rendent apte à occuper le poste convoité;
- se présenter, sur convocation, devant le jury responsable de l'interview et de l'examen des dossiers des candidats.

RESPONSABILITÉS

- interpréter et appliquer les politiques de la Commission relatives à la sélection et à l'embauchage du personnel;
- négoier, interpréter et appliquer les conventions collectives de travail;
- régler les différends qui surviennent;
- appliquer les mesures disciplinaires qui s'imposent dans l'application des contrats de travail;
- représenter la Commission au sein du comité des "Relations Professionnelles" et de "Classifications".

SALAIRE

Proportionné à la Compétence et l'expérience.

Pour une évaluation exacte du dossier, le candidat devra joindre à la lettre toutes les attestations officielles requises.

N.B. - Toute inscription expédiée après le 23 octobre sera refusée.

Yvon Lanctôt, secrétaire-administrateur,
La Commission des Écoles catholiques de Sherbrooke,
895, rue Bowen sud,
Sherbrooke, Qué.

DEUX SCIENTISTES OU INGÉNIEURS PROFESSIONNELS

INDUSTRIAL GRAIN PRODUCTS, LTD. est une jeune et progressive filiale de The Ogilvie Flour Mills Company Limited. Cette compagnie entièrement canadienne fournit à l'industrie les féculés, protéines et dérivatifs.

Nous désirons 3 jeunes hommes de 25 à 35 ans, qui étudient et développeront les ventes sur le marché canadien.

L'un s'occupera à la vente des produits s'adressant aux compagnies de papier, textiles, mines et bois de construction pour l'est du Canada. Vu la complexité des problèmes d'application et le besoin de traiter efficacement avec le personnel technique, le postulant devra être gradué en sciences ou en génie. Il devra être bilingue.

L'ouest candidat sera représentant auprès des industries de l'ouest canadien et devra aussi être gradué d'école supérieure.

CARRIÈRE AVANTAGEUSE POUR JEUNE HOMME

Nous avons également besoin d'un 2ème candidat pour le Québec et les Maritimes pour représenter la compagnie auprès des industries alimentaires et d'adhésifs. Il devra posséder 3 années d'école secondaire et être capable de rédiger des rapports et s'imprégner de connaissances techniques. Le bilinguisme est absolument nécessaire.

Nous accorderons un entraînement intensif en regard des aspects techniques de nos produits et de leurs applications. Il sera également formé dans les enquêtes du marché - planification de programmes - production et facilités de distribution - psychologie de vente - l'administration et analyse des ventes. L'entraînement sera donné au bureau de la compagnie avec également cours à l'extérieur.

Notre personnel se composera de professionnels considérés comme des spécialistes dans leur champ de travail de vente et seront appréciés pour leur honnêteté et leur sincérité.

Nous ne désirons rien de moins.

Si vous êtes intéressés à nous joindre à notre personnel, S.V.P. veuillez vous adresser en toute confiance à:

M. Donald D. Murison, Ing. P.
Gérant des ventes pour le Canada
Industrial Grain Products, Ltd.
B.P. 6089
Montréal, Qué.
Code régional: 314
866-7961 Ext. 243

AGENT DU DÉVELOPPEMENT

Traitement initial \$15,000

LE POSTE vous offre l'exigente responsabilité d'élaborer des projets d'assemblage de propriétés foncières et de logement destiné aux étudiants et au public pour le compte d'une nouvelle corporation provinciale de la Couronne.

LES FONCTIONS comprennent la responsabilité de négocier l'acquisition de terrains, leur subdivision et l'installation des services d'utilité publique; de s'entendre avec les municipalités en vue de procurer les services d'utilité publique à des quartiers particuliers de logement; de consulter des architectes et ingénieurs de plans; de préparer des estimations détaillées de frais; de négocier avec la SCHL des affaires de financement; de solliciter des soumissions, d'accorder et de mettre à exécution des contrats de construction d'appartements et d'autres genres de maisons.

LE TITULAIRE doit avoir la réputation de mener les affaires à bien-être un administrateur sûr de lui-même et prudent; être prêt à exécuter des projets et à les mener à bon terme. Il détient de préférence un diplôme d'ingénieur civil, couronné de plusieurs années d'expérience dans la construction d'appartements et dans des domaines connexes, et il possède quelques bribes de connaissance en matière de développement des propriétés foncières. Le bilinguisme constitue un avantage. Endroit: Fredericton.

Soumettre un résumé complet, en indiquant la date de la mise en disponibilité et l'échelle de traitement escomptée, à

Le Président
Société de logement du Nouveau-Brunswick
445-B, Edifice du Centenaire,
Fredericton, N.-B.

CARRIÈRE DANS LA VENTE

VOICI À PEU PRÈS LE PORTRAIT DE L'HOMME QUE NOUS RECHERCHONS

- Il a entre 24 et 36 ans.
- Il est marié, de préférence.
- Il n'y a pas d'avenir dans sa position actuelle, car ses chances d'avancement sont limitées.
- Il a une bonne instruction ou l'expérience des affaires, peut-être les deux.
- Il est enthousiaste, ambitieux, et possède des qualités de chef.
- Il peut être dirigé et a le désir d'apprendre.

QUELQUES BÉNÉFICES MATÉRIELS À QUI S'ASSOCIE À NOTRE ENTREPRISE

- Un fonds de pension.
- Assurance vie groupe.
- Assurance maladie groupe.
- Entraînement spécial dans notre cours d'initiation et notre cours avancé.
- Aide et surveillance efficaces.

Téléphoner à Monsieur Jacques Doucet ou Madame L. Blondin à 384-4190

DÉCÈS

LAFORTUNE - A Outremont, le 16 octobre 1967, à l'âge de 81 ans, est décédé Ernestine Marchand, épouse de feu Napoléon Lafortune mère de Marcel, père, Madeleine, Ambroise père, Jean-Paul, François, Marie-Paule, Cécile, Pierre père et Jacques.

Les funérailles auront lieu samedi le 21 courant. Le convoi funèbre partira du J. S. Vallée Limitée No 1111, rue Laurier Ouest à 10 heures 30, pour se rendre à l'église de l'Immaculée-Conception où le service sera célébré à 11 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleur, dans la Fondation Louis Dupire de l'Hôpital Ste-Justine, seront considérés.

LATOUR - A Montréal, le 16 octobre 1967, à l'âge de 66 ans, est décédé, Jean-Claude Latour, 460 Place Jacques-Cartier.

Les funérailles auront lieu jeudi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la Société Coopérative No 302, rue Ste-Catherine est, à 8 heures 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame où le service sera célébré à 9 heures. Et de là au cimetière de l'Est, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOMMES DÉMANDÉS VENDEURS

Nous sommes à la recherche de vendeurs d'un certain âge ou à la retraite. Travail de vente à temps plein ou partiel auprès de professionnels, chefs d'entreprise, organismes municipaux, et autres. Commission et boni très intéressants automobile fournie. Communiquer à: 110 Place Crémazie, Suite 322, Tél. 382-2563. 25-10-67

DEUX SCIENTISTES OU INGÉNIEURS PROFESSIONNELS

INDUSTRIAL GRAIN PRODUCTS, LTD. est une jeune et progressive filiale de The Ogilvie Flour Mills Company Limited. Cette compagnie entièrement canadienne fournit à l'industrie les féculés, protéines et dérivatifs.

Nous désirons 3 jeunes hommes de 25 à 35 ans, qui étudient et développeront les ventes sur le marché canadien.

L'un s'occupera à la vente des produits s'adressant aux compagnies de papier, textiles, mines et bois de construction pour l'est du Canada. Vu la complexité des problèmes d'application et le besoin de traiter efficacement avec le personnel technique, le postulant devra être gradué en sciences ou en génie. Il devra être bilingue.

L'ouest candidat sera représentant auprès des industries de l'ouest canadien et devra aussi être gradué d'école supérieure.

CARRIÈRE AVANTAGEUSE POUR JEUNE HOMME

Nous avons également besoin d'un 2ème candidat pour le Québec et les Maritimes pour représenter la compagnie auprès des industries alimentaires et d'adhésifs. Il devra posséder 3 années d'école secondaire et être capable de rédiger des rapports et s'imprégner de connaissances techniques. Le bilinguisme est absolument nécessaire.

Nous accorderons un entraînement intensif en regard des aspects techniques de nos produits et de leurs applications. Il sera également formé dans les enquêtes du marché - planification de programmes - production et facilités de distribution - psychologie de vente - l'administration et analyse des ventes. L'entraînement sera donné au bureau de la compagnie avec également cours à l'extérieur.

Notre personnel se composera de professionnels considérés comme des spécialistes dans leur champ de travail de vente et seront appréciés pour leur honnêteté et leur sincérité.

Nous ne désirons rien de moins.

Si vous êtes intéressés à nous joindre à notre personnel, S.V.P. veuillez vous adresser en toute confiance à:

M. Donald D. Murison, Ing. P.
Gérant des ventes pour le Canada
Industrial Grain Products, Ltd.
B.P. 6089
Montréal, Qué.
Code régional: 314
866-7961 Ext. 243

HOMMES DÉMANDÉS VENDEURS

Nous sommes à la recherche de vendeurs d'un certain âge ou à la retraite. Travail de vente à temps plein ou partiel auprès de professionnels, chefs d'entreprise, organismes municipaux, et autres. Commission et boni très intéressants automobile fournie. Communiquer à: 110 Place Crémazie, Suite 322, Tél. 382-2563. 25-10-67

DEUX SCIENTISTES OU INGÉNIEURS PROFESSIONNELS

INDUSTRIAL GRAIN PRODUCTS, LTD. est une jeune et progressive filiale de The Ogilvie Flour Mills Company Limited. Cette compagnie entièrement canadienne fournit à l'industrie les féculés, protéines et dérivatifs.

Nous désirons 3 jeunes hommes de 25 à 35 ans, qui étudient et développeront les ventes sur le marché canadien.

L'un s'occupera à la vente des produits s'adressant aux compagnies de papier, textiles, mines et bois de construction pour l'est du Canada. Vu la complexité des problèmes d'application et le besoin de traiter efficacement avec le personnel technique, le postulant devra être gradué en sciences ou en génie. Il devra être bilingue.

L'ouest candidat sera représentant auprès des industries de l'ouest canadien et devra aussi être gradué d'école supérieure.

CARRIÈRE AVANTAGEUSE POUR JEUNE HOMME

Nous avons également besoin d'un 2ème candidat pour le Québec et les Maritimes pour représenter la compagnie auprès des industries alimentaires et d'adhésifs. Il devra posséder 3 années d'école secondaire et être capable de rédiger des rapports et s'imprégner de connaissances techniques. Le bilinguisme est absolument nécessaire.

Nous accorderons un entraînement intensif en regard des aspects techniques de nos produits et de leurs applications. Il sera également formé dans les enquêtes du marché - planification de programmes - production et facilités de distribution - psychologie de vente - l'administration et analyse des ventes. L'entraînement sera donné au bureau de la compagnie avec également cours à l'extérieur.

Notre personnel se composera de professionnels considérés comme des spécialistes dans leur champ de travail de vente et seront appréciés pour leur honnêteté et leur sincérité.

Nous ne désirons rien de moins.

Si vous êtes intéressés à nous joindre à notre personnel, S.V.P. veuillez vous adresser en toute confiance à:

M. Donald D. Murison, Ing. P.
Gérant des ventes pour le Canada
Industrial Grain Products, Ltd.
B.P. 6089
Montréal, Qué.
Code régional: 314
866-7961 Ext. 243

CARRIÈRE DANS LA VENTE

VOICI À PEU PRÈS LE PORTRAIT DE L'HOMME QUE NOUS RECHERCHONS

- Il a entre 24 et 36 ans.
- Il est marié, de préférence.
- Il n'y a pas d'avenir dans sa position actuelle, car ses chances d'avancement sont limitées.
- Il a une bonne instruction ou l'expérience des affaires, peut-être les deux.
- Il est enthousiaste, ambitieux, et possède des qualités de chef.
- Il peut être dirigé et a le désir d'apprendre.

QUELQUES BÉNÉFICES MATÉRIELS À QUI S'ASSOCIE À NOTRE ENTREPRISE

- Un fonds de pension.
- Assurance vie groupe.
- Assurance maladie groupe.
- Entraînement spécial dans notre cours d'initiation et notre cours avancé.
- Aide et surveillance efficaces.

Téléphoner à Monsieur Jacques Doucet ou Madame L. Blondin à 384-4190

DEUX SCIENTISTES OU INGÉNIEURS PROFESSIONNELS

INDUSTRIAL GRAIN PRODUCTS, LTD. est une jeune et progressive filiale de The Ogilvie Flour Mills Company Limited. Cette compagnie entièrement canadienne fournit à l'industrie les féculés, protéines et dérivatifs.

Nous désirons 3 jeunes hommes de 25 à 35 ans, qui étudient et développeront les ventes sur le marché canadien.

L'un s'occupera à la vente des produits s'adressant aux compagnies de papier, textiles, mines et bois de construction pour l'est du Canada. Vu la complexité des problèmes d'application et le besoin de traiter efficacement avec le personnel technique, le postulant devra être gradué en sciences ou en génie. Il devra être bilingue.

L'ouest candidat sera représentant auprès des industries de l'ouest canadien et devra aussi être gradué d'école supérieure.

CARRIÈRE AVANTAGEUSE POUR JEUNE HOMME

Nous avons également besoin d'un 2ème candidat pour le Québec et les Maritimes pour représenter la compagnie auprès des industries alimentaires et d'adhésifs. Il devra posséder 3 années d'école secondaire et être capable de rédiger des rapports et s'imprégner de connaissances techniques. Le bilinguisme est absolument nécessaire.

Nous accorderons un entraînement intensif en regard des aspects techniques de nos produits et de leurs applications. Il sera également formé dans les enquêtes du marché - planification de programmes - production et facilités de distribution - psychologie de vente - l'administration et analyse des ventes. L'entraînement sera donné au bureau de la compagnie avec également cours à l'extérieur.

Notre personnel se composera de professionnels considérés comme des spécialistes dans leur champ de travail de vente et seront appréciés pour leur honnêteté et leur sincérité.

Nous ne désirons rien de moins.

Si vous êtes intéressés à nous joindre à notre personnel, S.V.P. veuillez vous adresser en toute confiance à:

M. Donald D. Murison, Ing. P.
Gérant des ventes pour le Canada
Industrial Grain Products, Ltd.
B.P. 6089
Montréal, Qué.
Code régional: 314
866-7961 Ext. 243

HOMMES DÉMANDÉS VENDEURS

Nous sommes à la recherche de vendeurs d'un certain âge ou à la retraite. Travail de vente à temps plein ou partiel auprès de professionnels, chefs d'entreprise, organismes municipaux, et autres. Commission et boni très intéressants automobile fournie. Communiquer à: 110 Place Crémazie, Suite 322, Tél. 382-2563. 25-10-67

DEUX SCIENTISTES OU INGÉNIEURS PROFESSIONNELS

INDUSTRIAL GRAIN PRODUCTS, LTD. est une jeune et progressive filiale de The Ogilvie Flour Mills Company Limited. Cette compagnie entièrement canadienne fournit à l'industrie les féculés, protéines et dérivatifs.

Nous désirons 3 jeunes hommes de 25 à 35 ans, qui étudient et développeront les ventes sur le marché canadien.

L'un s'occupera à la vente des produits s'adressant aux compagnies de papier, textiles, mines et bois de construction pour l'est du Canada. Vu la complexité des problèmes d'application et le besoin de traiter efficacement avec le personnel technique, le postulant devra être gradué en sciences ou en génie. Il devra être bilingue.

L'ouest candidat sera représentant auprès des industries de l'ouest canadien et devra aussi être gradué d'école supérieure.

CARRIÈRE AVANTAGEUSE POUR JEUNE HOMME

Nous avons également besoin d'un 2ème candidat pour le Québec et les Maritimes pour représenter la compagnie auprès des industries alimentaires et d'adhésifs. Il devra posséder 3 années d'école secondaire et être capable de rédiger des rapports et s'imprégner de connaissances techniques. Le bilinguisme est absolument nécessaire.

Nous accorderons un entraînement intensif en regard des aspects techniques de nos produits et de leurs applications. Il sera également formé dans les enquêtes du marché - planification de programmes - production et facilités de distribution - psychologie de vente - l'administration et analyse des ventes. L'entraînement sera donné au bureau de la compagnie avec également cours à l'extérieur.

Notre personnel se composera de professionnels considérés comme des spécialistes dans leur champ de travail de vente et seront appréciés pour leur honnêteté et leur sincérité.

Nous ne désirons rien de moins.

Si vous êtes intéressés à nous joindre à notre personnel, S.V.P. veuillez vous adresser en toute confiance à:

M. Donald D. Murison, Ing. P.
Gérant des ventes pour le Canada
Industrial Grain Products, Ltd.
B.P. 6089
Montréal, Qué.
Code régional: 314
866-7961 Ext. 243

Outre les cautions Des dépôts de \$5,000 exigés de 6 grévistes

Six grévistes employés à la Commission de transport de Montréal ont dû fournir un dépôt de \$5,000 chacun pour prouver leur bonne volonté de "demeurer tranquille" en attendant leur procès le 27 octobre sous des accusations en rapport aux divers incidents survenus durant la fin de semaine.

Maurice Dumouchel, 40 ans, Yvon Beaubien, 43 ans et Maurice Lessard, 21 ans, tous chauffeurs d'autobus, ont été accusés d'avoir flâné dans les wagons de métro à la station de l'Expo et furent remis en liberté moyennant un cautionnement de \$25 chacun en plus de leur dépôt.

Roland Auger, 27 ans et Georges Fontaine, 56 ans, agents de la sécurité pour la CTM, ont aussi versé le dépôt de \$5,000 et le cautionnement de \$25 pour les mêmes accusations.

Un opérateur du métro, Robert Godbout, 27 ans, a été accusé d'avoir bloqué la circulation, troublé la paix et d'avoir participé à un attroupement illégal samedi. Lui aussi a versé le dépôt en plus d'un cautionnement de \$250.

Un autre employé de la CTM, Tony Caluori, 24 ans, a dû verser un cautionnement de \$150 et devra répondre à des accusations d'avoir été trouvé en état d'ivresse et d'avoir pris part à une démonstration illégale.

Enfin, l'inspecteur Pierre Lortie, 28 ans, a versé un cautionnement de \$150 et devra répondre à des accusations d'avoir bloqué la circulation et d'avoir participé à une démonstration illégale.

Le juge Raphaël Beaudette a averti les six accusés que leur dépôt sera confisqué et qu'ils devront passer quelques jours en prison s'ils participent encore à des incidents avant leur procès.

Hausse des rentes du Québec

Les bénéficiaires du Régime de rentes du Québec toucheront des prestations plus élevées à compter du 1er janvier 1968, annonce M. Robert De Coster, président de la Régie des rentes.

L'augmentation des prestations de retraite fait suite à un accroissement de l'indice des rentes, qui était de 141,2 en 1967 et qui sera de 144,0 en 1968. Cet indice est basé sur l'indice des prix à la consommation et c'est le ministère du Revenu qui en fait le calcul chaque année. Il ne peut s'accroître de plus de 2 pour cent par année.

À la suite de cette hausse, les rentes payées en 1967 seront augmentées de 2 pour cent à compter de janvier 1968. De plus, le maximum des gains admissibles aux fins du Régime de rentes du Québec passera de \$5,000 à \$5,100. Comme conséquence de cette dernière hausse, les rentes de retraite qui deviendront payables pour la première fois en 1968 seront augmentées.

Hausse des contributions

L'augmentation du maximum des gains admissibles entraînera dans certains cas une légère hausse du maximum des contributions au Régime de rentes à compter du 1er janvier. Ainsi le ministère du Revenu nous informe que le maximum des contributions annuelles des employés et des employeurs sera de \$81,000 chacun, comparé à \$79,20 présentement.



Quoi de plus touchant que le regard suppliant de cette fillette de Sherbrooke, Lorraine Rogers, qui tient entre ses mains la tête de son frère victime d'un accident de la rue. Et tandis que la sœur implore de l'aide, John-Andrew murmure des mots de réconfort à son frère Marc. L'accident, fort heureusement, n'a pas été funeste.

(Téléphoto PC)

En matière pénale et criminelle

Le Club Fleur de Lys prône l'aide judiciaire publique et complète

QUEBEC — Le Club Fleur de lys de Québec a recommandé hier que l'Etat provincial mette sur pied un système public complet d'aide juridique en matière pénale et criminelle.

Le groupement para-indépendantiste, dont le président est Me Guy Bertrand, a présenté un substantiel et volumineux mémoire à la commission d'enquête Prévoist sur l'administration de la justice.

Selon le système préconisé par le club, les avocats donneraient chaque année leur nom à l'organisme responsable du service d'aide juridique, tandis que les personnes ayant besoin d'aide seraient libres de choisir leur avocat parmi ceux qui auraient offert leurs services.

Au nombre des avantages du système, selon le mémoire, plusieurs jeunes avocats seraient intéressés à la pratique très noble du droit criminel; les avocats seraient de plus assurés que leurs honoraires ne sont pas payés avec l'argent du crime.

Le mémoire suggère d'autre part que l'on fasse prêter un serment spécial aux jurés à l'issue d'un procès, afin de s'assurer qu'ils ont rendu leur verdict sans subir aucune influence induite. De plus, dit le groupement, il n'y a aucune raison pour que les femmes ne puissent agir comme jurés dans un procès aux assises criminelles, comme c'est présentement le cas.

Dans un autre domaine, l'organisme affirme qu'il est urgent que le Québec rédige sans délai une charte proclamant et garantissant les droits fondamentaux et les libertés essentielles de la personne humaine. Contrairement à la déclaration canadienne des droits,

le maximum pour une personne à son compte passera de \$158,40 à \$162,00 par année. En calculant la pleine rente de retraite qui sera payable pour la première fois en 1976, sur le nouveau maximum des gains admissibles, le montant maximum de cette prestation sera alors de \$106,25 par mois, au lieu de \$104,17.

Le club suggère que la protection de la Cour soit accordée automatiquement à toute personne qui rend témoignage, mais il devrait être permis de contredire cette personne si elle rend un témoignage différent sur un point essentiel en une autre occasion. Le mémoire note que le système actuel favorise celui qui a les moyens de se payer un avocat, ou le criminel d'habitude qui est familier avec la loi de la preuve en droit pénal.

D'autre part, le mémoire déplore avec vigueur l'inaction du ministère de la justice à l'égard des journaux à sensation, genre "Allo Police" et "Minuit", particulièrement en ce qui concerne les reportages sur les meurtres et des enquêtes du coroner. L'organisme suggère en conséquence que le code pénal soit amendé afin d'empêcher la publication des aveux faits par quelque témoin que ce soit devant le coroner.

Dans un autre domaine, retenant les termes du juge Irénée Lagarde dans son traité de droit pénal, le club Fleur de lys préconise l'admission de toute preuve démontrant que le prévenu est un malade mental incapable de se contrôler et de s'abstenir d'agir comme il le fait. De plus, les criminels sexuels devraient être détenus dans des maisons spécialisées, non dans des prisons.

l'organisme suggère d'autre part la mise sur pied d'un système d'indemnisation des victimes de crimes. Soutenant qu'il n'y a rien de plus "local" que l'administration de la justice, qui, de ce fait, devrait relever entièrement du Québec, le groupement pro-indépendantiste demande que la police du Québec s'occupe de la surveillance et du respect de toutes les lois, y compris les lois fédérales. "Si nos policiers sont assez compétents pour s'occuper des causes de meurtres et autres semblables, nous ne voyons pas pourquoi ils ne devraient pas également s'occuper des causes de monnaie contrefaite, de drogue, de boisson illégalement fabriquée, etc." De plus, dit le mémoire, la police fédérale, communément appelée la RCMP, n'est pas responsable de ses faits et gestes au parlement du Québec, de sorte qu'elle pourrait s'ingérer dans bien des domaines sans que le Québec puisse faire quoi que ce soit. Au surplus, le Québec devrait prendre charge de toute l'administration pénitentiaire et mettre sur pied une commission des libérations conditionnelles.

Dépôtiser la justice

Soulignant que la plupart des avocats et la majorité des citoyens ne sont pas satisfaits du système actuel, le mémoire affirme qu'il est essentiel que les juges soient nommés non pas en fonction de leur allégeance politique, mais selon leur compétence professionnelle. Il est tragique de constater, y lit-on, qu'il y ait si peu d'avocats qui soient véritablement indépendants de la politique.

Aussi le groupement recommande-t-il que les juges continuent d'être nommés par l'Etat, mais à la suite de recommandations faites par le Barreau et les avocats, au scrutin secret. De même, il suggère l'abolition du titre de C.R. (conseiller de la reine), qui "ne signifie plus absolument rien dans la population ni même dans le milieu des avocats", et son remplacement par le titre de conseiller d'Etat, "un titre beaucoup plus conforme à la réalité du Québec d'aujourd'hui et de demain".

Le club suggère que la protection de la Cour soit accordée automatiquement à toute personne qui rend témoignage, mais il devrait être permis de contredire cette personne si elle rend un témoignage différent sur un point essentiel en une autre occasion. Le mémoire note que le système actuel favorise celui qui a les moyens de se payer un avocat, ou le criminel d'habitude qui est familier avec la loi de la preuve en droit pénal.

D'autre part, le mémoire déplore avec vigueur l'inaction du ministère de la justice à l'égard des journaux à sensation, genre "Allo Police" et "Minuit", particulièrement en ce qui concerne les reportages sur les meurtres et des enquêtes du coroner. L'organisme suggère en conséquence que le code pénal soit amendé afin d'empêcher la publication des aveux faits par quelque témoin que ce soit devant le coroner.

Dans un autre domaine, retenant les termes du juge Irénée Lagarde dans son traité de droit pénal, le club Fleur de lys préconise l'admission de toute preuve démontrant que le prévenu est un malade mental incapable de se contrôler et de s'abstenir d'agir comme il le fait. De plus, les criminels sexuels devraient être détenus dans des maisons spécialisées, non dans des prisons.

Le club Fleur de lys souligne dans un autre chapitre qu'aucune torture physique ou morale ne saurait être tolérée lors de l'interrogatoire de prévenus et de suspects. "Qu'il n'y ait qu'un soupçon de vérité dans tout ce qu'on a dit sur les traitements utilisés par certains policiers pour amener des suspects à parler, et c'est suffisant pour s'indigner."

L'interrogatoire

Le club Fleur de lys souligne dans un autre chapitre qu'aucune torture physique ou morale ne saurait être tolérée lors de l'interrogatoire de prévenus et de suspects. "Qu'il n'y ait qu'un soupçon de vérité dans tout ce qu'on a dit sur les traitements utilisés par certains policiers pour amener des suspects à parler, et c'est suffisant pour s'indigner."

LE DEVOIR

MERCREDI, 18 OCTOBRE 1967

AU QUEBEC...AU CANADA...ET AU DELA !

G.H. WOOD
Salubrité Universelle

Selon le président général de l'UCC

La politique forestière du Québec et la politique fédérale des importations peuvent susciter une autre colère verte

par Jean-Claude Leclerc

BEAUPORT — La marche sur Ottawa de quelque 20,000 producteurs agricoles venus principalement du Québec aura marqué un point tournant dans la prise de conscience politique des cultivateurs, et si on en juge par les griefs contre Ottawa et Québec exposés hier par le président général de l'UCC, M. Lionel Sorel, la "colère verte" pourrait bien éclater de nouveau, spécialement à l'endroit de la politique forestière du Québec et de la politique fédérale des importations.

Prenant la parole au 43e congrès annuel de l'Union catholique des cultivateurs qui réunit présentement à Beauport pour trois jours, plus de 250 délégués et plusieurs fonctionnaires gouvernementaux, le président Sorel a souligné "la valeur quasi inappréciable" d'une manifestation de masse comme celle d'Ottawa.

Sans doute, certaines lois ont-elles été votées qui satisfont aux demandes que formulaient depuis longtemps les représentants du monde agricole. Mais devant la situation qui leur est faite comparativement aux autres travailleurs du pays, les cultivateurs sentent qu'ils ont plus de terrain à regagner pour en venir à "vivre comme du monde", selon l'expression de M. Sorel.

Ainsi, des améliorations sensibles se sont produites lors des renouvellements de conventions collectives des travailleurs forestiers. "Malheureusement, a déclaré M. Sorel, les associations coopératives forestières sont encore à la merci des grandes compagnies qui exploitent notre première richesse naturelle comme si elles en étaient les maîtres absolus, à cause du défaut du gouvernement de la province de tenir compte des intérêts de sa population."

Il a réclamé l'adoption de mesures "qui permettraient à des entreprises possédées par les principaux intéressés de continuer normalement leurs opérations et surtout de se développer selon la logique courante."

Si on en juge par le cahier des résolutions qui compte une douzaine de propositions

précises à ce chapitre, la révolution tranquille va gagner jusqu'aux forêts québécoises.

D'autre part, M. Sorel s'en est pris au gouvernement fédéral pour "la baisse dramatique du prix des oeufs occasionnée principalement par des importations inopportunes et désordonnées". Il a tenu Ottawa responsable "de ne pas avoir agi à temps, bien qu'il ait été prévenu depuis le début de l'année par l'UCC et la Fédération des producteurs d'oeufs".

Parlant des aspirations des cultivateurs et travailleurs forestiers en 1967, M. Sorel a déclaré: "Certes, les cultivateurs du Québec sont prêts à faire leur part pour aider ceux qui sont privés même de l'essentiel, et pour contribuer à soulager la misère dans le monde; mais ils ne peuvent accepter d'assumer à eux seuls les frais d'une alimentation au coût le plus bas possible pour tous les consommateurs."

M. Sorel a terminé son allocution en lançant un appel à l'unité et à la coopération entre toutes les fédérations qui forment l'UCC. L'étude des résolutions qui a débuté hier soir se poursuit aujourd'hui. Le cahier en compte 55, dont plusieurs ne devraient pas manquer de susciter des surprises.

C'est au cours d'une réunion à laquelle participaient les conseillers municipaux de la ville de Montréal et de 19 municipalités de banlieue qui sont desservies par la CTM que M. Saulnier a répondu aux grévistes. Il a reçu un appui ferme de tous les conseillers présents (sauf M. Frank Hanley) ainsi que du maire de Montréal.

Dans la résolution qu'elles ont adoptées, les personnes présentes à cette réunion extraordinaire "déclarent publiquement qu'il ne saurait être question de négocier durant l'arrêt de travail et n'autorisent personne à le faire à quelque titre que ce soit". Ce dernier membre de phrase élimine donc le comité de citoyens qui est en voie de formation présentement et qui aurait tenté d'agir comme médiateur dans le différend.

Les édiles municipaux ont en outre décidé "de prier les employés de la CTM de rétablir les services et d'obéir à la loi" et ils ont réitéré leur accord concernant les suggestions du juge François Chevalier, qui a agi comme médiateur.

M. Kniewasser reprendra son ancien poste

MONTEBELLO (PC) — M. Andrew Kniewasser, directeur général de l'Expo 67, reprendra son poste de sous-ministre adjoint du Commerce à Ottawa à la fin de l'Expo, a annoncé M. Robert Winters, ministre fédéral du Commerce.

M. Winters a déclaré que la réorganisation de son ministère sera complétée en 1968.

M. Maurice Schwarzmann, nommé sous-ministre adjoint du Commerce en 1964, conservera son poste et se verra alors confié les services de la politique commerciale, dont les négociations internationales et les ententes concernant la protection et l'accès des produits alimentaires canadiens sur les marchés étrangers.

M. Winters, qui est à Montebello à l'occasion du congrès annuel de l'Association d'exportation canadienne, a déclaré que le service administratif de son ministère continuera de relever du sous-ministre, M. J.H. Warren, comme d'ailleurs l'office d'économie et d'analyse des marchés, le nouvel office du tourisme, de même que le personnel pour la programmation et les évaluations.

Il a annoncé également la nomination de M. Denis Harvey, au poste de conseiller spécial auprès du sous-ministre et de M. T.R.G. Fletcher comme directeur de l'office du tourisme.

Un qui en savait long

NEW YORK (PC) — Un homme qui a dit être Cubain a téléphoné dimanche soir au bureau de la Presse Canadienne, à New York, pour savoir si aucune nouvelle n'était parvenue de Montréal, rapportant des attaques à la bombe, durant la journée de samedi, contre la mission commerciale cubaine et le pavillon cubain à Expo 67.

La personne, qui a refusé de divulguer son nom, a dit avoir été informée que des bombes avaient été placées à ces deux endroits. Il a ajouté qu'il aurait une déclaration à faire, si on confirmait l'explosion des engins.

L'homme n'a toutefois pas téléphoné de nouveau à la PC, après l'annonce d'une explosion dans l'édifice logeant la mission commerciale cubaine, à Saint-Michel.

au clou

Aujourd'hui

C'est aujourd'hui que s'ouvre dans la vieille capitale le congrès de l'Association des commissaires industriels du Québec réunis au château Frontenac. Cette association a pour but de favoriser l'expansion économique du Québec, particulièrement dans le secteur de l'industrie. Le congrès a pour thème: "Financement à long terme des industries". On compte sur la participation de 150 spécialistes des questions économiques et industrielles: banquiers, hommes d'affaires, agents d'immobilier, conseillers économiques et industriels auprès des municipalités, du ministère de l'Industrie et du Commerce et d'autres organismes publics... Le club du trafic de Montréal tient ce soir, à 18h30, au grand salon de Reine Elizabeth, sa troisième soirée annuelle de l'Industrie. Conférencier: M. Laurier Lapierre. Troupe invitée: Les Feux Follets... Reunion hebdomadaire à 12h15 au restaurant Samba, du club Kiwanis-Maisonnette. L'invité: le député André Léveillé. Sujet: "Comment débute une grève".

A l'université Laval

À l'occasion de la collation des grades qui aura lieu samedi, 21 octobre, l'université Laval remettra des doctorats honorifiques au professeur René Dumont, de l'Institut national agronomique de France; à M. Gérard Morisset, directeur de l'inventaire des oeuvres d'art de la province de Québec et de M. John E. Robbins, président de l'université Brandon, au Manitoba.

Vers l'actuariat

Deux jeunes étudiants de l'université Laval sont parmi les neuf jeunes Canadiens qui ont remporté les prix offerts par les compagnies d'assurance-vie au Canada décernés aux étudiants ayant obtenu les meilleurs résultats aux examens préliminaires. Ces deux étudiants sont MM. André Verdon et Jacques Faillies. Ces prix visent à encourager les jeunes Canadiens des deux sexes doués pour les mathématiques à faire carrière dans l'actuariat.

Nominations

M. Henri Bergevin vient d'être nommé président de l'Association des principaux de Montréal en remplacement de Mlle Thérèse Baron devenue récemment sous-ministre adjointe au ministère de l'éducation... La Société des Missions étrangères de Pont-Viau vient d'être son nouveau supérieur général, l'abbé Viateur Allary, p.m.é; il succède à l'abbé Gilles Ouellet dont le terme de dix ans expirait cette année... M. Félix Guibert, président de Bédard Girard Limitée, vient d'accepter la vice-présidence de la campagne du Prêt d'honneur dont la campagne de souscription a lieu, cette année, du 1er au 15 novembre. L'objectif est fixé à \$250,000.

Évitez les dégâts causés par la pluie

Faites installer les

GOUTTIERES

"PRIMEAU"

Galvanisé • Cuivre • Aluminium

Estimation gratuite

• MONTRÉAL 322-4160

• QUÉBEC 872-9244

PRIMEAU METAL INC.

CHAUVENET
le prestige
des vins de
Bourgogne
depuis 1853

Dans ses caves de Nuits-Saint-Georges, depuis plus d'un siècle, CHAUVENET élève ses vins dans la plus pure des traditions françaises.

Chauvenet

WHITE FLAG Bourgogne blanc, sec, cuvée spéciale (No 447) — \$2,80

RED FLAG grand Bourgogne rouge, sélectionné (No 428-H) — \$2,80

BEAUJOLAIS rouge, léger et fruité (No 428-D) — \$2,80

F. CHAUVENET, Nuits-Saint-Georges, France.

COURS DE FORMATION SOCIALE
par correspondance
INSTITUT DE FORMATION SOCIALE DU QUÉBEC INC.
Annexé à l'Université de Sherbrooke. Subventionné par le Ministère de l'Éducation.
Pour renseignements:
750, rue Genest, Sherbrooke, Qué.
Tél: Montréal, 527-8831

COURS D'ESPAGNOL
Le seul endroit où vous pouvez apprendre dans une ambiance exclusivement espagnole. C'est la seule façon...

- Professeur d'origine espagnole.
- Accent sur la conversation.
- Privilèges de l'Association.

Pour détails et inscription:
ASSOCIATION IBERO-CANADA
3539 Ave du Parc, Montréal 844-1470

Samedi 21 octobre
De 10h. à midi
au
Centre de Psychologie et de Pédagogie
260 ouest, rue Failon, à Montréal
EXPOSÉ PÉDAGOGIQUE
par
Mesdames Huguette Uguay et Margret Andersen
sur
MÉCANISMES STRUCTURAUX
Méthode audio-orale de phonétique (prononciation, vocabulaire, structures du français normatif) pour tous les niveaux à partir du secondaire.
À tous les professeurs intéressés
S.V.P. Téléphoner à :
SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES
270-2121

EDITORIAL

Le retour de M. Johnson

Après une absence dont la durée, en raison des inquiétudes qu'elle suscitait et des graves conflits de travail qui sévissaient ici, a paru très longue, M. Daniel Johnson a fait, hier, une rentrée encourageante.

Disons d'abord un mot de l'état de santé du premier ministre. Celui-ci donnait hier l'impression d'un homme en excellente forme. Froid et imperturbable, humoriste comme il sait l'être quand il est reposé, M. Johnson a fait bon marché de certaines rumeurs qui avaient circulé au sujet de sa santé. On eût préféré que ces dénégations, ou plus exactement que des renseignements précis, vissent de ses médecins. Mais, en l'absence d'indication sérieuse en sens contraire, on ne peut que se réjouir de devoir prendre à la lettre les affirmations du premier ministre et lui souhaiter, pour les mois à venir, la vigueur nécessaire à l'accomplissement de sa lourde tâche.

De tous les sujets qu'a abordés M. Johnson au cours de sa conférence de presse, le plus important, celui sur lequel il a fourni les déclarations les plus précises, est celui des arrêts de travail qui sévissent depuis des semaines chez les radiologistes et les employés de la Commission des transports de Montréal. Sur chacun de ces deux conflits, M. Johnson a tenu des propos sensés et réalistes.

Dans le cas des radiologistes comme dans celui de la CTM, l'arrêt de travail a duré beaucoup trop longtemps. Le bien public a déjà subi, au-delà de toute mesure acceptable, les effets tragiques de ces conflits. Il est urgent que le Parlement mette fin, par une intervention spéciale, à ces deux grèves.

Certains porte-parole syndicaux ont déjà commis l'imprudence de déclarer que même une loi du Parlement ne les ferait pas marcher. Nous ne pouvons que réitérer à ce sujet ce que nous écrivions l'hiver dernier à propos de ces instituteurs. Il est possible de défier un employeur, fut-il l'Etat, pendant un temps plus ou moins long. Il est possible d'échapper aux effets d'une loi existante, grâce à des artifices légaux qui font partie des droits reconnus aux citoyens. Mais il n'est pas possible, sans verser dans la débâcle la plus formelle et la plus digne de sanction, de défier la volonté du Parlement. Le Parlement, ce n'est plus l'Etat employeur ou l'Etat administrateur: c'est le peuple lui-même s'exprimant par la voix de ses représentants légitimement élus. A côté de quelques démagogues, le mouvement syndical compte une proportion beaucoup plus importante de membres et de dirigeants responsables. Nous sommes sûrs que la voix de ceux-ci prévaudra quand viendra le moment de la décision finale.

Le bien commun exige, avec une clarté fulgurante, que le travail reprenne sans délai dans les transports en commun et chez les radiologistes. Si les membres et les dirigeants des groupes intéressés veulent éviter de tomber sous le coup d'une loi spéciale, ils n'ont qu'à prendre eux-mêmes, d'ici deux jours, l'initiative d'un retour au travail assorti de toutes les garanties raisonnables de règlement sérieux et équitable qu'ils sont en droit d'exiger.

Les propos que M. Johnson a tenus hier à ce sujet exprimaient, avec une modération et une fermeté irréprochables, l'opinion et la volonté du peuple montréalais et québécois. C'est pourquoi il faut souhaiter que les décisions qu'ils annoncent soient ou rendues superflues par un règlement libre entre les parties, ou respectées avec fidélité dès qu'elles auront été prises.

Les dispositions du Code du travail relatives à l'exercice du droit de grève dans les services publics ont donné lieu, depuis trois ans, à une accumulation de grèves dont le nombre, la durée et la gravité ont dépassé de loin tout ce qu'avait pu prévoir le législateur en 1964. On avait compté, dans le temps, sur la maturité et le sens des responsabilités des parties impliquées dans les négociations, pour contenir dans des bornes raisonnables l'exercice du droit de grève. Ces espoirs se sont révélés illusoire. Et il suffit de songer aux propos que tenait, hier encore, un dirigeant de la Fédération des employés d'hôpitaux, pour se rendre compte que certains personnages n'ont rien appris, que la loi actuelle, conservée telle quelle, risque de conduire très bientôt le Québec à de nouveaux désastres.

Aussi faut-il préparer sans délai des modifications qui rendront la loi actuelle plus réaliste et plus efficace. M. Johnson a laissé entendre, hier, qu'il ouvrirait des consultations à ce sujet avec les dirigeants des centrales syndicales.

Nous soumettons respectueusement que des pourparlers trop exclusifs entre politiciens et chefs syndicaux risquent d'engendrer de nouveaux arrangements tout aussi boiteux que ceux qu'on déplore dans le bill 54. S'il veut préparer une législation objective et durable, M. Johnson devrait dès maintenant instituer une équipe de travail qu'il chargerait de lui soumettre un rapport dans les trois ou quatre mois. Cette équipe devrait comprendre des personnes venant du mouvement syndical et du secteur des employeurs; elle devrait aussi comprendre des experts impartiaux et un ou deux porte-parole du public. Une fois instituée, elle ac-

complirait son travail sans dépendre en rien ni du mouvement syndical, ni du patronat ni du gouvernement. L'une des premières tâches d'une telle commission pourrait consister à faire une étude minutieuse de tous les événements qui ont pu se produire en rapport avec certains conflits récents. Une fois qu'elle aurait pu établir, en ces matières où le mensonge est trop souvent roi, la vérité toute nue, la commission pourrait plus facilement discerner les causes des difficultés et proposer des solutions.

Lorsque furent définis certains articles névralgiques du Code du travail, M. Lesage — oubliant parfois les avis qui lui venaient de ses meilleurs conseillers — assumait des risques considérables. Il pécha même, avec l'assentiment du parti de M. Johnson, par témérité. Il ne faut pas que M. Johnson péche de la même façon. S'il veut légiférer sagement, qu'il mette sans délai au travail, dans des conditions d'efficacité maximale, quatre ou cinq des meilleurs cerveaux du Québec en matière de relations ouvrières. Il sera mieux placé, ensuite, pour faire au Parlement les propositions que dictera non pas la CSN, la FTQ ou la Chambre de commerce, mais le bien commun.

Le premier ministre a traité, hier, de maints autres sujets, notamment de la Constitution, de l'invitation qu'il a faite à M. Marcel Faribault de se joindre au cabinet, du récent congrès libéral et des rumeurs d'élection qui ont circulé depuis quelque temps.

Sur certains sujets, par exemple, à propos du cas de M. René Lévesque, M. Johnson a parlé, comme on pouvait s'y attendre, surtout en politicien; il n'y a pas grand-chose à retenir de ce qu'il a dit à ce sujet. Sur d'autres questions, par exemple en ce qui touche les rumeurs d'élections prochaines, il a parlé comme un homme responsable: on ne saurait trop louer son intention bien arrêtée de ne pas précipiter le Québec dans une nouvelle élection à ce moment-ci. Cet homme passe, avec une aisance étonnante, des attitudes les plus partisans aux déclarations les plus responsables. Ce qui plus est, il passe d'un style à l'autre sans trop déplaire. Car on sent qu'il ne se prend pas trop au sérieux lui-même quand il descend trop bas; et on perçoit chez lui, quand il s'élève, un souci du bien public, un équilibre de jugement, voire une fermeté de volonté qui le rendent capable d'agir au moment où l'on commençait à désespérer qu'il le ferait jamais.

Claude RYAN



Lettre de Belgique

La rentrée parlementaire va se faire dans un climat lourd

par Jean-Marie Van Bol

Pour la première fois depuis que fonctionne le Parlement belge, sa séance de rentrée aura lieu en octobre, c'est-à-dire, près d'un mois avant la date traditionnelle.

Les parlementaires ont non seulement fait un compte à rebours, mais ils ont encore accepté d'en tirer les conséquences. Devant l'impossibilité de voter à temps les budgets et les recours permanents aux douzièmes provisionnels, tous les milieux politiques ont convenu de tenter de pallier ce handicap pour 1968 en se réunissant suffisamment à temps pour en débattre et prendre les décisions d'application nécessaires.

L'opinion voit d'un regard sympathique cette attitude d'un parlement qui s'efforce de ne pas demeurer trop en retrait de la popularité, relative mais certaine, que le gouvernement Van Den Boeynants est parvenu à se concilier.

Ce gouvernement s'était fixé comme premier objectif l'équilibre budgétaire. Il y est parvenu par une série d'astuces que le public commence à apprécier de moins en moins, même s'il reste très favorablement impressionné par l'équilibre du budget présenté pour 1968.

De l'agacement à l'inquiétude

On avait promis — c'était un des arguments électoraux du Parti de la Liberté et du Progrès — qu'il n'y aurait pas d'impôts nouveaux. S'il y en a eu relativement peu, les taxes ont augmenté très sensiblement et dans de très nombreux secteurs.

Les cigarettes coûtent six cents de plus, on projette d'accroître la taxe de roulage et la radio redevance pour préparer les émissions de télévision en couleur. Les chemins de fer ont haussé leur prix, les journaux de province augmentent de 30% et l'on débat d'un projet de rationalisation des pensions dans lequel les employés se sentent lésés et, à vrai dire, non sans raisons.

Ses ferments d'agitation ne sont malheureusement pas les seuls. Il s'y ajoute — et ceci est, à nos yeux, plus grave encore — que l'équilibre atteint est précaire. Aucun des secteurs-clés n'a été réorganisé. Ni l'enseignement, ni les soins de santé n'ont bénéficié de la sollicitude gouvernementale et l'on peut craindre que, la législature avançant, les partis au pouvoir ne se contentent de dénaturer d'attendre ou de s'entendre pour trouver un bon point de chute, quand ce n'est pas, disant certains, pour découvrir comment faire perdre la face à leur collègue de gouvernement.

P.S.

de ce pays ne veulent plus de ce statut qui crée, à leurs yeux, un Etat dans l'Etat, un dangereux foyer d'expansion francophone. "Les Wallons dehors" est un slogan auquel nous sommes aujourd'hui malheureusement habitués. Encore faut-il, si l'on accepte de voir les choses de cette façon, savoir où implanter la section francophone de l'Université et délimiter sa zone d'influence.

L'Université Libre de Bruxelles connaît, elle aussi, des problèmes de croissance et de bilinguisme.

Une ancienne plainte de manoeuvres militaires, bien située à la périphérie de Bruxelles pourrait convenir à l'Université de Bruxelles, mais comment lui accorder le droit de l'occuper, sans reconnaître en contre partie à Louvain le droit pour ses deux sections de s'implanter aussi à Bruxelles?

Toute personne de bon sens estimerait qu'il s'agit là d'un très sage "package deal".

Les réactions que l'on enregistre donnent à penser que ces personnes de bon sens ne forment qu'une infime minorité des Belges et le gouvernement hésite à se prononcer.

Le risque politique est très réel, il faut en convenir. Pour le Parti de la Liberté et du Progrès, l'un des partenaires de la coalition, permettre à Louvain de se poser en concurrent de l'Université Libre de Bruxelles, c'est abandonner officiellement son anticléricalisme et risquer de perdre un bon nombre d'électeurs.

Pour le Parti Social Chrétien, autre partenaire du bon sens, c'est accepter aussi que Bruxelles-ville se francise encore davantage et s'aliène les Flamands qui forment le gros de ses forces, tout en permettant d'espérer de regagner des points dans la partie francophone du pays.

Les Universités sont des brûlots qui n'en finissent pas de brûler sur la mer politique et chaque parti voudrait bien, sans que cela ne se voit trop, s'en écarter avant qu'ils n'exploient.

La réorganisation du pouvoir

S'écarter de ce problème linguistico-universitaire n'éviterait pas de se heurter à l'autre; celui de la réforme constitutionnelle dont l'urgence se font de plus en plus sentir.

C'est le gouvernement précédent — catholiques et socialistes — qui avait jeté les premières bases de cette réorganisation du pouvoir.

L'actuelle équipe ministérielle s'est limitée à convenir

d'une trêve linguistique qu'il apparaît de plus en plus illusoire d'espérer prolonger longtemps encore.

Le problème est de savoir ce qui peut, ce qui doit, être fait pour calmer les revendications des uns, sans réveiller les passions des autres.

On peut craindre que le souci d'aborder sains et saufs au port des élections ne bloque le gouvernement sur ces délicats problèmes d'équilibre et qu'il n'utilise dorénavant toute son habileté à se maintenir seulement en équilibre.

L'inévitable économie

Si les problèmes politiques qui se posent au gouvernement méritent toute son attention, l'évolution des problèmes économiques conditionnera, c'est évident, une part de la facilité dont il disposera pour y répondre.

Le jour de l'an, le Premier Ministre avait annoncé des jours difficiles en 1967. A son avis, l'économie belge exigeait des soins attentifs et urgents. En réalité, le Premier Ministre voulait obtenir des pouvoirs spéciaux. Il y a réussi. A l'époque, on s'était d'ailleurs étonné du curieux remède que constituait la levée d'impôts nouveaux dans une période de faiblesse conjonctuelle. Ce n'était pas particulièrement "Keynésien".

Depuis lors, l'économie belge est restée en très faible expansion, trop faible pour assurer le plein emploi. Les exportations belges au cours des premiers et deuxième trimestres ont dépassé respectivement de 8,5 et 2% leur niveau de 1966. La demande intérieure d'investissement et de consommation s'est maintenue à un niveau rarement inférieur à celui de la période correspondante de 1966. La production industrielle du premier semestre dépasse ainsi légèrement le niveau de 1966.

Cependant, à notre retour de vacances, Monsieur Van Offelen, Ministre des Affaires économiques, a mis en évidence des signes de reprise conjoncturelle. Au même moment, un projet de budget de 240,5 milliards de F.B. (\$5 milliards) a été arrêté et présenté en équilibre.

Si la "concertation" au plan gouvernemental apparaît ainsi parfaite, le moment semble cependant venu de souligner qu'il ne s'agit là que d'un point de départ, qui ne prendra tout son sens que dans les mesures d'expansion qu'il permettra. L'année politique 1967-1968 sera, à cet égard, à n'en pas douter, une année de vérité.

Opinion libre

Où allez-vous comme ça ?

par Pierre Vadeboncoeur, conseiller technique de la C.S.N.

J'ignore si, dans le tumulte des articles de presse à sens unique et au milieu des clameurs orchestrées que la grève des transports suscite, il est bien des gens qui puissent encore juger sagement les attitudes de l'administration municipale en rapport avec cette grève. Ca n'y paraît pas. Je ne sais par quel mystère, on ne paraît pas spécialement intéressé à s'interroger sur la politique de chautard de l'administration dans les circonstances actuelles. On ne semble pas vouloir mettre en question, avec la rigueur qui commence à s'imposer, la politique autocratique, dictatorial, provocatrice et dangereuse de l'administration dans le climat présent, qu'elle-même a fait le nécessaire pour survoler.

Je ne me résous à écrire ces lignes qu'après mûre réflexion. Je prie le lecteur de m'accorder la grâce de croire qu'elles sont pesées. Je connais assez les grèves et l'histoire politico-syndicale du Québec pour me permettre de rappeler à une administration publique qui fait du 100 à l'heure en plein milieu d'une foule qu'elle agit actuellement, dans la situation complexe où elle se trouve, enivrée comme elle paraît l'être par les moyens du pouvoir, comme une étourdie.

Il y a six mille grévistes. Leur cause est juste. La position de la ville est insoutenable, en stricte raison comme en équité. Non seulement l'administration refuse-t-elle au groupe en grève des salaires qu'elle a accordés libéralement à d'autres groupes, mais elle prétend sabrer dans la convention collective antérieure des employés de la C.T.M. d'importantes garanties qu'ils avaient déjà, touchant, entre au-

Suite à la page 2: Opinions

Légalisation des loteries

Judi dernier, aux Communes, le ministre de la justice a déclaré, en réponse à une question, qu'il avait rencontré la veille des personnes qui lui ont fait des représentations au sujet de l'établissement de loteries, et qu'il n'avait dit que c'était l'intention du gouvernement d'apporter des amendements au code pénal à ce sujet.

C'est une demande qui a souvent été adressée au gouvernement fédéral, de la part du Québec, et notamment par M. Lesage lors d'une conférence fédérale-provinciale; mais elle s'était toujours heurtée à une vigoureuse résistance parce que l'opinion canadienne-anglaise semble condamner le jeu sous toutes ses formes. Le changement d'attitude qu'annonce la déclaration de M. Trudeau mérite donc d'être souligné, car il indique que le gouvernement central est plus disposé désormais à tenir compte des vues particulières du Québec, même sur des questions névralgiques.

M. Trudeau a dit un peu plus tard aux journalistes qu'à son avis la loterie n'est pas une forme de taxe progressive parce qu'elle ne tient pas compte du niveau de richesse des citoyens, mais qu'il n'y est pas opposé. Une loterie provinciale aurait pour but de procurer des revenus au gouvernement, mais on ne peut pas la comparer à une taxe parce que l'achat des billets serait facultatif et non obligatoire. Il est bien possible aussi que l'on se fasse des illusions sur les recettes possibles d'une loterie.

la Commission Bélanger a émis l'opinion que la province ne pourrait pas en tirer plus d'une dizaine de millions de dollars, ce qui est relativement peu dans le budget provincial.

S'il s'agissait seulement de trouver des revenus pour certaines fonctions sociales de l'Etat, par exemple pour les hôpitaux, il y aurait lieu d'hésiter à recourir à la loterie. Mais ce n'est pas ainsi que le problème se pose. La loterie, bien qu'interdite par le code pénal, existe déjà au pays de manière illégale et clandestine, et tout spécialement sous la forme de loteries étrangères, comme le "sweepstake" irlandais. C'est l'argument invoqué par M. Trudeau; il constate qu'un grand nombre de Canadiens participent à ces loteries et il juge préférable qu'on garde au pays l'argent ainsi dépensé.

C'est fort juste, mais il y a une autre raison qui a dû influencer le ministre de la justice. Les loteries qui ont tant de succès au Canada sont illégales, interdites comme des délits criminels par le code pénal. Les gens s'habituent donc ainsi à mépriser et à violer la loi; les gagnants des gros lots sont même considérés comme des héros, leurs portraits sont publiés dans les journaux, et ils ne sont nullement inquiétés bien qu'ils aient participé à une infraction au code pénal.

Lorsqu'une loi est inapplicable et inopérante, sa violation répétée tend à dévaloriser les autres lois et à miner le respect des citoyens pour la

loi d'une manière générale. De plus, comme la loterie est interdite et clandestine, cette forme de jeu devient par sa popularité un important moyen d'action de la pègre. Cette activité illégale, qui paraît tolérable et sans grand danger, peut servir de paravent et de façade à d'autres activités criminelles bien plus graves.

Une loterie provinciale pourrait apporter quelques ressources à l'Etat et conserver chez nous des fonds qui vont à l'étranger, mais la principale raison de légaliser cette forme de jeu sous la surveillance de l'Etat, c'est de corriger une situation fautive et équivoque, qui répand le mépris de la loi et qui favorise la pègre.

L'évaluation uniformisée

La ville de Montréal a retiré son opposition à l'annexion de la Commission scolaire de Westmount à la CECM, et cette mesure a été acceptée ces jours derniers. L'objection de la métropole était fondée sur la différence qui existe entre l'évaluation foncière à Westmount et à Montréal. Si la CECM avait appliqué aux propriétaires catholiques de Westmount le même taux de taxe foncière qu'aux propriétaires catholiques de Montréal, soit \$1,35 par \$100 d'évaluation

imposable, ces contribuables de Westmount auraient payé proportionnellement moins cher que ceux de Montréal.

M. Saulnier avait donc raison de demander au Conseil municipal de s'opposer à cette annexion, parce que les contribuables montréalais moins riches que ceux de Westmount auraient été appelés à verser une subvention aux écoles de Westmount; étant donné que les propriétaires de cette ville satellite font un effort fiscal moindre par suite d'une évaluation plus faible. La situation a été corrigée; on a rétabli l'équilibre en majorant à \$1,52 le taux de la taxe scolaire qui sera imposée à Westmount.

Même si cette solution est acceptable, ce n'est pas l'idéal; en principe, l'évaluation foncière devrait être uniforme. On sait qu'en réalité elle est fort inégale, par toute la province, et que cela comporte de graves inconvénients. Pour comparer l'effort fiscal des contribuables on ne peut pas se fier au taux de la taxe, mais il faut tenir compte du niveau de l'évaluation municipale et scolaire par rapport à la valeur réelle et effectuer des corrections appropriées.

La Commission Bélanger a étudié ce vieux problème et a recommandé la création d'une régie provinciale de l'évaluation foncière qui aurait pour

tâche de préparer et d'effectuer graduellement une réforme générale à ce sujet. La loi exige déjà que l'évaluation soit égale à la valeur réelle, mais tel n'est pas le cas, et la Commission estime qu'une nouvelle législation ne serait pas plus efficace, à moins que le gouvernement ne se charge de l'application de la loi, par l'intermédiaire d'un organisme approprié et muni des pouvoirs nécessaires.

Le gouvernement provincial n'a pas encore donné suite à cette recommandation du rapport Bélanger; c'est une réforme fondamentale qu'il devrait entreprendre sans retard, car l'uniformisation de l'évaluation foncière exigera vraisemblablement plusieurs années. La Commission Bélanger a recommandé que le territoire de la province soit divisé par régions pour des fins de l'évaluation foncière. Dans tous les programmes proposés pour l'organisation d'un gouvernement métropolitain dans la région de Montréal, l'établissement d'une évaluation uniforme est l'une des fonctions qu'on attribuerait à l'autorité régionale. La disparité des évaluations entre les villes de la région métropolitaine n'est qu'un des nombreux désordres dus à l'absence d'une autorité régionale.

lettres au DEVOIR

Pour un ministère de salut public

Par quels moyens résisterons-nous à la catastrophe où veulent nous entraîner les propagateurs de certaines doctrines idéologiques? Je n'en vois qu'un seul, pour le moment: "un gouvernement de salut public".

C'est donc un devoir du parti au pouvoir — lequel se tient en équilibre sur une corde pourtant bien flexible et susceptible de tomber à la moindre rafale, — de proposer une trêve avec l'opposition, afin de sauver le pays de la catastrophe qui l'attend.

J'ai la ferme conviction que l'opposition, soucieuse avant tout de l'intérêt de la collectivité, serait consentante à faire provisoirement un bout de chemin avec

l'Union nationale, alors qu'elle deviendrait la vraie et grande UNION NATIONALE, à seule fin de nous sortir du marasme économique et de nous éviter les sombres lendemains qui nous attendent, à la suite de la prise de position des différentes options politiques de certains partis...

(...) Un ministère de salut public mettrait de l'ordre et de l'autorité au sein de nos affaires publiques. On apprendrait, dans certains milieux, à être un peu moins arrogant avec le peuple qui souffre impunément de certaines exigences, et l'on verrait à établir, dans une harmonie réciprocité, une politique qui vise à faire baisser le coût de la vie, à faire régresser le chô-

mage et à faire pénétrer un peu de chaleur et de lumière dans beaucoup de foyers qui vivent encore dans une misère noire.

Un ministère de salut public serait en mesure de faire entendre une voix forte, lors de la prochaine conférence inter-provinciale, au lieu d'une voix faible et débile, empruntée aux tendres mélodées des chanteuses d'Hawaii.

Un ministère de salut public réglerait une fois pour toutes la question des deux nations, d'accord avec le gouvernement central, lequel sentirait à Québec, une force invincible, appuyée par la collectivité.

HENRY VONNE

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Claude RYAN Directeur
André LAURENDEAU Rédacteur en chef
Rédacteur en chef adjoint: Paul SAURIOL
Trésorier: Arthur LEFEBVRE

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est au no. 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont Inc., à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. Seule la Presse canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans "Le Devoir".

ABONNEMENTS: édition quotidienne, Montréal, Québec, Lévis et bilingues: 12 mois \$25,00, 6 mois \$13,00, 3 mois \$7,00. Ailleurs au Canada: 12 mois \$20,00, 6 mois \$11,00, 3 mois \$6,00. À l'étranger: 12 mois \$35,00, 6 mois \$18,00. Édition du samedi 12 mois \$6,00. Le ministère des postes a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de 2e classe de la présente publication.

TELEPHONE: 844-3361

Le Cameroun, pays en expansion et microcosme de l'Afrique

Quoi que puisse croire une grande partie de l'opinion occidentale abusée par les fréquentes convulsions que connaissent de nombreux Etats africains, la stabilité politique existe en Afrique. L'un des meilleurs exemples en est la République fédérale du Cameroun dont c'est aujourd'hui la journée nationale à l'Exposition universelle de Montréal. Et à cette occasion, le Cameroun est représenté par nul autre que son jeune et brillant chef d'Etat, le président Ahmadou Ahidjo, qui dirige depuis une dizaine d'années les destinées de son pays. En effet, il fut d'abord chef du gouvernement d'un Etat camerounais encore sous tutelle française de 58 à 60, puis premier président de l'Etat indépendant du Cameroun à partir de janvier 1960, enfin depuis 1962, président de la République fédérale du Cameroun.

Ce que des observateurs, même avertis, peuvent se tromper. En janvier 60, alors que le Cameroun accédait à la plénitude de la souveraineté, le New York Times écrivait que c'était là l'un des nouveaux Etats africains dont l'avenir était le plus sombre, la stabilité la plus mal assurée; ce même journal la même année (octobre 60) saluait en termes diatribiques l'accession du Nigeria à l'indépendance, voyant dans le grand pays anglophone un facteur de stabilité, une promesse de progrès et un modèle de démocratie pour tout le continent noir! Sept à huit ans plus tard, le Cameroun connaît une paix intérieure complète, l'ordre et la stabilité et il a toujours

le même président: le Nigeria est plongé dans la guerre civile, a vu se succéder trois chefs d'Etat dont deux ont été assassinés et, depuis 1965, vit dans un état de confusion et d'anarchie.

La réussite d'Ahidjo

Dans beaucoup de jeunes Etats, l'indépendance réussie c'est d'abord une équipe et un homme: pour le Cameroun, cet homme s'appelle Ahmadou Ahidjo qui a su accomplir le tour de force d'unifier l'un des pays les plus divers — et partant les plus représentatifs — donc les plus difficiles de l'Afrique. Contrairement à toutes les prédictions, cet homme du Nord, ce Musulman, a su se faire accepter par le sud et le centre, occidentalisés, chrétiens ou animistes, et à faire avancer considérablement la cause de l'unité nationale. Les problèmes subsistent certes, nombreux, mais le chemin parcouru est étonnant: l'action terroriste de l'U.P.C. est depuis longtemps un mauvais souvenir et le gouvernement camerounais a pu se donner tout entier aux tâches du développement.

Miroir de l'Afrique

Le Cameroun est incontestablement l'un des pays les plus intéressants et les plus attachants de l'Afrique noire, justement par sa diversité sur tous les plans: diversité ethnique, diversité géographique, diversité religieuse, niveaux divers d'évolution ou de développement selon les régions. Ce pays représente à certains

égards un miroir ou un résumé de l'Afrique contemporaine. De Douala, métropole, grand port de mer, ville triéplante, à Maroua, dans le nord, on parcourt non seulement une distance considérable mais on franchit aussi plusieurs décennies sinon un siècle, on éprouve l'impression d'être passé dans un autre monde, dans une autre civilisation. Entre les chefs traditionnels, majestueux du Nord musulman, ces célèbres lamidos et les Kirdis, populations animistes de la même région, entre les uns et les autres et les ouvriers du port, les techniciens, les commis de Douala, il y a pourtant quelque chose de commun: l'attachement chaque jour plus vif à cette réalité camerounaise qui prend forme, la conscience nationale qui chaque jour s'affirme plus vive.

Minorité anglophone

Ces traditions, ces cultures, ces confessions diverses font leur synthèse à Yaoundé, la coquette capitale en rapide expansion, où le gouvernement a le plus constant souci de l'équilibre à respecter, dans tous les secteurs et à tous les niveaux de l'administration, entre tous les éléments qui forment la population. Souci d'abord plus méritoire que le Cameroun est de surcroît bilingue, entendons qu'il a deux langues officielles, le français et l'anglais, cependant que dans la vie quotidienne coexistent plusieurs langues vernaculaires.

Republique fédérale bilingue, le Cameroun actuel résulte en effet de l'union de l'ex-Cameroun français, le Cameroun oriental, à une partie de l'ex-Cameroun britannique, appelée Cameroun occidental. Le premier est d'ailleurs beaucoup plus important que l'autre en superficie, en population et en ressources, le rapport étant en gros des 4/5 à 1/5. Chacun des deux Etats fédérés a sa propre Assemblée législative et son gouvernement, cependant que l'Etat fédéral est de type présidentiel, dans une formule où l'on retrouve des éléments du régime américain et du régime français. C'est pour toutes ces raisons que le Cameroun résume admirablement l'Afrique contemporaine, en incarne la diversité et les difficultés mais aussi les ressources et les promesses.

Le Cameroun compte aujourd'hui environ 5.500.000 habitants sur une superficie de près de 200.000 milles carrés soit environ le tiers de celle du Québec. On sait que le Cameroun fut protectorat allemand de 1884 à 1916; après la première guerre mondiale, il fut divisé en deux, la partie

orientale allant à la France — comme mandat puis, après 1945 comme territoire sous tutelle — et l'occidentale à la Grande-Bretagne. Cette dernière devait rattacher "son" Cameroun au Nigeria voisin et même l'y intégrer: lors d'un référendum organisé en 1961, la partie méridionale du Cameroun ex-anglais optait pour le rattachement au Cameroun français devenu indépendant, et la partie septentrionale préférait rester intégrée au Nigeria. Le Cameroun a toujours eu et continue de garder des relations étroites avec quatre Etats voisins qui formaient jadis l'Afrique équatoriale française: le Tchad, la République Centrafricaine, le Congo-Brazzaville et le Gabon.

L'économie du Cameroun est encore principalement agricole, ses premières exportations consistant en café, cacao, bananes, bois précieux, coton, arachides, palmistes, etc. L'implantation de la culture du caoutchouc a donné d'intéressants résultats. Le pays possède cependant d'importantes ressources de minerai de fer, dont les réserves sont estimées à cent millions de tonnes.

Taux de scolarisation élevé

Le gouvernement attache une grande attention au développement de l'infrastructure: la modernisation du port de Douala — qui sert de débouché à plusieurs pays voisins — et la construction, en cours, du fameux Transcamerounais devraient donner un nouvel essor à l'économie du pays. Cela, d'autant plus, que le niveau de formation technique et le taux général de scolarisation sont sensiblement plus élevés que dans la moyenne des pays africains. Le sud Cameroun en particulier a un taux de scolarisation qui approche les 80% et il compte avec les Bamileké l'une des ethnies les plus industrieuses et les plus progressives d'Afrique centrale. L'enseignement secondaire et l'enseignement technique sont déjà fort développés dans le sud et Yaoundé renferme une Université importante, l'Université fédérale du Cameroun, avec quelque 2.500 étudiants, plusieurs grandes Ecoles.

Dans le domaine des relations extérieures, le Cameroun a eu à la fois le souci de l'unité africaine, mais envisagé de façon réaliste, du non-engagement et de la diversification, étant entendu que pour des raisons évidentes les rapports avec la France restent particulièrement importants. Membre très actif de l'O.C.A.M. (Organisation commune africaine et malgache) et de l'O.U.A. (Organisation de l'Unité africaine), le Cameroun l'est aussi des Nations unies et de toutes les grandes institutions internationales qui en dépendent. Avec ses voisins immédiats, le Cameroun participe à une union douanière; membre de la zone franc, il a comme unité monétaire le franc C.F.A. (communauté financière africaine).

Le président Ahidjo peut être légitimement fier de ce qu'il a apporté au Cameroun et de ce qu'il a fait pour l'Afrique. Avec ceux de ses collègues qui ont nom Senghor, Houghpouet-Boigny, Tsiranana, etc. il compte parmi les "sages" du continent africain, plus soucieux de réalisations concrètes et de progrès quotidiens que de bruyantes conférences et de déclarations lyriques sur l'unité africaine.

lettres

L'exemple de l'Irlande

(...) L'Irlande constituait autrefois une sorte de province dans le Royaume-Uni; son économie, comme celle du Québec, était étroitement reliée au monde anglo-saxon, et l'Angleterre représentait pour elle, ce que l'Ontario représente pour nous. Or, il y a quelques années, l'Irlande du sud devenait un état souverain.

Il n'y a pas eu, à cette occasion, ni fuite de capitaux, ni exode de compétences, ni période de transition "bouleversante", ni désastre d'aucune sorte. Au contraire, dès l'accession de l'Irlande du sud à la souveraineté, les investissements ont augmenté, le commerce extérieur a pris de l'expansion, et le chômage a diminué.

L'exode des compétences a aussi diminué, et les Irlandais travaillent avec plus d'ardeur pour contribuer au progrès du pays où ils se sentent maintenant maîtres chez eux.

ROBERT VADNAIS

Lettre de Paris

La difficile reconversion de l'agriculture française

par Jacques Duquesne

On attendait les ouvriers: ce furent les paysans qui arrivèrent. Après les ordonnances de l'été sur la Sécurité sociale, et certaines hausses de prix dans les services publics, tous les milieux politiques escomptaient une "retraite sociale" difficile, marquée par des grèves dans la fonction publique et dans quelques industries-clés. Celles-ci ne se sont pas encore produites: le gouvernement avait bien joué en choisissant la période des vacances pour promulguer ses ordonnances; les événements extérieurs (conflit israélo-arabe, "affaire canadienne") l'ont servi en attirant l'attention; les états-majors syndicaux hésitent sur la tactique; leur "base" paraît peu combative. Sur le front industriel tout reste calme. On peut toujours craindre, cependant, qu'une grève partielle et localisée, survenant à propos d'un problème limité, ne déclenche un mouvement plus général. Aussi, les autorités s'attachent-elles à prévenir tout mouvement de ce genre. Avec succès jusqu'à présent.

Sur le front agricole, par contre, c'est l'émeute. Voici quelques jours, des manifestations, en Bretagne, faisant plus de 200 blessés, des voitures étaient incendiées, l'entrée d'une préfecture et quelques magasins saccagés. Cette renaissance du "malaise paysan" à quelque peu surpris les citadins: l'agitation paysanne était devenue permanente depuis 1953 mais elle s'était pratiquement interrompue en 1964, après avoir connu son paroxysme en 1961.

Les causes principales

Ses causes sont toujours les mêmes: une agriculture de type artisanal, dispersée, et retardataire, ne parvient plus à faire vivre tous ses fils; la richesse du pays n'est pas telle qu'elle puisse lui permettre de faire survivre artificiellement cette agriculture en lui donnant des ballons d'oxygène sous forme de subventions; elle n'est pas telle non plus qu'elle puisse lui permettre de guider la nécessaire reconversion agricole au rythme souhaitable.

La Vème République a fait

lettres

Poudre aux yeux

(...) Premier argument de monsieur Kierans: "Le Québec contribue à 25% des impôts recueillis par Ottawa, et il retire 35% des sommes versées par Ottawa aux provinces". D'accord. Mais ce qu'il ne dit pas, volontairement, c'est que les deux pourcentages mentionnés ne portent pas sur le même montant. En effet, Ottawa ne verse pas tout ce qu'il reçoit aux provinces, mais il en garde une grande partie pour la défense. Ce qui fait que le 35% que le Québec reçoit est inférieur au 25% qu'il débourse. Mais quand même, on peut toujours essayer, le peuple n'y verra que du feu... Il croira naïvement gagner 10% en soustrayant 25% de 35% et je leur aurai foutu une bonne peur... N'est-ce pas, monsieur Kierans.

Deuxième argument de monsieur Kierans: "Les grandes compagnies seront forcées de quitter le Québec, parce que ce sont des firmes canadiennes qui font le plus gros de leur commerce à travers le Canada". Mais où est l'argument là-dedans! Ces compagnies se seraient-elles installées et demeureraient-elles ici pour nos beaux yeux???

Troisième argument de monsieur Kierans: "Ne recevant plus l'aide d'Ottawa, le Québec devra trouver 2,3 milliards par année, donc hausser les impôts, réduire les services etc." Rien de plus faux, car soit dit en passant, l'aide accordée par Ottawa provient de nos poches et, au lieu de payer l'impôt à Ottawa, on le garderait simplement pour le Québec, donc, nul besoin de hausser les impôts, mais simplement d'effectuer le transfert de l'argent là où il doit aller...

CLAUDE DESCHENES
Val-Morin, 5 octobre 1967

beaucoup pour l'agriculture. Elle a pris notamment des mesures permettant le regroupement des terres, facilitant l'installation des jeunes, et le départ à la retraite des vieux agriculteurs.

Toutes ces mesures ont favorisé l'exode rural. Lors du prochain recensement général de la population, en 1968, on pourra constater que la France compte plus de cadres que de paysans. Ceux-ci étaient plus de cinq millions en 1954, à peine plus de trois millions cette année. Mais, faute de moyens, l'exode ne s'est pas toujours accompli dans les meilleures conditions. Il a même été freiné. On peut citer le cas significatif d'un petit paysan breton, qui avait compris que ses 9 hectares de terre et ses quatre vaches ne lui permettraient pas de faire vivre sa famille; il s'était inscrit dans un "centre de formation professionnelle accélérée" pour apprendre en six mois le métier de plombier; l'ayant appris, il a couru en vain tous les bureaux d'embauche de la région; la mort dans l'âme, il a repris la culture de ses 9 hectares. L'industrie n'est pas assez développée, ni assez décentralisée, pour accueillir tous ceux qui une évolution inéluctable, économiquement souhaitable, pousse à quitter la terre.

L'Europe n'est pas une panacée

Ce serait l'impasse quasi totale s'il n'y avait les perspectives européennes. C'est du moins ce que l'on a cru. Depuis 1962, les paysans, ont espéré, et on les y a encouragés, que l'Europe verte, le Marché Commun agricole, leur ouvrirait des débouchés, leur permettrait d'obtenir des prix élevés pour leur production. En réalité, ces perspectives séduisantes ne le sont que pour les exploitations les mieux placées, celles qui ont une taille suffisante et qui sont situées

sur les grands axes européens; autrement dit les producteurs de céréales du Nord, de l'Est, et du Bassin Parisien.

Le fruit de la lassitude

Les autres cumulent tous les désavantages: en Bretagne ou dans le Massif Central, ils sont loin des grands axes, loin des centres de consommation; loin aussi des zones industrielles qui pourraient absorber un surcroît de main-d'oeuvre; ils se livrent de façon artisanale à l'élevage; le progrès technique a fait dans ce secteur une apparition plus tardive, la recherche l'a longtemps délaissé, les risques du métier sont plus grands, les coûts plus élevés. Stimulés par le gouvernement, beaucoup ont essayé de se reconverter en se lançant dans l'aviculture. Trop nombreux ils se sont fait concurrence, et l'ont d'autant plus mal supportée qu'ils s'étaient endettés pour se reconverter. On les a ensuite persuadés de produire du porc. Ils l'ont fait. Mais le porc, à la production, ne se vend pas plus cher qu'en 1947. Ils se sont donc lassés. Et c'est cette lassitude extrême qui explique la violence des actuelles manifestations paysannes.

Les dirigeants des syndicats agricoles avaient essayé de jouer la carte de la concertation avec le gouvernement — qui leur avait valu une législation nouvelle jugée par eux sa-

tisfaisante — et avaient parié sur l'Europe. Ils risquent d'être aujourd'hui débordés par leurs troupes. D'autant plus que divers mouvements rivaux présentent des programmes particulièrement démagogiques de nature à séduire des petits paysans peu informés des réalités économiques.

Pour éviter le "débordement par la gauche", les dirigeants syndicaux avaient organisé les manifestations qui ont dégénéré en émeute afin de "dissiper le gouvernement". Celui-ci est désormais bien averti. Que peut-il faire? Que va-t-il faire? Le ministre de l'Agriculture, M. Edgar Faure, est assez habile pour dissiper le malaise. On l'a d'ailleurs placé à ce poste, en janvier 1966, pour tenter de regagner au régime le soutien des masses paysannes. Depuis quelques semaines, ce n'est pas un secret, il est en conflit avec M. Debré car les mesures qu'il préconise sont jugées inflationnistes par le ministre des finances. Paradoxalement, les émeutes paysannes le renforcent donc.

Que fera Paris?

Ce qu'il veut faire est simple. Dans l'immédiat, soutenir les marchés en achetant, en stockant, ou en trouvant de nouveaux débouchés. Et surtout retourner à Bruxelles pour obtenir des partenaires de la France dans le Marché Commun une véritable préférence pour l'écoulement des produits français, et une hausse des prix "européens" pour les productions animales. S'il y parvient, ce qui sera long et difficile, le problème de structure de l'agriculture française ne sera pas résolu pour autant. Il faut s'attendre à ce que le malaise paysan persiste des années encore, tant que l'agriculture n'aura pas terminé sa mue. Il en coûte de se mettre à l'heure du XXe

Invitation à la repagade des gourmets!
CHEZ Vito PIZZATISSIMO
5412 Côte des Neiges, Montréal, Qué., Tél. 735-3623

globe école de langues **PROJET '67**
ANGLAIS ESPAGNOL ALLEMAND
COURS SPÉCIAL \$89.00
globe école de langues **LEÇON GRATUITE 866-9731**
1 PLACE VILLE MARIE - SUITE 1538

CINZANO
sur glace
Vermouth rouge, doux—importé d'Italie
Vermouth blanc, sec—importé de France

NOUS PAYONS SIX 3/4 %
D'INTÉRÊT SUR LES DÉPÔTS DE 5 ANS
TRUST GÉNÉRAL DU CANADA
La plus importante société de fiducie canadienne-française
909 ouest, boul. Dorchester, Montréal — 866-9641

VOUS POUVEZ UTILISER CE COUPON ET LE POSTER AVEC VOTRE CHÈQUE À L'UN DE NOS BUREAUX.

Ci-inclus mon chèque au montant de \$..... (minimum \$1,000.00) pour lequel vous voudrez bien émettre un certificat de dépôt garanti pour une durée de 5 ans, au

NOM DE _____
NO _____ RUE _____
VILLE _____
SIGNATURE _____ DATE _____

D-18-10-67

10,000 EXEMPLAIRES VENDUS EN 15 JOURS EN VENTE DANS LES LIBRAIRIES... CAHIER SPÉCIAL : \$1.00 L'EXEMPLAIRE

Maintenant un Québec libre à inventer

DANS LA CRISE ACTUELLE, UN DOCUMENT INDISPENSABLE ...ET À LA REVUE MAINTENANT
2715, chemin Côte Ste-Catherine, Montréal 27 (INCLURE UN CHÈQUE OU UN MANDAT-POSTE)

Arts et spectacles

Course pour le prix Nobel en littérature

MALRAUX NO! SENGHOR, NERUDA, GREENE...SI

STOCKHOLM — A la veille de l'attribution du prix Nobel de littérature, décerné jeudi, les pronostics vont bon train dans les milieux littéraires de Stockholm où l'on s'efforce en vain de percer le secret des académiciens suédois.

Les "18" semblent en effet cette année plus prudents que jamais et bien décidés à éviter la répétition des "fuites" qui naguère ont permis de connaître à l'avance les noms des lauréats Nelly Sachs et José Agnon l'an dernier, Sartre il y a trois ans.

D'ores et déjà, on ne "joue" plus sur le nom d'André Mal-

raux qui avait été avancé ces derniers temps par certains. Ses "Anti-mémoires" fait-on remarquer, sont venus trop tard, les statuts de la fondation Nobel prévoyant expressément que les candidatures doivent être proposées avant le 1er février de l'année d'attribution. M. Malraux pourrait donc être favori pour 1968, mais alors il ruinerait cette année — en raison du critère linguistique qui joue un rôle important — les chances d'autres candidats de langue française comme Jean Giono, Aragon, Samuel Beckett ou André Chamson.

Robert Graves, Alberto Moravia, les Suisses "allemands", Friedrich Dürrenmatt et Max Frisch, les Allemands Heinrich Böll, Uwe Jonsson et Gunther Grass. Un nom est encore cité avec insistance: celui de romancier suédois Eyvind John-

son; d'autres avancent celui du Norvégien Tarjei Vessas. Mais en fin de compte on ne désigne pas de "super-favori" et l'on s'accorde, dans les milieux littéraires, à qualifier la "course" de "très ouverte".

Langham laisse Stratford

(STRATFORD) — De chaleureux applaudissements ont salué Michael Langham, directeur artistique du Festival de Stratford depuis 1965, alors que samedi soir, il est apparu sur la scène pour la dernière fois à ce titre de directeur du festival shakespearien.

M. Langham assumera encore la direction de la compagnie du festival pour "Antoine et Cléopâtre" et "The Government Inspector", version anglaise de l'œuvre de Nicolas Gogol, pour une série de représentations en cours depuis hier soir, à l'Expo-Théâtre.

Pour la saison 1968 à Stratford, Michael Langham sera remplacé à la direction artistique par Jean Gascon et John Hirsch.

Rencontre avec deux critiques français

Cette semaine même où il se trouvait à Montréal, un article de Lacombe paraissait dans "Les Lettres françaises" sur les poètes du Québec (au sujet du numéro de "La voix des poètes" consacré à notre poésie). Dans le même numéro des "Lettres françaises", on pouvait lire un article où il était question de Ronsard, et un autre relatif au Festival du Film de Montréal.

Quant à Edith Mora, même si elle ne peut consacrer une chronique hebdomadaire à la poésie, elle le fait avec un grand souci de faire connaître les œuvres qui lui semblent les plus importantes.

Course ouverte

Par contre, les chances de Léopold Senghor restent entières, le président sénégalais représentant une région géographique que l'Académie suédoise n'a encore jamais couronnée. Cet argument joue également pour le poète hollandais Simon Vestdijk, la poétesse bulgare Elisaveta Bagriana et le Japonais Yukio Mishima.

Autres noms cités parmi les "possibles": l'ambassadeur du Guatemala à Paris, Miguel Angel Asturias, plusieurs fois "grand favori", le Chilien Pablo Neruda, toujours "battu à l'arrivée", Graham Greene,

le sexe et la jeunesse de la France d'aujourd'hui

JEAN-LUC GODARD

des oiseaux petits et gros (voix offertes et vocales)

de Pier Paolo PASOLINI

avec TOTO

SOUS TITRES FRANÇAIS

"Un des films les plus importants de ces dernières années." - La Presse

"Un bijou de film... à ne pas manquer." - La Patrie

"Passion et regard la partie." - La Voix

3^e SEMAINE

63^e SEMAINE à Montréal

maintenant au

VENDOME

PL. VICTORIA TEL. 878-1451

LE MEILLEUR FILM DE L'ANNÉE

EASTMANCOLOR

un homme et une femme

avec Jean-Louis Trintignant, Pierre Barouh

THE ROYAL BALLET

Margot Fonteyn Rudolf Nureyev

ROMEO JULIET

MATINÉES Sam. Dim. Lun. & Merc. à 2 h. 15 p.m. SOIRÉES à 8 h. 15 p.m.

SNOWDON 5225 DECARIE TEL. 482-1322

...il y a des voleurs qui prennent mille précautions pour ne pas abimer les meubles. Moi pas!

Jean-Paul Belmondo Genevieve Bujold

'le voleur'

Horaires: 12.30 - 2.50 - 5.10 - 7.30 - 9.40

861-4595

CINEMA ODEON PLACE DU CANADA

WINDSOR ET LAGACHE/STATIONNEMENT INTÉRIEUR

SAINT-DENIS et Bijou

LA DOULEUREUSE SURPRISE D'UN PÈRE À LA RECHERCHE DE SA FILLE

5 GRANDS FILMS EN CINÉSCOPE ET EN COULEURS

FERNANDEL LILI PALMER LAURENT TERZIEFF

Le voyage du père

JACQUELINE MAILLAN CLAUDE RICH-PIERRE MONDY CHRISTIAN MARIN-MICHEL GALABRU

APPELEZ-NOUS MATINÉES

PRO MUSICA

PLACE DES ARTS SALLE PORT-ROYAL

Dimanche à 16 h 30

12 nov. - Quatuor AMATEURS
16 nov. - Quatuor PRO ARTE de Zagreb, et WALTER JOACHIM, violoncelle
10 déc. - JEAN-JACQUES KANTOROW, violoniste, et ALBERT LOTTO, pianiste
14 janv. - Orchestre 1 MUSIC
4 fév. - Orchestre DE ZÜRICH
18 fév. - JANET BAKER, soprano et JOHN NEWMARK, pianiste
17 mars - QUATUOR À CORDES D'OWA et GILLES MANNET, pianiste
7 avril - TRIO DI BOLZANO, piano, violon et violoncelle

Abonnements: adultes, \$25, taxe comprise - étudiants, à 21 ans, \$10, taxe comprise. Prêts d'âge requis pour une première inscription. Chèques à l'ordre de PRO MUSICA, 1270 O. rue Sherbrooke - Tél. 845-0532. Prière d'inclure une enveloppe pré-adressée et attachée pour le retour des billets.

CINERAMA Grand Prix 6 mois

James Garner Eva Marie Saint Antonio Sabato Françoise Hardy Yves Montand Toshiro Mifune

IMPERIAL CINERAMA

à ne pas manquer durant

1430 Bloorville, Mil. - AV. 8-7102 ou 5603

2^e SEMAINE

CATHERINE DENEUVE DANS

LION D'OR GRAND PRIX VENISE 1967

un film de Luis Buñuel

BELLE DE JOUR

JOSEPH KESSEL

CINEMA LE PARISIEN

Tel. 861-2097 480, Ouest Ste. CATHERINE

Horaires: 10-45, 12-50, 2-00, 5-15, 7-30, 10-00
Dernier spectacle à 9-15

RESERVE AUX ADULTES 18 ans

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

PLACE DES ARTS • SALLE WILFRID-PELLETIER

PREMIÈRE CE SOIR ET JUSQU'À DIMANCHE

CANADIAN OPERA COMPANY

Directeur: HERMAN GEIGER-TOREL

CE SOIR, VENDREDI ET DIMANCHE À 8 H. P.M.

"LES CONTES D'HOFFMANN"

OFFENBACH

Avec: TURP, BOKY, MITTELMAN!
Otto Werner-Mueller, chef d'orchestre

"LOUIS RIEL"

HARRY SOMERS

DEMAIN ET SAMEDI À 8 H. P.M.

avec: Bernard Turgeon
Victor Feldbrill, chef d'orchestre

Billets: \$4. \$5. \$7. \$10. \$12.

BILLETS MAINTENANT EN VENTE
Au bureau des Billets de la Place Ville-Marie, 397-8410
PLACE DES ARTS, 175 ouest, Sainte-Catherine, VI. 2-2112
BILLETS ÉGALEMENT EN VENTE À LA PORTE
ET À CANADIAN CONCERTS & ARTISTS!
1822 OUEST, SHERBROOKE 932-2171

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

PLACE DES ARTS • SALLE WILFRID-PELLETIER

24 AU 28 OCTOBRE

LE BALLET NATIONAL DU CANADA

DIRECTEUR ARTISTIQUE: CELIA FRANCA

24 - 25 OCTOBRE À 8 H. P.M.

"ROMEO ET JULIETTE"

PROKOFIEV

26 OCTOBRE À 8 H. P.M.

"LA PRIMA BALLERINA"

"BAYADERKA"

27 - 28 OCTOBRE À 8 H. P.M. MATINÉE 28 OCT. À 2 H. 30 P.M.

"LE LAC DES CYGNES"

TCHAIKOVSKY

SOIRÉES: \$2.50, \$3.50, \$5.50, \$6.50, \$7.50
MATINÉE 28 OCT. \$2. \$2.50, \$3.50, \$4.50, \$5.50

BILLETS MAINTENANT EN VENTE
Au bureau des Billets de la Place Ville-Marie, 397-8410
PLACE DES ARTS, 175 ouest, Sainte-Catherine, VI. 2-2112
BILLETS ÉGALEMENT EN VENTE À LA PORTE
ET À CANADIAN CONCERTS & ARTISTS!
932-2171 1822 OUEST, SHERBROOKE

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

PLACE DES ARTS THEATRE MAISONNEUVE 2 h. 30 et 8 h. 15 p.m.

NATIONAL THEATRE OF GREAT BRITAIN

DIRECTEUR: LAURENCE OLIVIER

"DANSE DE MORT" Strindberg Ce soir, vendredi et 24-28 oct.
"LOVE FOR LOVE" Congreve Demain, dimanche et 25-28 oct.
"A FLEA IN HER EAR" Feydeau Samedi et 27 oct. MATINÉES À 2 H. 30
"A FLEA IN HER EAR" Feydeau Samedi et 27 oct.
"LOVE FOR LOVE" Congreve Dimanche et 28 oct.
BILLETS DISPONIBLES POUR MATINÉES SEULEMENT

PLACE DES ARTS THEATRE PORT-ROYAL À 8 H. 30 P.M.

BALLET ROLAND PETIT

LUNDI et jusqu'au 28 oct.

DIRECTEUR ARTISTIQUE: ROLAND PETIT

avec l'ORCHESTRE ARS NOVA

DIRECTEUR ARTISTIQUE: MARIUS CONSTANT

"OCTANDRE" Varèse

"L'ÉLOGE DE LA FOLIE"

Matinée le 28 octobre à 2h.30 p.m.
Soirée: \$3.50, \$4.50, \$5.50
Matinée: \$2.50, \$3.50, \$4.50

EXPO-THÉÂTRE 2 H. 30 ET 8 H. 30 P.M.

STRATFORD FESTIVAL COMPANY

DIRECTEUR ARTISTIQUE: Michael Langham

"ANTONY AND CLEOPATRA"

Ce soir, vendredi et 23, 25, 27 octobre à 8 h. 30 p.m.
\$2.50 - \$4.00 - \$5.50 - \$6.50
Samedi et 28 octobre à 2 h. 30 p.m.
\$2.50 - \$3.50 - \$4.50 - \$5.50

"THE GOVERNMENT INSPECTOR"

Demain et 24, 26, 28 octobre à 8 h. 30 p.m.
\$2.50 - \$4.00 - \$5.50 - \$6.50
Vendredi et 26, 27 octobre à 2 h. 30 p.m.
\$2.00 - \$2.50 - \$3.50 - \$4.50

BILLETS MAINTENANT EN VENTE
Au bureau des Billets de la Place Ville-Marie, 357-8410
PLACE DES ARTS, 175 ouest, Sainte-Catherine, VI. 2-2112
BILLETS ÉGALEMENT EN VENTE À LA PORTE
ET À CANADIAN CONCERTS & ARTISTS
932-2171 1822 OUEST, SHERBROOKE

Pour son ouverture Art Cinéma présente une Avant-première en Amérique du Nord, vendredi 20 oct.

"UN DE CES FILMS PARFAITS, UNE OEUVRE D'UNE BEAUTÉ ÉCLATANTE"

UN EFFET TERRIBLE. REMARQUABLE. UNE BEAUTÉ D'UN RÉALISME POÉTIQUE. SON CHARME EST PROFOND ET BASÉ PROFONDEMENT SUR LA RÉALITÉ. VOUS DEVEZ VOIR CE FILM DE SHINDO.

THE DAILY MAIL

DIRIGÉ PAR KANETO SHINDO QUI VOUS A DONNÉ

Onibaba

ET THE ISLAND

POUR ADULTES SEULEMENT ÂGÉS DE 18 ANS

THE LOST SEX

SOUS-TITRES EN ANGLAIS

Sur semaine à 7.15 et 9.15
Dimanche: 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15

Art 489-0821
5025 SHERBROOKE O.

Ce soir jusqu'au 27 octobre au Jardin des Étoiles de La Ronde.

"Prestige de Paris"

La revue parisienne par excellence, avec les chansons, la gaieté et évidemment les plus belles filles de Paris, de vraies parisiennes!

En vedette:

Mick Micheyl - Les Doris Girls
Bernard Dheran, Michel Renault
Daniele Fuger, Les Marthys

Deux représentations chaque soir:
20h et 22h15 Billets: \$2.50, \$3.00, \$3.50
Réservations Téléphoniques 397-2622/2623

expo67 Festival Mondial DES SPECTACLES

DERNIÈRES SEMAINES!

Ces films doivent quitter l'affiche et ne seront présentés nulle part ailleurs à Montréal

Les films à voir:

5 MILLIONS DE SPECTATEURS À TRAVERS LE MONDE L'ONT DÉJÀ APPLAUDI

L'INCOMPRIS

ET VOUS? SCOPE - EN COULEURS

AUSSI - ALERTE À TOUTES LES POLICES

1704 EST, STE-CATHERINE STATION BEAUBOY 4895 ST-HUBERT STATION ROUBEN JEAN-TALON, À L'EST DE PIERRE STATIONNEMENT GRATUIT

CANADIEN PLAZA JEAN-TALON

DANY CARREL UN FILM DE ANDRÉ CAYATTE

Piège pour Cendrillon

Il est nécessaire de voir ce film dès le début

NOUVEAU 17.30-2.45, 5.30-7.50-9.40

TEL. 288-2303, STATION BERRI - 658 EST, STE-CATHERINE

fleur de lys

RESERVE aux ADULTES 18 ans et plus

ma sœur... mon amour

"à voir absolument"

LA CRITIQUE ★★★★★

EN SUÉDOIS - SOUS-TITRES ANGLAIS

EN SEMAINE: 7.30-9.30
DIMANCHE: 1.30-3.30, 5.30-7.30-9.30

1704 EST, STE-CATHERINE - 525-8400

festival

Bientôt LOUIS DE FUNES

OSCAR

LE FILM QUI MÉRITE L'OSCAR DU RIRE!

CE SOIR À 8 H. 15

Blue Bonnets

SOIRÉE DES DAMES

AUJOURD'HUI festival des films de **JEANNE MOREAU**

UNE SÉLECTION DE SES MEILLEURS INTERPRÉTATIONS

10 JOURS / DU 13 au 22 OCTOBRE

Aujourd'hui

LA NUIT

FANTASME avec MARCELO MASTROIANI

La Bale des Anges avec JACQUES DENT

CINEMA 451 OUELVE 274-4521

théâtre du rideau vert

Du lundi au dim. à 20 h. 30
dim., matinée à 14 h. 30

AU REVOIR CHARLIE

Comédie de George Axelrod
Adaptation de Barillet et Crédy

avec

DENISE FILIATRAULT

FRANÇOIS CARTIER

Au STELLA

Tél. 844-1793

4664 St-Denis

Métro Laurier

dès **DEMAIN**

Montgomery CLIFT

"THE DEFECTOR"

de Raoul Lévy

"THE MISFITS"

de John Huston

DERNIER SOIR

Bunuel VIRIDIANA 6.45 - 9.30
Bergman MONIKA à 8.30

1500 RUELLE BELLAIR 277-4800
CINÉMA DE SPECTATEUR

verdi

8^e MOIS

un film de **roger vladim**

LA CURÉE

PANAVISION • EASTMANCOLOR

ÉTUDIANTS

LA NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE

PHILOCTÈTE de Sophocle

Gilles Pelletier
François Tassé
Lionel Villeneuve
Jean-Pierre Masson
Robert Rivard
Bertrand Gagnon
Ronald France
Louis Aubert
Jacques Kanto
Gilles Renaud
Marc Bellier
Guy Paré
Robert du Pard
Armand Labelle

18 octobre au 18 novembre
Merc. 18 oct.: 1ère Compleat
Jeudi 19 oct.: Compleat
Vend. 20 oct.: Compleat
Samedi 21 oct.: 8h.30

THEATRE DU GESU

1200 rue Beury
Billets \$1.25

Renseignements 866-5957

LE PATRIOTE

du 16 oct. **PAULINE JULIEN**
du 22 oct.

Tous les soirs à 9h.30 et minuit

SPECTACLES À VENIR

Du 23 oct. au 29 oct. **TEX**

Du 30 oct. au 5 nov. **JEAN-LOUP CHAUBY**

1474 est, Ste-Catherine - Rés. 521-6666 à compter de 11 h. a.m.

THÉÂTRE

Nous rappelons que les spectacles commencent à l'heure et que les portes sont fermées dès le lever du rideau.

COMÉDIE CANADIENNE - Revue "Terra des Femmes" avec Murielle Millard - 20h.30.

EXPO-THÉÂTRE - Stratford Company Festival: "Antony and Cleopatra" LA KUNDT (cabaret) - "Prestige de Paris" 20.15 et 22.30.

L'ECHANGE (Théâtre de la Place Ville-Marie) - "Macbeth aux ténébres" de J. Mignolet. Tous les soirs à 20h.30.

THÉÂTRE DE L'ESCALE (Bateau-théâtre accosté au quai de la rue McGill) - "Yesterday The Children

Were Dancing" de Gratien Gélinas (jusqu'au 28 oct.) - Lundi à samedi: 20h.30 - Pauline Julien.

LE PATRIOTE (Boîte à chansons) - Pauline Julien.

LA POUQUIÈRE "Any Wednesday" De mardi à vendredi: 21h. Samedi: 19h. et 22h. - Relâche dimanche et lundi.

PLACE DES ARTS

THÉÂTRE WILFRID-PELLETIER: Canadian Opera Company "Les contes d'Hoffmann" d'Offenbach - 20h.

THÉÂTRE MAISONNEUVE: National Theatre of Great Britain "Danse de mort" de Strindberg 20h.15.

THÉÂTRE PORT-ROYAL: Relâche

CINÉMA

ALOUËTTE - "Thoroughly Modern Millie" Mat 2.15 Soirée 8.15

AMHERST - "Superman contre l'invasion des Martiens" 12.45 - 3.55 - 7.00 - 10.05 - "Superargo contre Diabolikus" 11.15 - 2.20 - 5.25 - 8.35

ATWATER - "In the Heat of the Night" - 1.00 - 3.10 - 5.20 - 7.25

AVENUE - "Becker" 1.25 - 3.25 - 5.20 - 7.20 - 9.20.

BIJOU - "Le voyage du Père" 12.30 - 3.43 - 6.36 - 9.49 - "Appelmez-moi Maître" 1.55 - 5.08 - 8.21

CANADIEN - "L'Incompris" 12.20 - 3.20 - 6.25 - 9.30 - "Alerte à toutes les polices" sur sem. 5.00 - 8.20 - Le Dim. 2.00 - 5.00 - 8.30

KENT - "The Family Way" 1.00 - 3.05 - 5.10 - 7.15 - 9.20

LOEW'S - "Two for the Road" - 10.30 - 12.40 - 2.50 - 5.00 - 7.15 - 9.30

MERCER - "La femme Reptile" 12.10 - 3.29 - 6.48 - 10.07 - "Raspoutine le moine fou" 1.47 - 5.11 - 8.20

PALACE - "The War Wagon" 10.40 - 12.50 - 3.00 - 5.10 - 7.20 - 9.30

PAPINEAU - "Superman contre l'invasion des Martiens" 2.55 - 6.15 - 9.35 - "Superargo contre Diabolikus" 1.20 - 4.40 - 8.00

PARISIEN - "Belle de Jour" 10.45 - 12.50 - 3.00 - 5.15 - 7.30 - 10.00

PLACE DU CANADA - "Le voleur" 12.30 - 2.50 - 5.10 - 7.30 - 9.40

PLACE VILLE-MARIE - "Birds, The Bees and the Italians" 12.40 - 2.50 - 5.05 - 7.15 - 9.25 - "Petite Salle" - "Blow-up" 12.10 - 2.20 - 4.30 - 6.40 - 8.50

PLAZA - "L'Incompris" 12.20 - 3.20 - 6.25 - 9.30 - "Alerte à toutes les polices" 2.00 - 5.00 - 8.20

RIVOLI - "Superargo contre Diabolikus" 2.55 - 6.15 - 9.35 - "Superman contre l'invasion des Martiens" 1.20 - 4.40 - 8.00

ST-DENIS - "Le voyage du Père" 12.30 - 3.43 - 6.36 - 9.49

SEVILLE - "A Man for All Seasons" - 2.15 - 8.15

SNOWDON - "Romeo and Juliet" 2.15 - 8.15

STRAND - "The Dirty Dozen" 10.00 - 12.40 - 3.20 - 6.10 - 9.00

Condition féminine



Un bébé de dix mois de race blanche vient de transformer la vie d'une femme séparée qui n'espérait plus avoir d'enfants. En effet, bien que vivant seule, Mme Helen McCall de race noire, a été habilitée à adopter une petite fille, ce qui était son rêve depuis plusieurs années. Agée de 42 ans et résidant à Portland, Oregon, Mme McCall voudrait maintenant adopter un petit garçon pour tenir compagnie à son premier enfant. (Téléphoto AP)

Un projet de loi sur la discrimination des femmes est adopté aux Nations unies

NATIONS UNIES, N.Y. - La commission sociale de l'Assemblée générale a adopté lundi à l'unanimité le projet de déclaration concernant la suppression de la discrimination à l'égard des femmes. Ce projet devra encore être approuvé par l'Assemblée générale avant d'être définitif.

La présidente de la commission sociale, Mme Mara Radic (Yougoslavie) a déclaré que l'approbation de ce projet par la commission sociale était "l'une des décisions les plus importantes de l'histoire des Nations unies".

Cette déclaration qui n'aura force exécutoire que dans la mesure où ces principes seront incorporés dans la législation de chaque Etat, s'ils n'y figurent déjà, stipule no-

tamment que la discrimination à l'égard des femmes est incompatible avec la dignité humaine et le bonheur de la société et de la famille.

Aux termes de cette déclaration la femme doit avoir le droit d'acquiescer et de gérer des biens, dans le mariage notamment, de choisir librement un époux et de participer aux décisions concernant l'éducation des enfants, ainsi que la liberté de divorcer.

Cette déclaration reconnaît également à la femme le droit de pouvoir voyager et quitter le pays où elle habite, dans l'autorisation de son mari, ainsi que le droit de voter et d'exercer des fonctions publiques.

La paix, le bonheur du monde

Séance d'information pour les enseignants

Mesdames Huguette Uguay et Margret Andersen, auteurs de la méthode de français oral "Mécanismes structuraux" donneront une séance d'information, samedi le 21 octobre de 10h30 à midi, au Centre de Psychologie et de pédagogie, 260 ouest, rue Faillon, Montréal.

Tous les professeurs intéressés à connaître cette nouvelle méthode audio-orale sont chaleureusement invités. On leur demande de s'inscrire immédiatement en communiquant avec le Centre, tél. 270-2121.

Activités multiples des amicales de Ste-Croix

La Fédération féminine des amicales de Ste-Croix a tenu récemment sa réunion annuelle dans le cadre du pavillon du Québec à l'Expo. Cette réunion avait été placée sous le signe de la fraternité qui baigne depuis près de six mois sur la Terre des hommes.

La présidente, Mme Thérèse Thérien, après avoir rendu compte des activités nombreuses de l'année écoulée, a exposé les projets à venir. Il y aura d'abord une série de cours sur l'histoire des arts chinois et pré-colombiens, au collège Basile-Moreau; en plus, on compte organiser un service de bénévolat pour permettre aux membres de la Fédération qui le peuvent de consacrer un peu de leur temps aux vieillards et aux déshérités.

Au cours de la réunion, un hommage spécial a été rendu à Soeur de la Réparation qui fut directrice de cette Fédération pendant 22 ans, à l'occasion de son 50e anniversaire de vie religieuse. Une conférence sur la fraternité humaine fut prononcée par le Père O. Melançon, c.s.c., et un buffet fut servi par le pavillon du Québec à l'issue de cette rencontre.

Les personnes intéressées aux activités de cette Fédération peuvent obtenir des renseignements en téléphonant à 747-7109 ou 661-4608.

Des livres pour enfants... racontés par des parents

Comme les adultes, les jeunes enfants adorent avoir "leur magazine". Il en est un très bien fait, Pomme d'Api. * qui s'adresse aux 3, 4 et 5 ans.

Pour ceux qui ne connaîtraient pas déjà le magazine français, disons que chaque exemplaire est double: une partie s'adresse aux jeunes lecteurs et leur propose des histoires et des jeux; l'autre comporte des jeux, des découpages, des bricolages, des fiches spéciales pour chants-poèmes, des suggestions pour la confection d'un mini-livre, etc., et prévoit un club Pomme d'Api pour les papas et les mamans et tous ceux qui s'occupent des petits. Cette seconde partie se détache facilement de la première qui demeure intacte et peut être conservée pour lecture subséquente.

le perruqueuse et Fantômette doit affronter Crânu et Cheveluf, deux inquiétants personnages.

Cette histoire, tout en sacrifiant au goût des jeunes pour les enquêtes policières et les séries, leur présente néanmoins un livre amusant où l'intérêt est soutenu. Une publication Hachette. Les sept fantômettes, par G. Chauet, appartient à la Nouvelle bibliothèque rose.

Le perroquet qui bégayait par Alfred Hitchcock

Le maître du suspense entreprend de résoudre le mystère de Shakespeare, le perroquet bégue. Il est aidé dans ses recherches par trois jeunes détectives, Hannibal Jones, Bob Andy et Peter Crench, trois garçons pleins d'allant dont la réputation commence à grandir à Hollywood et au Canada. Un livre de la collection Idéal-bibliothèque fait pour plaire aux garçons et filles de 10 ans et plus.

être compris de l'enfant de 3-4-5 ans: étude du vocabulaire, des phrases, des images; lien logique entre le texte et l'image. Une conseillère "langage" revoit en détail chaque numéro;

réaliser un journal le plus beau possible: l'enfant est de plus en plus sensible à la qualité graphique, aux couleurs de ce qui l'entoure;

faire de Pomme d'Api non seulement un instrument de distraction et d'éducation, mais avant tout une occasion de dialogue et d'échanges entre parents et enfants, entre éducateurs et enfants.

Un seul regret: le coût élevé de la revue: \$7 pour douze numéros. Cela peut faire reculer certains parents, mais la qualité de Pomme d'Api est telle que la dépense est certes justifiée, particulièrement dans les foyers où les petits ne fréquentent pas la maternelle, car le périodique devient alors un excellent élément éducatif et récréatif.

Des livres en cadeau

Vous avez un cadeau d'anniversaire à offrir? Voici dans la collection "Les grands livres Hachette" deux titres nouveaux. Le premier s'adresse aux jeunes que les classiques commencent à intéresser: il s'agit des **Trois mousquetaires**, d'Alexandre Dumas. Abondamment illustré, le livre dans un texte condensé, est de lecture facile.

Le second intéresse davantage les filles. On trouve réunies trois aventures de la série Alice par Caroline Quine: **Alice détective**, **Alice au bal masqué** et **Alice et le chandelier**.

Et pour terminer, signalons une autre histoire du journal Tintin: **Berck Rataplan** et le signe du toro. Elle s'adresse à tous, petits et grands de 7 à 77 ans. De prix abordable, ces bandes illustrées constituent une récompense amusante pour l'écolier qui a fourni un gros effort pendant le mois.

* Au Canada, on peut s'abonner à Pomme d'Api en s'adressant à Périodica, 5090, rue Papineau, Montréal 34.

Pour les fillettes de 8 à 11 ans

Une nouvelle aventure de Fantômette qui cette fois se multiplie par sept... Des cristaux blancs enfermés dans un tube de métal... Quel est ce mystérieux produit? Une substance précieuse? Un poison?

Le tube disparaît et Fantômette se met à sa recherche, ainsi que l'inséparable trio de filles: la grande Ficelle, la grosse Boulotte et la brune Française. L'enquête se révé-

directement à l'alcool, tandis que la cirrhose du foie, qui trouve souvent son origine dans l'alcoolisme, a causé la mort de 17,178 personnes l'an dernier, en France.

Les accidents à la baisse

L'étude de l'Institut national de la statistique provoque une surprise, puisqu'elle établit qu'en France les décès par accidents, et plus spécialement les accidents d'automobiles, ont à peine augmenté de 1965 à 1966. Les accidents de la route ont tué l'année dernière 12,277 personnes contre 12,061 en 1965.

Enfin, sur le plan général, les Français meurent moins d'année en année. Le taux de mortalité, qui était de 12 p.c. en 1957, est tombé à 10.8 en 1966.

Le cancer est la maladie la plus meurtrière en France

PARIS - Le cancer, les maladies de coeur et les lésions du cerveau sont les maladies les plus meurtrières. Toutefois, le cancer vient en tête en frappant inégalement hommes et femmes. Selon l'étude de l'Institut national français de la statistique, 98,655 personnes sont mortes du cancer en 1966, alors qu'on n'en comptait que 78,949 en 1956. Le taux de mortalité par le cancer est, sur 100,000 habitants, de 244.1 pour les hommes et de 176.1 pour les femmes. On note en outre que les femmes sont spécialement frappées à partir de 60 ans par la maladie.

Les affections cardiaques ont tué, en 1966, 98,622 personnes, tandis que 63,380 étaient victimes de lésions cérébrales.

L'alcool continue lui aussi à tuer: 5,636 morts sont dues

COURS DE FINE CUISINE FAMILIALE

- de BASE ou de RÉCEPTION -

Commencant début octobre une leçon par semaine le jour ou le soir

par le professeur et chef bien connu

M. HENRI BERNARD

pour renseignements et prospectus s'adresser à

INSTITUT D'ART CULINAIRE

École détenant un permis en vertu de la Loi des Ecoles prof. privées.

1253 MCGILL COLLEGE, Montréal Tél. 861-9697

Radio vedette...

SOLANGE CHAPUT-ROLLAND

FÉMINA

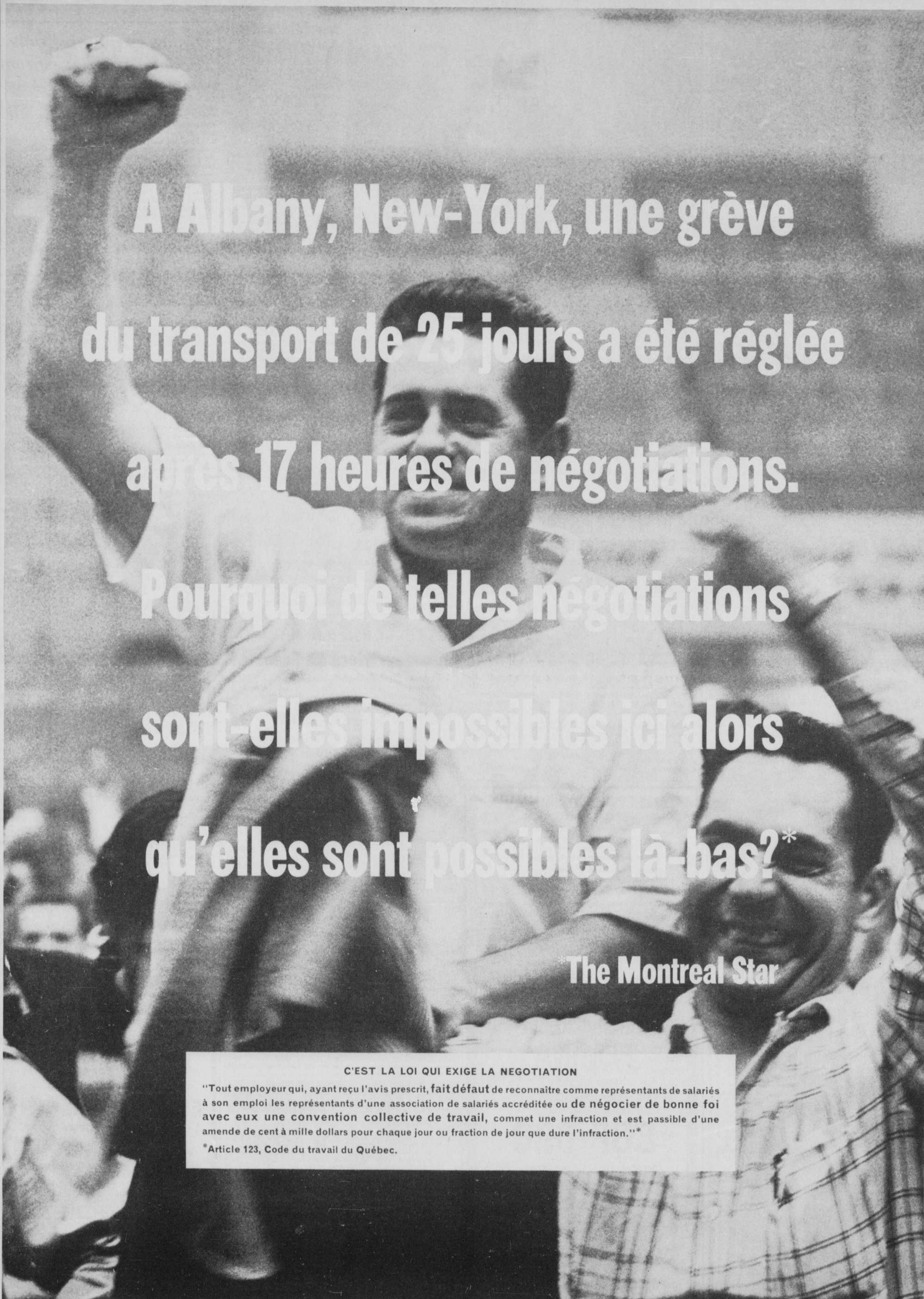
tous les jours à 10 h 30

CBF/690

radio qualité • radio vedettes radio-canada

TÉLÉVISION

MERCREDI	9.30	10.30	10.45	11.00	11.15	12.45	12.55
	La grande vallée	Deux pianos	En première page et météo	La ronde des sports	Cinéma "King Kong" - aventures - américain	Dernière édition	Fermeture
CBFT 2							
9.50	Bonjour Expo	Télévision scolaire	"Le dessin technique"	Monsieur Surprise présente "Le crayon magique"	La Souris-Verte	L'aventurier des mers	Long métrage "Une nuit au Moulin Rouge" - music-hall
10.00							
10.30							
10.45							
11.00							
11.30							
1.00							
1.15							
1.30							
1.45							
2.00							
2.15							
2.30							
2.45							
3.00							
3.15							
3.30							
3.45							
4.00							
4.15							
4.30							
4.45							
5.00							
5.15							
5.30							
5.45							
6.00							
6.15							
6.30							
6.45							
7.00							
7.15							
7.30							
7.45							
8.00							
8.15							
8.30							
8.45							
9.00							
9.15							
9.30							
9.45							
10.00							
10.15							
10.30							
10.45							
11.00							
11.15							
11.30							
11.45							
12.00							
12.15							
12.30							
12.45							
1.00							
1.15							
1.30							
1.45							
2.00							
2.15							
2.30							
2.45							
3.00							
3.15							
3.30							
3.45							
4.00							
4.15							
4.30							
4.45							
5.00							
5.15							
5.30							
5.45							
6.00							
6.15							
6.30							
6.45							
7.00							
7.15							
7.30							
7.45							
8.00							
8.15							
8.30							
8.45							
9.00							
9.15							
9.30							
9.45							
10.00							
10.15							
10.30							
10.45							
11.00							
11.15							
11.30							
11.45							
12.00							
12.15							
12.30							
12.45							
1.00							
1.15							
1.30							
1.45							
2.00							
2.15							
2.30							
2.45							
3.00							
3.15							
3.30							
3.45							
4.00							
4.15							
4.30							
4.45							
5.00							
5.15							
5.30							



**A Albany, New-York, une grève
du transport de 25 jours a été réglée
après 17 heures de négociations.
Pourquoi de telles négociations
sont-elles impossibles ici alors
qu'elles sont possibles là-bas?***

The Montreal Star

C'EST LA LOI QUI EXIGE LA NEGOTIATION

"Tout employeur qui, ayant reçu l'avis prescrit, fait défaut de reconnaître comme représentants de salariés à son emploi les représentants d'une association de salariés accréditée ou de négociateur de bonne foi avec eux une convention collective de travail, commet une infraction et est passible d'une amende de cent à mille dollars pour chaque jour ou fraction de jour que dure l'infraction."*

*Article 123, Code du travail du Québec.

LE SYNDICAT DES EMPLOYÉS DU TRANSPORT DE MONTRÉAL (CSN)

aujourd'hui expo

● NOMBRE DE VISITEURS ATTENDUS 230.000. A 15h, hier, 82.499 visiteurs alors qu'on en attendait 225.000 pour toute la journée. Total depuis l'ouverture, 46.751.328.

● JOURNÉE DU CAMEROUN PLACE DES NATIONS - La journée débutera vers 10h30 par un spectacle des danseurs et musiciens de l'ensemble national du Cameroun. Vers 11h, le commissaire général de l'exposition, M. Pierre Dupuy accompagnera M. El Hadj Ahmadou Ahidjo, président de la république fédérale du Cameroun, à son arrivée sur la tribune d'honneur. Une cérémonie officielle suivra. A 11h30 et 15h, les danseurs et musiciens de l'ensemble national du Cameroun présenteront des spectacles folkloriques.

PLACE D'AFRIQUE - 11h30 et midi, spectacles donnés par les danseurs et musiciens de l'ensemble national du Cameroun. Le président et la délégation officielle visitent le pavillon du Cameroun et les autres pavillons de la place d'Afrique.

TROIS NOUVEAUX TIMBRES Une série de trois timbres apposés sur une enveloppe de "premier jour" est en vente au pavillon du Cameroun de la Place d'Afrique pour marquer la venue à l'Expo 67 du président de la république fédérale du Cameroun, El Hadj Ahmadou Ahidjo, à l'occasion de la journée nationale de son pays.

AUDITORIUM DU PONT - Pour terminer la Série des conférences internationales MacLean-Hunter, le financier mexicain Juan O. Monasterio parlera de la saine évolution du capitalisme dans les trois pays de l'Amérique du nord. Président du comité international du conseil d'administration de la Banque commerciale du Mexique, M. Monasterio est de plus membre de plusieurs commissions bilatérales chargées des relations du Mexique avec d'autres pays.

PAVILLON DU QUEBEC - 20h30 et 22h. Deux fois chaque soir, au restaurant du pavillon, Claude Gauthier donne un tour de chant. Il est accompagné par la quintette d'André Perry.

ASSURANCE INCENDIE
L. M. DESILETS
Montréal 861-5395
St-Hilaire 467-9311



AUJOURD'HUI AU PAVILLON DU CANADA

Le Katimavik: une immense pyramide reposant sur sa pointe, magnifique vue d'ensemble de l'Expo. Des centaines d'éléments d'exposition intéressants: ressources et énergies; communications et transports; temps nouveaux.

Ciné-carrousel: films dramatiques sur la croissance du Canada, présentés dans cinq cinémas tournants.

Grimpez dans l'Arbre des Canadiens. Restaurant, cafétéria, casse-croûte.

Le Centre d'activité créative, pour enfants de 3 à 11 ans, permet aux petits de se divertir sous la surveillance de personnes expérimentées. Musique, art dramatique, arts, école maternelle, terrain de jeu... tout est gratuit. De 10h a.m. à 6h p.m.

THÉÂTRE

Fred Mooney, organiste de Toronto
2 h, 30 p.m.
The Halifax Trio
3 h, 45 et 5 h, p.m.
Les Feux Follets
relâche de lundi

6 h, 15 p.m.
Katimavik-Revue, une réalisation de Gratien Gélinas et de Wayne & Shuster mise en scène de Alan Lund - relâche de lundi.

A NOTER

Toutes les représentations au théâtre sont GRATUITES mais il faut se procurer des billets. Les billets pour les deux représentations des Feux Follets seront distribués le jour même des représentations (guichet face au théâtre) à partir de 2 h, 45 de l'après-midi.

Les billets pour "Katimavik-Revue" seront distribués le jour même de la représentation (guichet face au théâtre) à partir de 5 h, 15 de l'après-midi.

KIOSQUE À MUSIQUE

2 h, 30 p.m. et 5 h, p.m. musique de pavillon sous la direction de Edmund Assaly
chaque jeudi à 2h, 30 p.m. défilé de la mode canadienne: une production de Iona Monahan.

3 h, 45 p.m. Tommy Common chanteur de folklore

Terre-Neuve achète le pavillon tchécoslovaque

ST-JEAN, T.-N. (PC) - Le premier ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, a annoncé que le gouvernement de sa province avait acheté le pavillon de la Tchécoslovaquie à l'Expo 67 de Montréal.

À Montréal, cependant, le sous-commissaire général de la participation tchécoslovaque, M. Zdenek Koudelka, a déclaré qu'il ne sait pas si le pavillon de son pays sera vendu ou donné. Il n'a pas commenté autrement la nouvelle annoncée par M. Smallwood.

M. Smallwood a déclaré qu'un autre pavillon avait été acheté, mais qu'il préférerait ne pas le nommer immédiatement. Il a également dit

que le gouvernement de Terre-Neuve espère acquérir deux autres pavillons.

Il a déclaré que les deux pavillons seront démontés avec soin, emballés et transportés dans un bateau affrété à cette intention, à Botwood, Terre-Neuve. De là, l'un des pavillons sera transporté par camion à Gander, et l'autre à Grand Falls, où ils seront réassemblés pour être utilisés comme centres artistiques et culturels.

Le premier ministre a déclaré que le pavillon tchèque avait coûté \$4.000.000, au moment de sa construction, mais il n'a pas révélé le prix que son gouvernement l'avait payé.



M. Jean Martineau (à gauche), président du Conseil des arts du Canada, remet le prix Molson à la poétesse Anne Hébert, de Montréal, au philosophe Marshall McLuhan et à l'architecte Arthur Erickson. La cérémonie de la remise du prix de \$15.000, s'est déroulée dans un motel de Vancouver. (Téléphoto PC)

LE DEVOIR

MERCREDI, 18 OCTOBRE 1967 - CAHIER 9/16

Dans le comté de Duplessis Défection de quatre dirigeants libéraux

SEPT-ÎLES (PC) - Quatre dirigeants de l'Association libérale du comté de Duplessis ont annoncé leur démission. Il s'agit du Dr Roch Banville, ex-vice-président de la Fédération libérale du Québec, section de la Côte-Nord, de MM. Raynald Côté, qui cumulait les fonctions de secrétaire régional de la Côte-Nord et secrétaire de l'Association libérale de Duplessis, Chester Whitton, l'un des vice-présidents de l'association et le publiciste de l'association, M. Laurent Bisson.

Au cours d'une entrevue à Sept-Îles, le Dr Banville a déclaré qu'avec le départ de M. René Lévesque, "le parti a perdu le souffle de la vraie démocratie et le souci de la constante remise en question des réalités politiques du Québec".

Le Dr Banville était également membre du conseil supérieur du parti, de la commission politique et du comité spécial des affaires constitutionnelles présidé par M. Paul Gérin-Lajoie.

Les quatre démissionnaires

avaient tous participé aux asises de la Fédération libérale du Québec qui se sont déroulées en fin de semaine à Québec et au cours desquelles M. Lévesque a annoncé qu'il quittait le parti libéral.

Entre-temps, le président de l'Association libérale de Duplessis, M. Allen Lozier, a laissé entendre qu'il prévoyait la défection d'autres membres du parti.

M. Lozier a commenté que le départ de M. Lévesque était une perte pour le parti libéral et qu'il aurait préféré un vote secret, tel que demandé par le député de Laurier, sur les options constitutionnelles étudiées lors du congrès de la fin de semaine.

Sans préciser qu'il démissionnerait à son tour, M. Lozier a toutefois déclaré: "Je tenterai de terminer mon mandat, mais je n'en donne aucune garantie. Je n'ai pas pris le vote ouvert sur la question des options. René Lévesque n'aurait pas dû se retirer. C'est une perte pour le parti..."

Pétition de l'UGEQ en faveur d'une seconde université française

Le secrétariat de l'UGEQ vient de lancer une pétition à toutes les unités de base membres (facultés universitaires, collèges classiques, CEGEPS, écoles normales, instituts de technologie) en faveur de la création dans les plus brefs délais possibles d'une seconde université francophone à Montréal.

"Si le problème touche les étudiants du niveau pré-universitaire de la région de Montréal, dit le secrétariat, nous croyons qu'il n'y a pas lieu de faire circuler la pétition uniquement parmi ceux-ci; la mise en place de cette université si elle s'effectuait aux conditions appropriées pourrait concerner tout autant l'ensemble du système scolaire pré-universitaire et universitaire du Québec en ce qu'elle permettrait de faire entrer une bouffée d'air frais dans notre enseignement supérieur.

3e phase de l'offensive
"La pétition s'insère à l'intérieur d'un plan d'ensemble destiné à accélérer la mise en place de cette université:

après la manifestation du 25 septembre dernier et la participation de l'UGEQ à la constitution d'un groupe de pression composé de la CSN, de la FTQ, de l'université de Montréal, du collège Sainte-Marie, et de la Chambre de commerce de Montréal. Celle-ci constitue en quelque sorte la troisième phase de l'offensive.

"Elle porte sur deux plans: d'une part sur la création dans les délais les plus brefs possible de cette université et d'autre part sur la nécessité d'insérer sa mise en place dans le cadre de la coordination générale de l'enseignement universitaire québécois. Car ce n'est pas tout de bâtir une seconde université encore faut-il voir de quelle façon elle va entrer à l'intérieur du plan de développement universitaire et encore faut-il au préalable établir ce plan de développement universitaire. Car ce serait une erreur néfaste que de se limiter à la mise en place de cette université sans voir pour autant son rôle dans l'établissement de mécanisme efficace de coordination et de planification de l'enseignement supérieur".

Restauration forestière parensemencement aérien

QUEBEC - La revalorisation forestière des terrains dévastés par le feu, les insectes, les maladies ou les coupes abusives, est l'une des préoccupations majeures du ministère des terres et forêts du Québec.

Après avoir procédé à la scarification du terrain, c'est-à-dire à la mise à nu du sol, au moyen d'appareils spécialement construits pour ce genre de travail, on a réalisé son ensemencement à l'aide d'un hélicoptère.

C'était la première fois qu'au Québec l'on employait cette méthode rapide pour le reboisement.

Pour effectuer cette expérience, le Québec a bénéficié des connaissances des forestiers du ministère des terres et forêts de l'Ontario. Celui-ci a gracieusement prêté ses techniciens et son équipement qui consiste en un appareil disséminant la graine de semence du haut des airs. Si ces essais se révèlent fructueux et pratiques, le service de la restauration forestière, à qui incombent les travaux de reboisement, a l'intention d'utiliser, à la mise en valeur de vastes territoires, cette méthode qui réduirait de beaucoup le coût de la revalorisation forestière des terrains improductifs.

Appel à tous! Aujourd'hui, chez DUPUIS, de 9 h. 30 à 5 h. 30 Journée des DAMES AUXILIAIRES de l'Hôpital Notre-Dame

TOUT ACHAT EFFECTUÉ CHEZ DUPUIS VOUS DONNE UNE CHANCE!

GAGNEZ...



UN VOYAGE ALLER-RETOUR POUR DEUX PERSONNES À LOS ANGELES VIA AIR CANADA

CONDITIONS DU CONCOURS
Déposez votre facture (ou fac-similé) portant vos nom et adresse dans le bari ou rez-de-chaussée ou dans les boîtes désignées à cette fin à tous les étages du magasin. Le nom de l'heureux gagnant sera annoncé à 5 h. 30 au rez-de-chaussée. Les employés de la Maison Dupuis et les membres de leur famille sont exclus de ce concours.

PARTAGEZ LA JOIE GÉNÉRALE TOUT EN FAISANT VOS ACHATS CHEZ DUPUIS. TENEZ VOTRE CHANCE!

Cette journée est dédiée au profit des oeuvres charitables de l'ASSOCIATION DES DAMES AUXILIAIRES DE L'HÔPITAL NOTRE-DAME, dont les services multiples et bénévoles viennent en aide à des milliers de personnes, sans distinction de race ou de religion et qui sont traités à l'Hôpital Notre-Dame ou aux cliniques de cette institution. Soyez des nôtres, vous serez peut-être l'heureux gagnant.

STATIONNEMENT FACILE POUR PLUS DE 1000 VOITURES - Deux parcs de stationnement pour vous servir: Boulevard de Maisonneuve à 2 pas du magasin et rue Saint-Christophe (en face du magasin). Taux spécial: 20 première heure, 15 chaque heure supplémentaire ou fraction d'heure.

UN BUFFET FROID SERA SERVI DE 11 H. A 3 H. à la salle à manger Maisonneuve. Adultes: 2.75 - Enfants: 1.24

MENU
Oeufs farcis, viandes, olives, oignons, radis - Aspic de légumes - Aspic de tomates. **Cièrles froides assorties:** jambon, porc, salami, dinde, saumon, rôti de boeuf. **Pièces montées:** un jambon, une dinde, une langouste, un saumon, une longe de porc. **Salades:** poulet, pommes de terre, choux, du Chef. **Desserts:** Pâtisseries miniatures, Moka, St-Honoré, Aspic aux fruits.



1 h. 30 à 4 h. 30	3 h. à 4 h.	4 h. à 4 h. 30	5 h. 15 à 5 h. 30	5 h. 15 à 5 h. 30	
Le Père M.-M. Desnoires, Dominicain, auteur de plusieurs livres à succès, sera au comptoir du livre. REZ-DE-CHAUSSÉE	Mme Germaine Gloutnez, conseillère en art culinaire bien connue, démontrera l'art de dresser une table. TROISIÈME ÉTAGE	Mme Nicole Germain, animatrice bien connue de la télévision, commentera un défilé de modes pour enfants. TROISIÈME ÉTAGE	Mlle Shirley Théroux, jeune chanteuse bien connue des télé-spectateurs se fera un plaisir de rencontrer ses admirateurs. DEUXIÈME ÉTAGE	M. Jen Roger, le sympathique Monsieur Télévision recevra avec son sourire habituel ses nombreux admirateurs. DEUXIÈME ÉTAGE	

MERCREDI LE 18 OCTOBRE 1967

Journée des DAMES AUXILIAIRES de l'Hôpital Notre-Dame

DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

PROGRAMME DE LA JOURNÉE DU 18 OCTOBRE

- 11 h. 30 à 3 h.: Rez-de-chaussée - Un succulent buffet froid, préparé par le chef Dupuis, sera servi à la salle à manger Maisonneuve... Musique par M. Pietro Rossi, accordéoniste. Adulte 2.75, enfants 1.24.
- 1 h. 30 à 4 h. 30: Rez-de-chaussée - Le Père Marcel-Marie Desnoires, Dominicain, sera au comptoir du livre.
- 1 h. 45 à 4 h. 30: Rez-de-chaussée - Démonstration de maquillage par la Maison Académie.
- 2 h. à 3 h.: Deuxième étage - Défilé de modes par les Dames Auxiliaires de l'Hôpital Notre-Dame.
- 3 h. à 4 h.: Troisième étage - Mme Germaine Gloutnez, conseillère en art culinaire bien connue à la radio et à la télévision, démontrera l'art de dresser une table. Un menu de Noël sera distribué aux clients à cette occasion.
- 4 h. à 4 h. 30: Troisième étage - Défilé de modes pour enfants. Commentaires par Mme Nicole Germain. Rayon des enfants.
- 5 h. 15 à 5 h. 30: Deuxième étage - Mademoiselle Shirley Théroux, artiste de grande réputation et Monsieur Télévision, Jen Roger, seront à la disposition de leurs admirateurs. Comptoir du soulier.
- 5 h. 30: Rez-de-chaussée - Le nom de l'heureux gagnant du voyage Montréal - Los Angeles via Air Canada sera annoncé.

VENTE DE CHRYSANTHÈMES - Durant toute la journée, les Dames Auxiliaires de l'Hôpital Notre-Dame vendront des chrysanthèmes au profit de leurs multiples oeuvres de charité.

Pourquoi pas chez Dupuis... Aujourd'hui

Parallèle entre la lutte du peuple vietnamien et celle du peuple du Québec

À l'occasion du départ de la délégation étudiante sud-vietnamienne (FNL) qui séjournera au Québec depuis le 27 septembre, l'Union générale des étudiants du Québec a publié une déclaration conjointe où elle réaffirme, de concert avec l'Union des étudiants pour la libération du Sud-Vietnam, son plein appui à la lutte "juste et victorieuse" du Sud-Vietnam contre "l'agression des États-Unis".

Le communiqué, signé par MM. Pierre Lefrançois, président de l'UGEQ, et Ly Van Sau, chef de la délégation étudiante sud-vietnamienne, établit d'autre part un parallèle entre la lutte du peuple vietnamien pour sa libération nationale et la lutte du peuple québécois pour son autodétermination. Voici quelques extraits de cette déclaration:

"Le comité exécutif de l'UGEQ et la délégation de l'UELS expriment leur pleine satisfaction sur les résultats de cette visite qui a aidé

à une compréhension mutuelle plus profonde des problèmes de nos organisations et de nos pays.

"L'UGEQ condamne jusqu'à la dernière rigueur les méthodes criminelles de massacre et de destruction massive utilisées par les États-Unis faisant du Sud-Vietnam un champ d'expérimentation de leurs engins de mort. L'UGEQ condamne énergiquement le bombardement systématique par les forces aériennes des États-Unis, des écoles, des hôpitaux, des digues de la République démocratique du Vietnam.

"L'UGEQ réaffirme son appui total aux revendications légitimes des étudiants et du peuple sud-vietnamien exprimées dans les objectifs de lutte du Front national de libération du Sud-Vietnam, à savoir l'indépendance, la démocratie, la paix, la neutralité, la prospérité du Sud-Vietnam (...). L'UGEQ estime que la lutte actuelle des étudiants et du peuple du Sud-Vietnam est très semblable à la lutte des étudiants et du peuple québécois pour son droit à l'autodétermination. L'UGEQ fait appel à tous les étudiants du Québec à redoubler leurs efforts pour soutenir la lutte des étudiants et du peuple du Sud-Vietnam, en particulier dans l'action de masse que l'UGEQ organisera le 17 novembre prochain de concert avec les 87 unions nationales membres de l'UIE, l'Union internationale des étudiants."

"La délégation de l'Union des étudiants pour la libération du Sud-Vietnam exprime ses remerciements sincères à l'UGEQ et aux étudiants du Québec pour leur sympathie et leur soutien à la cause du peuple du Sud-Vietnam. Ce témoignage de solidarité avec les étudiants du Vietnam est pour eux un grand stimulant. La délégation au nom de l'UELS, exprime son plein soutien aux revendications légitimes de l'UGEQ et des étudiants du Québec pour une politique d'éducation démocratique, pour les progrès sociaux et pour le droit du Québec à l'autodétermination.

"La délégation de l'Union des étudiants pour la libération du Sud-Vietnam est pleinement convaincue que les liens d'amitié et de solidarité entre l'UGEQ et l'UELS se resserreront et se développeront davantage dans l'intérêt commun de nos organisations respectives."

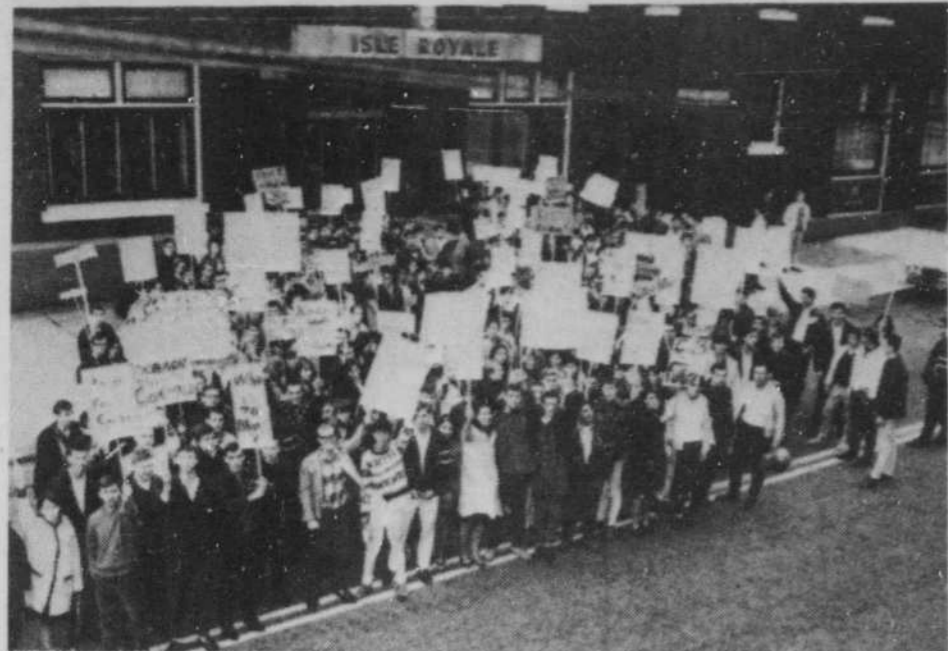
Les dons de sang La Croix-Rouge lance un appel aux étudiants

La collecte annuelle des donateurs de sang à l'université de Montréal, inaugurée lundi, n'a attiré que 104 donateurs alors que 500 étaient attendus. Cependant, les étudiants de polytechnique ont donné 957 flacons de sang jeudi et vendredi de la semaine dernière.

Cette collecte à l'université se terminera vendredi et la Croix-Rouge a confiance que les étudiants se montreront aussi généreux que par les années passées.

Les équipes de la Croix-Rouge accueillent les étudiants dans le grand salon du Centre social, de 10h du matin à 6h du soir. Jeudi, une collecte supplémentaire aura lieu dans le hall d'entrée de l'aile U-1, 2900 boul. Mont-Royal.

La Croix-Rouge rappelle à tous les étudiants de 18 ans et plus qu'ils peuvent donner de leur sang et que ce sang est particulièrement précieux en ce moment du fait que la grève des autobus a réduit considérablement le nombre des donateurs qui se présentent d'habitude aux centres permanents.



L'annonce de la fermeture des aciéries de la Dosco, à Sidney, en Nouvelle-Écosse, en plus de soulever un débat d'urgence aux Communes lundi, a provoqué une manifestation étudiante dans les rues de cette ville. Quelque 300 étudiants du Xavier College se sont réunis devant un hôtel de Sidney où devait se dérouler une rencontre intergouvernementale.

Une décision imposée, dit M. Stanfield

OTTAWA (PC) — Le chef national des conservateurs, M. Robert Stanfield, a exprimé l'avis que les dirigeants de la Dominion Steel and Coal Corp. n'avaient pas l'intention de fermer l'aciérie de Sydney, en Nouvelle-Écosse. Selon lui, la décision a été imposée par la société-mère Hawker Siddeley de Grande-Bretagne.

Au cours d'une interview, M. Stanfield a fait savoir qu'il a été, et qu'il est toujours, surpris de la décision de Dosco.

Le leader conservateur, qui était premier ministre de la Nouvelle-Écosse jusqu'au mois dernier, a soutenu que les discussions entre les dirigeants de Dosco et le gouvernement provincial au cours des derniers mois s'étaient poursuivies comme si Dosco devait continuer à exploiter son usine de Sydney.

"Ce n'est pas là une chose que le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a imaginée, a-t-il précisé. C'est une question qui a été constamment mise en évidence par les gens de l'aciérie de Sydney qui ont effectivement réclamé du gouvernement plusieurs millions de dollars au printemps pour effectuer certaines améliorations, prenant toujours pour acquis, comme je l'ai dit, que l'aciérie poursuivrait ses activités."

Le geste de Dosco compromettrait la relance de l'économie du Cap-Breton

par Claude Lemelin

MONTEBELLO — Le président de la Société de développement du Cap-Breton s'est dit atterré par la décision de Hawker-Siddeley et de Dosco de fermer leurs aciéries de Sydney. "Cette décision nous a pris complètement par surprise, a-t-il déclaré, en soulignant que personne n'avait eu vent de l'affaire avant jeudi dernier.

M. Ord a dû quitter précipitamment le congrès de l'Association canadienne des exportateurs, dont il est le président, pour assister à la réunion convoquée hier soir à Sydney par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Smith.

M. Ord a dû quitter précipitamment le congrès de l'Association canadienne des exportateurs, dont il est le président, pour assister à la réunion convoquée hier soir à Sydney par le premier ministre de la Nouvelle-Écosse, M. Smith.

Le ministre fédéral de l'énergie, des mines et des ressources, le ministre Allan McEachern, député aux Communes du comté néo-écossais de Inverness-Richmond devaient assister à cette réunion, à laquelle ont participé les autorités municipales et des représentants des syndicats métallurgistes de Sydney. Il nous a été impossible de savoir avant de mettre sous presse si la direction de Dosco ou de Haw-

ker-Siddeley y était représentée. L'ordre du jour de la réunion, selon M. Ord, devait porter sur une question fondamentale: Dosco accepterait-elle de revenir sur sa décision et, dans l'affirmative, à quelles conditions. "Dans l'avenir immédiat, a-t-il ajouté, il n'y a pas d'autre chose à faire."

Car la Société de développement du Cap-Breton, de l'avis de son président, "ne peut évidemment s'engager à fournir du travail aux travailleurs qui seraient mis à pied au printemps de 1968. Nous avons pour mission d'installer progressivement dans l'île une structure économique viable; il nous faudra y attirer de nouvelles industries, à haute embauche de main-d'œuvre, et cela ne se fait pas du jour au lendemain."

Toutefois le maintien de la production sidérurgique à Sydney, ne serait-ce que pour quelques années, posera selon M. Ord des problèmes délicats, surtout si elle nécessite une aide gouvernementale.

En effet, les gouvernements ont souvent amorti le déclin d'une industrie ou facilité sa modernisation par l'imposition de tarifs douaniers ou l'octroi de subventions, surtout lorsque celle-ci était menacée par la concurrence étrangère: ils ont également versé des subventions aux entreprises établies ou qui étaient prêtes à s'établir dans une région en état de stagnation. Mais ils ont rarement accepté de subventionner ou de privilégier autrement que par leurs politiques d'achats une entreprise isolée, qui ne pouvait affronter ni la concurrence étrangère, ni celle des entreprises du même type établies au pays sur les marchés intérieurs. Que dira Stelco, que dira Dofasco si le gouvernement fédéral décide de subventionner Dosco? On peut présumer qu'elles auront tôt fait de lui rappeler les vertus de la concurrence et de la discipline des marchés...

Pourtant la fermeture à brève échéance des aciéries de Sydney compromettrait pour longtemps, au dire de M. Ord, la relance de l'économie du Cap-Breton. Elle entraînerait également un gaspillage énorme de capital social — car on ne pourrait éviter le déplacement de la région de Sydney — et aussi de capital humain: car s'il est vrai que les métallurgistes ne poussent pas dans les arbres, comme le disait il y a quelques années le président de Stelco en mettant en doute le réalisme des projets de Sidbec, on ne peut non plus les planter dans les champs...

Une solution japonaise? Le président de la SDCB n'a pas nié que la relance des projets de Sidbec pourrait peut-être permettre aux aciéries de la Dosco de continuer de produire durant au moins quelques années; il a rappelé à cet effet les conclusions d'une étude de rentabilité préparée par le "Voluntary Planning Board" de la Nouvelle-Écosse.

Toutefois, le ministre de l'industrie et du commerce de cette province a annoncé hier qu'un groupe d'industriels japonais étaient intéressés par les aciéries; celles-ci pourraient en effet alimenter la nouvelle usine de montage de voitures japonaises qui s'est installée à Point-Edward, dans le nord du Cap-Breton, où les gouvernements tentent d'implanter depuis quelques années un mini-pôle de croissance.

Un des facteurs principaux qui militent en faveur de la localisation des usines d'affinage près des marchés plutôt qu'à proximité des dépôts miniers — l'existence de droits relativement élevés sur les produits semi-finis alors que les minerais et concentrés entraînent généralement en franchise — ne jouera donc plus avec la même force, particulièrement sur le continent nord-américain. On est donc en droit de s'attendre, à plus ou moins brève échéance, à une expansion de l'affinage et de la fonte des métaux et des minéraux au Canada.

Nouvelle orientation de l'ACM Dans l'exposé qu'il a fait hier à Montebello, le président de l'Association canadienne des manufacturiers s'est livré à une analyse de la structure des coûts dans l'industrie canadienne beaucoup plus nuancée que ses déclarations antérieures ne le laissent prévoir.

En effet, M. Engholm a convenu avec M. Sharp "que les causes de l'inflation des prix et des salaires ne peuvent être localisées dans un seul secteur de l'économie." L'homme d'affaires a également affirmé que l'écart de productivité entre le Canada et les États-Unis peut s'expliquer par une multitude de facteurs, surtout d'ordre qualitatif — la formation technique des travailleurs, la compétence des entrepreneurs, l'efficacité de la gestion de nos richesses naturelles, les techniques de production et le reste: "Je serais bien en peine de dire, a-t-il ajouté, où le bat blesse." En outre, le président de l'ACM a admis, en réponse à une question, que la concurrence étrangère sur les marchés intérieurs pourra faciliter le contrôle des prix et des coûts de production au pays. Enfin, il a répété qu'il est dans l'intérêt des industries manufacturières de se spécialiser davantage; il en résultera non seulement d'importantes économies d'échelle, selon lui, mais aussi un potentiel accru d'exportations.

Les discours de M. Engholm, a signalé avec satisfaction un haut-fonctionnaire du ministère fédéral du commerce, reflète peut-être une orientation nouvelle de l'opinion des milieux d'affaires canadiens sur la productivité et les coûts de production, centrée moins exclusivement sur le niveau des salaires et des dépenses publiques — ses boucs émissaires traditionnels — et qui tiendrait compte davantage des facteurs qualitatifs et structurels.

Néanmoins, M. Engholm a soutenu "qu'on ne peut ignorer le fait qu'en 1966 les salaires ont augmenté beaucoup plus rapidement au Canada qu'aux États-Unis. Je tiens à préciser, a-t-il poursuivi, que je parle du taux d'accroissement des salaires plutôt que de leur niveau, qui demeure inférieur à celui qui prévaut aux États-Unis. Car même si certains syndicats, qui peuvent à l'heure actuelle négocier en position de force, réussissent à obtenir la parité des salaires dans leur secteur, la partie universelle ne pourra être atteinte aussi longtemps que subsistera l'écart de productivité entre les deux pays."

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément aux clauses de l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, qu'une cession-transport de toutes créances de livre et autres créances recevables, présentes et futures, de FACTORY MARION REGD., de la ville et district de Montréal, province de Québec, à WILLING AND BRUNET INC. à titre de garantie, libre et exécutée le 13ième jour du mois d'octobre, 1967, a été enregistrée au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal, le 16ième jour du mois d'octobre 1967, sous le numéro 2019761. Daté le 16e jour d'octobre 1967.

BRISKIN YANOFSKY & KAHN
Procureurs pour
Willing and Brunet Inc.

Province de Québec, Municipalité Scolaire de Saint-Léon-de-Westmount, 360 avenue Clarke, Westmount.

AVIS PUBLIC est par les présentes donné à tous les propriétaires de biens-fonds et habitants tenant feu et lieu dans cette municipalité, que par résolution unanime de MM. Les Commissaires, un rôle de perception provisoire représentant 90% du montant des taxes scolaires payé pour 1966-1967 est déposé en conformité avec l'article 396A de la Loi de l'Instruction Publique et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard,
Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Montréal, P.Q. ce 6ème jour du mois d'octobre 1967.

La Banque Provinciale du Canada.

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE

No 13.536 ex parte REAL MARTINEAU, médecin, des cité et district de Montréal, Requérrant -vs- PIETRO UCCELLI, autrefois de Ville Jacques-Cartier, district de Montréal, maintenant habitant en Italie. Intimé

LE REGISTRATEUR de la Division d'Enregistrement de Chambly Mis-en-cause

AVIS

Il est ordonné à PIETRO UCCELLI, intimé, de comparaître dans le délai d'un (1) mois de la dernière publication. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure. Montréal, le 13 octobre 1967.

Mes MARTEL BRASSARD, DESCHAMPS, CANTIN & CANTIN 200 rue St-Jacques, suite 1102, Montréal.

AVIS

AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 10 octobre 1967 par lequel le Bureau d'Enregistrement de Montréal a été transféré à la Banque de Montréal, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal le 12 octobre 1967 sous le No. 2019185. Banque de Montréal le 12 Octobre 1967.

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE

No 79254 SIMCOE & ERIE GENERAL INSURANCE COMPANY, corps politique dûment incorporé suivant la loi, ayant sa principale place d'affaires à 4333 rue St-Catherine ouest dans les cité et district de Montréal. demanderesse - contre - FRANK KAUER, demeurant et résidant dans la cité de Toronto province d'Ontario, mais d'adresse inconnue. défendeur

IL EST ENJOINT au défendeur FRANK KAUER à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 13 octobre 1967

WILFRID LEFEBVRE, Greffier-Adjoint. Me J. Leavitt, 1070 rue Bleury, Montréal. Avocat de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR PROVINCIALE

No 64073 MURRAY HILL LIMOUSINE SERVICE LTD., corps politique dûment incorporé ayant sa principale place d'affaires à 1380 de la rue Barré à Montréal district de Montréal. demanderesse - contre - REJEAN SCOTT, gentilhomme, autrefois domicilié et résidant à 1607 rue Jeanne D'Arc à Montréal district de Montréal. défendeur

IL EST ENJOINT au défendeur REJEAN SCOTT à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours. Montréal, le 13 octobre 1967

Wiffrid Lefebvre Greffier - Adjoint

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Lamy Limitée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes, et que toute personne intéressée est tenue de payer le montant de ses taxes ou sousigné, si mon bureau, dans les vingt jours qui suivront le présent avis.

Donné à Westmount, ce dix-septième jour d'octobre 1967.

Guy Picard, Secrétaire-Treasorier.

AVIS

AVIS est par les présentes, donné qu'un contrat signé le 28 septembre, 1967 sous les termes duquel toutes les créances présentes et futures de Valli Designs Inc., furent vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce, fut enregistré, le 16 octobre 1967 au Bureau d'Enregistrement, Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2019763. Montréal, Qué. le 16 octobre, 1967.

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE

Par: H.T. Davies, Gérant.

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE

No 739 147 DAME LISE COCHELIN, commise, épouse séparée de biens de RICHARD MICHAUD, demeurant et domiciliée au numéro 2010 rue Stanislas, Cité de St-Laurent, district de Montréal. demanderesse -vs- Richard MICHAUD, employé des postes, des mêmes lieux. défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur, RICHARD MICHAUD, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure à son intention. Montréal, le 12 octobre 1967

Protonotaire adjoint C.S.M. Maurice Caron. Mes Filion, Lafontaine, Laurier, Bélanger et Bouchard, Avocats, 159 ouest, rue Craig, Suite 320, Montréal, P.Q. Procureurs de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE

No 13.530 ex parte SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et une place d'affaires dans le district de Montréal, au 2350 Manella, en la ville de Mont-Royal, province de Québec. demanderesse -vs- M. WILLIAM CUTNER, autrefois domicilié et résidant au 149 rue Trenton, en la ville de Châteauguay, province de Québec. défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Avis est donné à M. WILLIAM CUTNER, défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal dans le dossier No. 13.530 Ex Parte en date du 13 octobre, 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire. Ledit Avis de 60 jours concerne un emplacement situé en la ville de Châteauguay connu et désigné comme étant le lot 114-196 aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de St-Joachim de Châteauguay. Avec la bâtisse dessus érigée. Selon cet Avis si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la première publication, au défaut décrit dans ledit Avis LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention. Montréal, le 13 octobre 1967

Me ROSAIRE PIOTTE 2350 Manella, Ville Mont-Royal, Montréal. Procureur de la demanderesse.

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE

No 13.532 ex parte SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la Cité d'Ottawa, province d'Ontario, et une place d'affaires dans le district de Montréal, au 2350 Manella, en la Ville de Mont-Royal, province de Québec. demanderesse -vs- M. ROLLAND DUBEAU, autrefois résidant au 4474, rue Benoit, Pierrefonds, province de Québec. défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Avis est donné à M. ROLLAND DUBEAU, défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal, dans le dossier No. 13.531 Ex Parte, en date du 13 octobre, 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire. Ledit Avis de 60 jours concerne "Un certain emplacement situé en la Cité de Pierrefonds connu et désigné comme étant le lot numéro 175-72 aux Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Ste-Genevieve. Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 4474 rue Benoit." Selon cet Avis, si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date de la première publication au défaut décrit dans ledit Avis ci-haut mentionné, la SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention. Montréal, le 13 octobre, 1967

Me ROSAIRE PIOTTE 2350 Manella, Ville Mont-Royal, Montréal. Procureur de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE

No 13.531 Ex Parte SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans la Cité d'Ottawa, province d'Ontario, et une place d'affaires dans le district de Montréal, au 2350 Manella, en la Ville de Mont-Royal, province de Québec. demanderesse -vs- M. JOHN WREN, autrefois résidant au 13129 rue Aragon, Pierrefonds, province de Québec. défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Avis est donné à M. JOHN WREN, défendeur, selon un jugement de la Cour Supérieure de Montréal dans le dossier No. 13.532 Ex Parte en date du 13 octobre, 1967, que l'avis de 60 jours tel que requis par les articles 1040A et suivants du Code Civil de la Province de Québec a été déposé au Bureau du Protonotaire. Ledit Avis de 60 jours concerne un emplacement ayant front sur la rue Aragon Cité de Pierrefonds, connu et désigné comme étant le lot 104-67 sur les Plan et Livre de Renvoi Officiels de la Paroisse de Ste-Genevieve. Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 13129 Aragon. Selon cet Avis si vous ne remédiez pas en dedans de soixante (60) jours de la date de la première publication, au défaut décrit dans ledit Avis, LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT deviendra propriétaire de la propriété immobilière décrite ci-haut. Une copie de l'avis de 60 jours a été déposée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à votre intention. Montréal, le 13 octobre, 1967

Me ROSAIRE PIOTTE 2350 Manella, Ville Mont-Royal, Montréal. Procureur de la demanderesse

CANADA Province de Québec District de Montréal COUR SUPÉRIEURE

No 718 638 DAME PAULINE GÉLINAS TRAHAN, ménagère, résidant dans les cité et district de Montréal, séparée en biens. Demanderesse, -vs- VIATEUR BOISVERT, autrefois de la Cité de Montréal, actuellement d'adresse inconnue. Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR Le défendeur VIATEUR BOISVERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure à son intention. MONTRÉAL, le 16 octobre, 1967

(5) WILFRID BRODEUR Protonotaire adjoint C.S.M. MM. Liberman, Segall & Finkelberg Avocats, Suite 350, 901, rue Bleury, Montréal

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, d'un certain immeuble situé dans le prolongement de la rue de Marseille, à l'est du boulevard de l'Assomption: C.S. 1105-Plan M-119 Longue-Pointe - La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 6 décembre 1967, à 10 heures 30 du matin, au 7e étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 7 décembre 1966, conformément au plan d'expropriation M-119 Longue-Pointe. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de la Longue-Pointe de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue
1	P.15	Lot Boul. l'Assomption	

PAGE, MERCIER & BEAUREGARD Procureurs de la Ville de Montréal Hôtel de Ville, Montréal, le 18 octobre 1967

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins d'une rue, d'un certain immeuble situé dans le prolongement de la rue de Marseille, à l'est du boulevard de l'Assomption: C.S. 1105-Plan M-119 Longue-Pointe - La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 6 décembre 1967, à 10 heures 30 du matin, au 7e étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 7 décembre 1966, conformément au plan d'expropriation M-119 Longue-Pointe. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de la Longue-Pointe de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue
1	P.15	Lot Boul. l'Assomption	

PAGE, MERCIER & BEAUREGARD Procureurs de la Ville de Montréal Hôtel de Ville, Montréal, le 18 octobre 1967

VILLE DE MONTRÉAL

Expropriation et possession préalable, aux fins de la rue Tifin, de certains immeubles situés au sud-ouest de la rue Taillon - C.S. 1097 - La Ville de Montréal donne, par les présentes, avis que le 14 décembre 1967, à 10 heures 30 du matin, au 7e étage de l'édifice connu sous le numéro 506 est, rue Sainte-Catherine, à Montréal, province de Québec, le Bureau des expropriations de Montréal commencera à procéder à l'examen et à l'évaluation des immeubles ou parties d'immeubles expropriés décrits ci-dessous et des dommages résultant de l'expropriation qui, selon les articles 955 et suivants de sa charte, a été décrétée par résolution du Conseil municipal le 7 décembre 1966, conformément au plan d'expropriation T-73 Longue-Pointe. Les immeubles ou parties d'immeubles dont l'expropriation a été décrétée pour les fins susdites, du cadastre de la Paroisse de la Longue-Pointe de la division d'enregistrement de Montréal, sont les suivants:

Item	Numéro de cadastre	Subdivision	Numéro de rue
1	404	P-898	Lot rue Tiffin,
2	404	897	Lot rue Tiffin,
3	403	P-962	Lot rue Tiffin,
4	403	P-962	Lot rue Tiffin,

PAGE, MERCIER & BEAUREGARD, Procureurs de la Ville de Montréal Hôtel de Ville, Montréal, le 18 octobre 1967

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

AIDE DOMESTIQUE

Maman hospitalisée cherche pour Alain 7 et Jean 6 ans, dame 30-50 ans, responsabilité de maison devra loger, fins de semaine libres, références. 728-8029 20-10-67

AIDE DOMESTIQUE DISPONIBLE

Faites faire vos gros travaux d'automne par M. Thibault, broyeur et planificateur \$6.00 - planchers \$3.00. Tél. 844-1301. Ap

NOMINATIONS À CONSOLIDATED-BATHURST



A.F.D. CAMPBELL S.D. ELDER

R.A. Irwin, président de Consolidated-Bathurst Limited, a réitéré la nomination de A.F.D. Campbell et S.D. Elder comme vice-présidents de la compagnie. M. Campbell, qui était trésorier et chef des finances de Les Papiers Bathurst Limited, devient vice-président et trésorier de Consolidated-Bathurst Limited. Avant de se joindre à Bathurst en 1957, M. Campbell était contrôleur adjoint de la compagnie Ford du Canada. M. Elder se joignit à Consolidated Paper Corporation Limited en 1950 et plus récemment, occupa le poste de vice-président au service de la finance de Consolidated. Il occupait maintenant le poste de vice-président aux services des finances et de la gestion. Ces nominations ont été faites à la suite de la récente mise en commun des opérations de Consolidated et de Bathurst.

Valeurs minières hors-liste

Aléa	10	13	GANDA SILVER	7	10	NEW BASKA	10	15
ALBARTROSS	25	30	GOLD STAR	5	15	NEMROD	5	10
ALCONIC	5	8	GASPE COPPER	45	7	N. M. COPPER	5	8
ADVANCE RL	6	8	GIBSON	5	8	NEW INSCO	20	25
AFRICANA	35	45	GARFESSA	OH	25	N. ASSOC. DEVP	49	75
AMALMIND	5	8	G. L. NICKEL	3/4	3/4	NATL. MAL	120	130
AMER CHIB	2	5	HUCAMP	40	50	NEW LORE	7	9
AMERIC	OH	25	IMP. MIN.	OH	25	NOUVELLE	38	48
ARNORA	OH	1/2	INDEPENDENT	4	6	NIPIRON	25	35
BALDWIN	2	4	IRKOQUE	10	20	NORCO	7	9
BEAUCHEMIN	OH	40	JACK WATTE	1	3	OKLEND	1	2
B. HOLDING	15	20	JUBILEE	55	65	OLYMPIUS	OH	25
BOMA CHS	10	15	JUMA	6	9	NEW PASCALS	28	33
BUREX	11	14	KEWAGAMA	4	6	QUEBEC EXPL	15	20
BRACE ANAC	11	13	KUKATUSH	9/10	10	QUEJO	3	4
CDN JAVELIN	9/10	10	L. B. HOUSE	19	21	RAND MAL	2	4
CHIB TOWN	105	110	LEDS. HTS	14	18	RAN LUX	OH	25
CLEARWATER	OH	25	LITTLE TEX.	OH	10	SCANDIA MINING	OH	20
CLIF O	20	23	LUN. FECH	25	30	SEAWAY	2	4
COLUMBIA R	60	65	MT. CARTER	31	35	SCOTT CHB	1	2
CUIVER	3	5	MADEX	22	32	STARLIGHT	1/2	1
DASSON	OH	10	MAIN OKA	7	12	SULLICO	4/5	5/5
DELESSERT	75	80	MARINER	30	35	THUNDER BAY	80	90
DORAL	15	25	MARTIN BRD	1/2	1/2	TIMROD	10	18
DUBISSON	3	5	MATAGAM EX	OH	5	WACO PETE	8	11
DUCROS	68	78	MILAGO	OH	10	WATSON LAKE	1	3
ELMAC	2	4	MOLYBIA	20	25	WM. LEYS	2	4
EN OLA EXPL	OH	10	NAGANTIA	12	18	YOUNG DAVE	14	17

INGÉNIEURS-CONSEILS

BEAUCHEMIN - BEATON - LAPOINTE
INGÉNIEURS CONSEILS
ÉTUDES • ESTIMATIONS • PLANS • SURVEILLANCE
pour travaux publics, municipaux et industriels
6655 CHEMIN DE LA COTE-DES-NEIGES MONTRÉAL 26, CANADA
731-8521

COMPTABLES AGRÉÉS

BELZILE, CARDINAL, ROY & CIE
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
PIERRE CARDINAL, C.A.
CLAUDE ROY, C.A.
2345 est. Bélanger
Montréal 729-5226

Lucien Daïmé, C.A.
Comptables agréés
LUCIEN DAÏMÉ, C.A.
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 843-4194

PROVOST & PROVOST

Comptables agréés
ROGER PROVOST, C.A.
Syndic Licencié
ROLAND PROVOST, C.A.
928 est. boul. St-Joseph
526-1661

VIU & ROBIN

Comptables agréés
LUCIEN D. VIU, C.A.
L. HONEL ROBIN, C.A.
JACQUES R. CHADRON, C.A.
ARMAND H. VIU, C.A.
J. SERGE GERVAIS, C.A.
4926 ave. Verdun, Verdun
769-3871

Duval, Buteau & Cie
COMPTABLES AGRÉÉS

159 ouest, rue Craig, Montréal 1 861-9987

Mallette, Normandin & Cie
René de Cotret & Cie

Comptables agréés
Yvon Normandin, C.A.
Michel Motard, C.A.
Paul E. Mallette, C.A.
Gilles R. Normandin, C.A.
Paul René de Cotret, C.A.
Léopold Beaudouin, C.A.
André Massé, C.A.
Paul-André Lachance, C.A.
Gaston Robitaille, C.A.
Jacques-René de Cotret, C.A.
Robert R. Ménard, C.A.
André Roussel, C.A.
Jean-J. Levesque, C.A.
Guy Lefebvre, C.A.

1440 ouest, Ste-Catherine, Montréal - 866-2891

Ottawa - Québec - Drummondville - Nicolet
Trois-Rivières - St-Jérôme - Gatineau - Chicoutimi

THORNE, GUNN, HELLIWELL & CHRISTENSON
Incorporant

AIMÉ GALARNEAU & CIE
Comptables agréés

R. J. Dawson, C.A.
D. P. Atkins, C.A.
D. M. Long, C.A.
W. G. Hoag, C.A.
L. Graves, C.A.
J. F. Lewis, C.A.
A. C. Shook, C.A.
E. G. Ward, C.A.
L. A. Wright, C.A.
C. A. Poirson, C.A.
A. Galarneau, C.A.
H. J. Garbaccio, C.A.
P. Goussier, C.A.
D. Huot, C.A.

Conseil: R. S. Sabler, C.A.
800 Place Victoria, Suite 2604 - Tél. 878-3011

Bureaux à travers le Canada et correspondants dans le monde entier

Samson, Bélair, Côté, Lacroix et Associés
Comptables agréés

Maurice Samson, C.A.
Jean Lacroix, C.A.
Dorland Huot, C.A.
Albert Garneau, C.A.
Bernard Sylvain, C.A.
Dennis Bell, C.A.
Raymond Couillard, C.A.
Marcel Ducharme, C.A.
Gilles Levesque, C.A.
Emile Mallette, C.A.
Emilien Gauthier, C.A.
Bernard Lacroix, C.A.
Pierre Pharoand, C.A.
Roland Levesque, C.A.
Robert Blanchette, C.A.
Jacques Trempe, C.A.
Pierre Vermette, C.A.
Walter Richard, C.A.
Richard Jean, C.A.
Paul Gauthier, C.A.
Lucien P. Bélair, C.A.
Lionel Roussin, C.A.
Raymond Fortier, C.A.
Clemat Primeau, C.A.
Pierre Lesage, C.A.
Ferre Chouard, C.A.
Gilles Trépan, C.A.
Marcel Marier, C.A.
Pierre Desjardins, C.A.
Robert Gauthier, C.A.
Martha Gauthier, C.A.
Bernard Trépan, C.A.
Clément Duchesne, C.A.
Yves Beaulieu, C.A.
Roger Joubert, C.A.
Jean Toucher, C.A.
Gilles Beaulieu, C.A.
Conrad Ménard, C.A.
Pierre Legendre, C.A.
Paul E. Bonnier, C.A.
Léon Côté, C.A.
Hencky Bourgeois, C.A.
Percy Auger, C.A.
Marcel Imbeau, C.A.
Vianney Forget, C.A.
Pierre Barry, C.A.
Adrien Côté, C.A.
Jean-Paul Boyer, C.A.
Jean-Paul Barbeau, C.A.
Jacques Hüller, C.A.
Jean Favreau, C.A.
Paul A. Michoud, C.A.
Denis Ménard, C.A.
Jean R. Alouin, C.A.
André Lesage, C.A.
Gérard Mongeau, C.A.
Regeen Myre, C.A.
Pierre Palloche, C.A.
D. A. Ménard, C.A.

MONTRÉAL - QUÉBEC - RIMOUSKI
360, rue Saint-Jacques, Montréal 842-4691

BOURSE DE MONTRÉAL

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Ventes	Mont	Bas	Ferm.	Ch.	Ventes	Mont	Bas	Ferm.	Ch.
Albitt	1292	88 1/2	8 1/2	+ 1/2	Imp Tob	350	512 1/2	12 1/2	+ 1/2
Alcan	6647	328 1/2	2 1/2	+ 1/2	Ind Acc	3010	52 1/2	2 1/2	+ 1/2
Alcan 4 1/2	30	83 1/2	3 1/2	+ 1/2	Ingis	150	512 1/2	12 1/2	+ 1/2
Algoma	765	52 1/2	2 1/2	+ 1/2	Inland G	200	510	10	+ 1/2
Ang CP	120	120	0	0	Int Nea	1275	81 1/2	13 1/2	+ 1/2
Arg C Pr	100	99 1/2	9 1/2	+ 1/2	Int Uti	1800	378 1/2	38 1/2	+ 1/2
AII Sup	900	510 1/2	10 1/2	+ 1/2	Int 132 Pr	150	538 1/2	38 1/2	+ 1/2
Bank Mont	75	10 1/2	1 1/2	+ 1/2	Int 132 Pr	4650	250	19 1/2	+ 1/2
BANK NS	664	513 1/2	13 1/2	+ 1/2	Inv Gr A	1850	89	8 1/2	+ 1/2
Banc CN	1701	110 1/2	10 1/2	+ 1/2	Jamaica Ps	565	518 1/2	18 1/2	+ 1/2
Banque D	1300	510 1/2	12 1/2	+ 1/2	Labatt N	500	514 1/2	14 1/2	+ 1/2
Banc FC	1050	88 1/2	8 1/2	+ 1/2	Labatt S	1475	517 1/2	17 1/2	+ 1/2
Bell Ph	7152	444 1/2	44 1/2	+ 1/2	Laar Fin	500	450	450	-10
Bow Mer Pr	100	550	50	0	Loblaw A	600	57	7	+ 1/2
Bow Mer	320	513 1/2	13 1/2	+ 1/2	Loblaw B	725	52 1/2	7 1/2	+ 1/2
Ba Oil	1075	537 1/2	37 1/2	+ 1/2	Loeb M	1000	514 1/2	14 1/2	+ 1/2
B C Forest	325	520 1/2	20 1/2	+ 1/2	MacKinn	100	512 1/2	12 1/2	+ 1/2
Boncom	18619	330	300	25	MacMillan	3100	527 1/2	27 1/2	+ 1/2
CAE	3906	512 1/2	12 1/2	+ 1/2	Markbr	400	55 1/2	5 1/2	+ 1/2
Cal Pow	250	524 1/2	24 1/2	+ 1/2	Mass F	3831	520	19 1/2	+ 1/2
Can Pac	384	513 1/2	13 1/2	+ 1/2	McCauley	105	511 1/2	11 1/2	+ 1/2
Can C Pr	119	522	22	+ 1/2	McLachl	255	532 1/2	32	+ 1/2
C Dom Sg	918	523 1/2	23 1/2	+ 1/2	Meron P	460	465	465	-5
Can 20	185	519 1/2	19 1/2	+ 1/2	Molson A	1035	525	25	+ 1/2
Cdn Brew	3475	57 1/2	7 1/2	+ 1/2	Molson B	460	522	22	+ 1/2
Cdn Br Pr	75	542 1/2	42 1/2	+ 1/2	Mont Loco	100	515 1/2	15 1/2	+ 1/2
C B A I A	320	516 1/2	16 1/2	+ 1/2	Mt Tru	125	514 1/2	14 1/2	+ 1/2
C Im B C	21089	512 1/2	12 1/2	+ 1/2	Moore Co	13400	531 1/2	31 1/2	+ 1/2
CIL	2170	517 1/2	17 1/2	+ 1/2	Mussons	610	56 1/2	6 1/2	+ 1/2
Cl. Pow	50	534 1/2	34 1/2	+ 1/2	Nat Con	700	58 1/2	8 1/2	+ 1/2
Marconi	427	540 1/2	40 1/2	+ 1/2	Nat Tel	75	525 1/2	25 1/2	+ 1/2
CPR	2650	563 1/2	63 1/2	+ 1/2	Nfld Light	767	59 1/2	9 1/2	+ 1/2
CPH 4	8100	59 1/2	9 1/2	+ 1/2	Noranda	1620	553 1/2	53 1/2	+ 1/2
Cdn P Fina	300	513 1/2	13 1/2	+ 1/2	Nov Scotia	585	511 1/2	11 1/2	+ 1/2
C P P Sec	100	516 1/2	16 1/2	+ 1/2	NS Lp	525	59 1/2	9 1/2	+ 1/2
Cent Del	11560	519 1/2	19 1/2	+ 1/2	Ogilvie	165	511 1/2	11 1/2	+ 1/2
Chenier	1034	525 1/2	25 1/2	+ 1/2	Ontario A	75	525 1/2	25 1/2	+ 1/2
Cominco	2050	528 1/2	28 1/2	+ 1/2	Pac Pete	135	520 1/2	20 1/2	+ 1/2
Con Bath	1452	530 1/2	30 1/2	+ 1/2	Pow Corp	2250	59 1/2	9 1/2	+ 1/2
C Bath wts	900	540	40	+ 1/2	Que-Phone	1065	515 1/2	15 1/2	+ 1/2
C Glass	250	513 1/2	13 1/2	+ 1/2	Railman	100	511 1/2	11 1/2	+ 1/2
Cr Zell A	300	519 1/2	19 1/2	+ 1/2	Rio Alga	536	517 1/2	17 1/2	+ 1/2
Crush Int	500	511 1/2	11 1/2	+ 1/2	Rio Alga	536	517 1/2	17 1/2	+ 1/2
Densault	850	510 1/2	10 1/2	+ 1/2	Roland A	350	58 1/2	8 1/2	+ 1/2
Densison	828	583	82	+ 1/2	Ronalds	350	515 1/2	15 1/2	+ 1/2
Dist Seag	870	538 1/2	38 1/2	+ 1/2	Rochemont	3100	527 1/2	27 1/2	+ 1/2
D Bridge	466	511 1/2	11 1/2	+ 1/2	Royal Bank	16105	514 1/2	14 1/2	+ 1/2
D Coal pr	205	510 1/2	10 1/2	+ 1/2	Royal Trust	900	518 1/2	18 1/2	+ 1/2
D Corset	860	59 1/2	9 1/2	+ 1/2	Scott Las	220	531	30	+ 1/2
Dofasco	1540	525 1/2	25 1/2	+ 1/2	Shell Can	700	530	30	+ 1/2
Dofasco A	50	591 1/2	91 1/2	+ 1/2	Shell Int W	160	513 1/2	13 1/2	+ 1/2
D Glass	760	59 1/2	9 1/2	+ 1/2	Simons	955	534 1/2	34 1/2	+ 1/2
D Int	42	525 1/2	25 1/2	+ 1/2	Sogominer	400	515 1/2	15 1/2	+ 1/2
D Stores	1235	518 1/2	18 1/2	+ 1/2	Southern	400	515 1/2	15 1/2	+ 1/2
Dom Text	10965	571 1/2	71 1/2	+ 1/2	Steel Can	7170	522 1/2	22 1/2	+ 1/2
Dorpat Pr	150	517 1/2	17 1/2	+ 1/2	Stelmag A	2375	519 1/2	19 1/2	+ 1/2
Du Pont	65	526 1/2	26 1/2	+ 1/2	Stelmag B	4300	531 1/2	31 1/2	+ 1/2
Dupuis A	200	55 1/2	5 1/2	+ 1/2	Ter Dom	15300	512 1/2	12 1/2	+ 1/2
Dupuis Int	625	539 1/2	39 1/2	+ 1/2	Tr Grp A	1045	57 1/2	7 1/2	+ 1/2
Fin Cl	1675	511 1/2	11 1/2	+ 1/2	Tr Can PL	969	528 1/2	28 1/2	+ 1/2
Genet Int	200	520 1/2	20 1/2	+ 1/2	Tr Mt PL	1120	519 1/2	19 1/2	+ 1/2
Fraser	1000	520 1/2	20 1/2	+ 1/2	U Auto A	100	519 1/2	19 1/2	+ 1/2
Frielman	100	58 1/2	8 1/2						

Le président de la Banque C.I. de Commerce s'en prend aux tendances inflationnistes

En cours au Canada

potins financiers

La Bourse de Toronto a connu, hier, une des dégringolades les plus fortes encore de cette année à ce jour, bien que les stocks n'aient cessé de baisser depuis 5 séances consécutives. La Bourse de Montréal souffrait, encore hier, de pressions des ventes. Sur la Bourse de Paris, on notait en fermeture certaine amélioration, après une baisse générale au début. La Bourse de N.Y. rencontra aussi certain soutien sur la dernière heure hier, après maintes lourdeurs initiales, de sorte que l'indice des industriels de DJ clôturait 4.16 points plus bas à 904.36.

Maints analystes financiers attribuent la baisse de nos marchés à la poussée inflationniste actuelle et avec raison... les spéculateurs et nos hommes politiques feraient bien de parcourir le texte du discours, prononcé hier par le président de la Banque Canadienne Impériale de Commerce devant les membres de The Financial Executive Institute, actuellement en congrès, dans notre ville et ils ne tarderont pas à réaliser les dangers sérieux que l'inflation présente pour notre économie. Sait-on que le pouvoir d'achat de notre dollar a déjà baissé de plus du tiers depuis 1949 seulement?

Des revenus personnels en baisse au E.U. une réduction dans la production industrielle le mois dernier, la hausse persistante du loyer de l'argent et enfin, les incertitudes concernant l'augmen-

tion des impôts (surtaux de 10%), sont autant de facteurs affectant de plus en plus Wall Street.

Que la grève de Ford en vienne à se régler sous peu, comme le veut dame nature, et les spéculateurs respireront plus à l'aise, d'autant plus que les biens des stocks sont maintenant en meilleure position technique.

Les actionnaires de la Compagnie Price Limitée ont approuvé la création de 600,000 actions privilégiées, 5.6% cumulatif, rachetables, d'une valeur au pair de \$100 chacune et tel qu'annoncé antérieurement. Price offrira formellement aux détenteurs d'actions de Fraser Companies Limited d'échanger leurs actions à raison de 1 nouvelle action privilégiée, 5.60%, de Price et 2 warrants, permettant l'acquisition d'actions ordinaires pour chaque 4 actions de Fraser. L'on s'attend à ce que les documents soient expédiés par la poste sous peu à tous les détenteurs d'actions de Fraser Companies, à l'exception de ceux résidant aux E.U.

ALCOA a vu ses profits et ses ventes baisser durant le 3ième trimestre de cette année. Les premiers furent équivalents à 93 cts l'action vs \$1.28 durant les mêmes 3 mois en 1966.

Eastern & Chartered Trust Co réunira ses actionnaires en assemblée spéciale ce matin à 11.00.

commentaires sur L'ACTUALITÉ FINANCIÈRE

En marge des excellentes nominations chez J. L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée

Comme chacun sera à même de le constater ci-contre, 3 importantes nominations viennent d'être annoncées par M. J.-Louis Lévesque, président du conseil d'administration et président de J.L. Lévesque & L.G. Beaubien Ltée. Une fois de plus, nous tenons à redire que ce dernier ne cesse de s'entourer de bons hommes. Ce fut sa politique dès ses débuts dans le commerce des obligations aux environs de 1940 et il n'a cessé de la poursuivre avec comme résultat qu'il est aujourd'hui à la tête de la plus importante maison de valeurs de placement contrôlée par nos notres. C'est aussi notre plus ancienne firme du genre puisque la Maison L.G. Beaubien, affiliée avec la sienne depuis près de 5 ans, est en affaires depuis 1902. Comme nous avons déjà parlé de ses membres du conseil d'administration et de ses hauts fonctionnaires, nous croyons à propos, ce matin d'attirer l'attention de nos lecteurs sur la nomination de M. Bernard de Breyné au poste de vice-président (services des émissions). Ce n'est, certes, pas une sinécure, quand l'on sait la vive concurrence qui existe dans ce domaine, mais, grâce à ses talents et à sa longue expérience, M. de Breyné continuera d'y exceller. La nomination de M. Gustave Boudreau au poste de vice-président (Ventes) est aussi fort excellente, car, en sa qualité de gérant de la succursale de Shawinigan, (poste qu'il continuera d'occuper) il n'a pas cessé de se distinguer dans la vente, tant par lui-même que par la formation de bons représentants. Quant à l'élection de Me André Gibeault, LL. M. B. A., au poste de secrétaire, elle témoigne d'un heureux choix, car Me Gibeault faisait partie du contentieux de la firme précitée depuis quelques années et personne n'ignore que, de nos jours, le secrétaire est souvent l'homme à qui l'on réfère à propos de tout. Il doit donc tout savoir, et, si l'on en juge par les titres de M. Gibeault, nous sommes porté à croire que tel est le cas.

Notre marché des obligations est beaucoup plus achalandé que l'an dernier.

Si l'on en juge par la compilation ci-dessous, effectuée par la maison de valeurs de placement A.E. Ames & Co. Limited, l'on constatera qu'il a été lancé beaucoup plus de nouvelles émissions d'obligations sur notre marché depuis le début de cette année jusqu'au commencement du mois courant que durant les mêmes périodes l'an dernier il y a 2 ans, que nos corp publics ont eu recours davantage au marché américain.

Obligations	au 9 oct. 1967	au 10 oct. 1966	au 11 oct. 1965
Gouvernementales	\$1,710,000,000	\$1,125,000,000	\$1,400,000,000
Provinciales	470,000,000	309,650,000	348,500,000
Provinciales garanties	780,000,000	666,800,500	459,680,000
Municipales	242,963,523	306,816,463	242,858,612
Corporations	817,170,000	887,750,000	972,645,000
	\$4,120,723,523	\$3,296,024,963	\$3,423,691,612

En rapport avec les chiffres précités, les montants suivants sont payables en fonds américains.

Obligations	\$195,000,000	\$45,000,000	\$65,000,000
Provinciales	302,800,000	262,500,000	137,000,000
Provinciales garanties	66,002,000	59,950,000	30,978,000
Municipales	157,170,000	312,130,000	255,550,000
Corporations	270,972,000	\$679,580,000	\$488,528,000

The Robert Mitchell Co. Ltd a obtenu, récemment, de beaux contrats, bien vus des voyageurs aériens

The Robert Mitchell Co. Ltd s'est vu adjudger, récemment par la compagnie aérienne Air Canada des contrats pour la fabrication et l'installation de "passerelles" pour les passagers à Dorval, comme il y en a dans bien des aéroports internationaux.

Ces "ponts pour les passagers" appelés communément en anglais "Passengers Loading Bridges" sont de véritables ponts couverts, permettant aux passagers des avions d'éviter les intempéries, etc, pour se rendre au débarcadere ou mieux à l'intérieur de l'aérogare. Cette innovation à Dorval s'imposait, car, il nous est déjà arrivé de quitter la Jamaïque en décembre à 95 degrés de chaleur, et d'être obligé 5 heures après de marcher de l'avion à l'aérogare de Dorval pendant quelques minutes, alors qu'il faisait 12 degrés sous zéro. Cette innovation sera, certes, bien vue des habitués montréalais qui reviendront de la Floride cet hiver, car, les ponts précités devraient être en opération sur la fin de 1967 ou au début de 1968. La Robert Mitchell Co. a aussi obtenu des contrats pour des mêmes ponts de la Canadian Pacific Airlines et les contrats que cette compagnie vient d'obtenir démontre qu'elle est à l'avant-garde des entreprises desservant l'industrie canadienne de l'aviation.

En marge des offres aux actionnaires de Laura Secord Candy Shops Ltd.

Laura Secord Candy Shops Ltd a avisé la Bourse de Montréal de ce qui suit, en rapport avec leur lettre aux actionnaires en date du 30 septembre 1967. — "Nous désirons vous aviser que la référence dans la dite lettre laissant entendre que l'augmentation dans les recettes de la compagnie au cours des 6 dernières années fut de plus de 250% était incorrecte et qu'il aurait fallu lire que l'augmentation fut d'environ 75%. Nous regrettons sincèrement qu'une telle erreur ait été commise".

La Bourse de Montréal a été notifiée de ce qui suit par la Salada Foods Ltd: "Si une offre bona fide est faite aux détenteurs d'actions de Laura Secord Candy Shops Ltd, avant midi (heure Toronto) le 18 octobre 1967, d'acheter au moins 475,000 actions ordinaires de Laura à un prix plus élevé que celui de \$18.12 l'action, nous permettrons à tout détenteur d'actions de Laura qui ont accepté notre offre, de retirer leurs actions en dépôt, en tout temps avant 12.01 a.m. (heure de Toronto) le 20 octobre 1967, à moins qu'au moment de ce retrait nous n'ayons égalisé ou excédé le prix plus élevé ou que nous soyons liés et avons payé pour les actions offertes. Les données ci-dessus s'appliqueront, aussi, à l'offre existante de Fanny Farmer, si le prix en vertu de l'offre de cette dernière entreprise vient à dépasser \$18.12 l'action et si, en même temps, Fanny Farmer efface les conditions de son offre permettant de choisir et non pas de procéder à ses achats, si, à son propre jugement, il y a un changement sur le marché financier ou dans les conditions politiques qui rendraient l'offre inopérante.

Marcel CLEMENT

M. Neil J. McKinnon, président du conseil de la Banque Canadienne Impériale de Commerce, dans son allocution intitulée "Expérience et Prévoyance" prononcée hier à Montréal, a cité des tendances inflationnistes sérieuses comme le résultat de l'inexpérience et de la réflexion du manque de prévoyance. Il a recommandé une plus grande connaissance des dangers et comparé les conséquences de l'inflation à une "géantique duperie".

Préparant la parole devant un auditoire d'hommes d'affaires de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, composé en majeure partie des membres de l'Institut des Officiers de Finance il a déclaré:

"Les dépenses publiques déficitaires, doublées d'une politique monétaire assez tolérante pour permettre le maintien de l'inflation, constituent en fait une géantique duperie, duperie commise contre la majeure partie de la population, celle précisément qui ne dispose guère de moyens pour se défendre contre ses conséquences".

En ce faisant, "en l'absence d'une politique gouvernementale saine et énergique, les masses se laisseront dépouiller d'une tranche énorme de la valeur de leurs revenus et de leurs économies".

M. McKinnon prononçait son allocution au Congrès international de l'Institut des Officiers de Finance (The Financial Executives Institute).

L'apathie devant une "inflation légère" est contraire à l'expérience du passé, a-t-il dit. La masse du public est peut-être incapable de suivre des discussions savantes au sujet du processus d'inflation, "mais ce qui ne lui échappe guère, ce sont les répercussions de cette inflation sur les notes de dépense, les loyers et les prix des maisons".

Il a ajouté que la chute de la valeur de l'argent — i.e. l'inflation — "trouve toujours son origine dans un budget gouvernemental continuellement déficitaire, surtout en période de plein emploi, accompagné d'une masse monétaire accrue visant à couvrir, du moins en partie, les déficits".

Notre dollar a un pouvoir d'achat moindre

Depuis 1949, en raison de l'inflation, le dollar canadien a perdu le tiers de son pouvoir d'achat, a souligné M. McKinnon. Au cours de ces quelques dernières années la perte annuelle a dépassé trois pour cent, "soit le double de la limite que le Conseil économique du Canada considérait, peu d'années auparavant, comme tolérable".

Depuis 1949, la perte enregistrée dans le pouvoir d'achat du dollar américain a été de 28% et, après une période de stabilité relative des prix, allant de 1959 à 1964, la tendance des prix indique encore une perte de 3% cette année et probablement une accélération à venir dans ce sens.

L'Amérique du Nord n'a heureusement pas subi d'inflations désastreuses au cours de ce siècle, et par conséquent, sa population n'est pas consciente des tendances inflationnistes, contrairement au public européen. L'effet composé en tant que facteur dans la hausse des prix, n'est que trop souvent négligé, a ajouté M. McKinnon.

"Généralement, pour venir à bout de telles pressions inflationnistes, il devient très vite indispensable de recourir à des mesures de réorganisation économique de plus en plus pénibles. Selon l'expérience du passé, les tendances à l'inflation, quelle qu'en soit l'origine, peuvent, si elles ne sont pas énergiquement réprimées, nuire gravement à la masse, même aux éventuels bénéficiaires des programmes d'aide financière de l'Etat".

Il faut beaucoup de clairvoyance

Dans certains cas particulièrement aigus, la persistance de l'inflation a conduit à un sérieux malaise social, voire même à des changements de régimes".

M. McKinnon rappela que ce que l'on ne prévoyait vraiment pas vers la fin des années 1920, c'était la déflation qui s'est produite au cours de la décennie suivante, en se demandant si nous ne manquons pas nous aussi de la clairvoyance pour ce qui s'annonce être "bien plus qu'une légère inflation" au cours des années qui viennent.

"Aujourd'hui, il semble que les économistes et le grand public considèrent l'existence d'une légère inflation comme une situation plus ou moins constante", a-t-il repris, "nombre de gouvernements y voient la rançon du plein emploi".

"Voici ce que personnellement j'aimerais savoir: Où se trouve la ligne de démarcation entre une légère inflation et une inflation grave? Il fut un temps où l'on considérait une augmentation globale de deux pour cent des prix comme un maximum. Cette limite serait-elle montée à trois ou quatre pour cent et serait-elle encore dépassée? Le cas échéant, quelles en seraient les répercussions sur les taux d'intérêt? Et sur les revendications salariales? Ou se situe le seuil de la spirale inflationniste dans laquelle l'accroissement des prix de revient est accepté avec la perspective d'une hausse des prix et cette dernière, tolérée à son tour, avec l'espoir d'une augmentation des traitements, des salaires ou des profits? Ne sommes-nous pas déjà engagés dans cette dangereuse spirale?"

A l'appui de ses dires, M. McKinnon a souligné que plus de 56 pour cent de la population a moins de trente ans, que les moins jeunes de ce groupe d'âge apprennent tout juste à marcher lorsqu'éclata la Seconde Guerre mondiale, et que 15 pour cent seulement de la population ont 55 ans et plus, et ont donc fait leurs premiers pas avant la Grande Guerre de 1914. Il a affirmé que la perspicacité et la prévoyance s'imposaient dans un monde où les changements se succèdent à un rythme dont la rapidité dépasse de loin tout ce qui a pu se produire dans le passé.

Bourse de Toronto

Le marché minier, à son plus creux depuis 4 1-2 mois

La Bourse de Toronto a subi hier l'une de ses plus fortes baisses de l'année alors que les prix sont tombés à leur plus bas niveau depuis le 5 juin.

Les transactions ont été modérées et 3,109,000 actions ont changé de mains comparativement à 3,037,000 lundi.

L'indice industriel, enregistrant les fluctuations des valeurs principales, a perdu 1.74 passant à 162.85, sa cinquième baisse quotidienne d'affilée.

Les pertes ont dépassé les hausses dans une proportion de 339-120 alors que 254 valeurs sont demeurées inchangées.

Des courtiers ont déclaré que le recul était dû à l'incertitude des investisseurs qui se demandent si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures pour refroidir l'économie.

CPR, qui est aussi coté à la Bourse de New York, a perdu 2 descendant à 62 1-2. Dominion Stores a perdu 1 3-8 descendant à 17 1-2. I.T.L. Industries a descendu de 1 1-8 à 39 3-8 et Trans-Canada Pipe Lines, Levy et Inco sont descendus chacun de 1 à 27 3-4, 29 1-8 et 117 3-4 respectivement.

Les pétrolières de l'Ouest ont continué à être soumises aux prises de profit et Central-Del Rio et Canadian Superior ont perdu chacun 1 point glissant à 19 et à 42 1-2. Great Canadian Oil Sands a glissé de 3-4 à 12 3-4 et Great Plains de 1-2 à 17 1-2.

Denison est passé à 81 1-2, perdant 1 point.

L'indice des aurifères a monté de 46 à 168.13 tandis que les métaux de base ont perdu 86 des cendant à 105.86 et que les pétroliers de l'Ouest ont perdu 2.39 passant à 200.03.

Cours des changes

Afrique du Sud	Rand	1.50
Allemagne <td>Deutsch Mark<td>2.875</td></td>	Deutsch Mark <td>2.875</td>	2.875
Angleterre <td>Livre<td>2.965</td></td>	Livre <td>2.965</td>	2.965
Argentine <td>Peso<td>0.011</td></td>	Peso <td>0.011</td>	0.011
Australie <td>Dollar<td>1.20</td></td>	Dollar <td>1.20</td>	1.20
Autriche <td>Schilling<td>0.416</td></td>	Schilling <td>0.416</td>	0.416
Belgique <td>Franc<td>0.0216</td></td>	Franc <td>0.0216</td>	0.0216
Bresil <td>Cruzeiro Novo<td>3.093</td></td>	Cruzeiro Novo <td>3.093</td>	3.093
Canada <td>Dollar<td>1.00</td></td>	Dollar <td>1.00</td>	1.00
Chili <td>Peso<td>0.022</td></td>	Peso <td>0.022</td>	0.022
Danemark <td>Couronne<td>1.548</td></td>	Couronne <td>1.548</td>	1.548
Espagne <td>Peseta<td>0.0179</td></td>	Peseta <td>0.0179</td>	0.0179
France <td>Franc<td>0.0216</td></td>	Franc <td>0.0216</td>	0.0216
Hollande <td>Florin<td>2.983</td></td>	Florin <td>2.983</td>	2.983
Italie <td>Lire<td>0.01723</td></td>	Lire <td>0.01723</td>	0.01723
Japon <td>Yen<td>0.0094</td></td>	Yen <td>0.0094</td>	0.0094
Mexique <td>Peso<td>0.060</td></td>	Peso <td>0.060</td>	0.060
Etats-Unis <td>Dollar<td>1.07 9/32</td></td>	Dollar <td>1.07 9/32</td>	1.07 9/32
Norvège <td>Krone<td>1.461</td></td>	Krone <td>1.461</td>	1.461
Nouvelle Zélande <td>Dollar N.Z.<td>1.492</td></td>	Dollar N.Z. <td>1.492</td>	1.492
Pérou <td>Sol<td>0.028</td></td>	Sol <td>0.028</td>	0.028
Suède <td>Krona<td>0.133</td></td>	Krona <td>0.133</td>	0.133
Suisse <td>Franc<td>2.070</td></td>	Franc <td>2.070</td>	2.070
Tchécoslovaquie <td>Couronne<td>1.495</td></td>	Couronne <td>1.495</td>	1.495
Venezuela <td>Bolivar<td>2.292</td></td>	Bolivar <td>2.292</td>	2.292

Cours du dollar

MONTREAL PC — Le dollar des Etats-Unis était hier en hausse de 1-32 hier et cotait à \$1.07 9-32 en devises canadiennes.

La livre sterling était en hausse de 1-8 et cotait à \$2.98 9-16.

NEW YORK PC — Le dollar canadien est demeuré hier inchangé hier et cotait à 93 15-64 en devises américaines. Il cotait à 93 13-64 une semaine plus tôt.

La livre sterling cédait pour sa part 1-64 et cotait à \$2.78 9-32.

Bourse de N-Y

Soutien sur la dernière heure à Wall Street, après un début réactionnaire

NEW YORK — La cote a continué de se replier à Wall Street dans une atmosphère active. Le ralentissement de la progression des revenus personnels et la nette diminution de la production industrielle en septembre se sont ajoutés aux facteurs qui affectent le marché depuis une semaine, à savoir l'incertitude relative à l'augmentation des impôts et la hausse des taux d'intérêts. Le marché s'était légèrement raffermi dans la matinée, après une baisse initiale, dans l'espoir d'une prochaine reprise du travail chez Ford, 482 valeurs seulement ont clôturé en hausse et 767 ont terminé en baisse, cependant les premières ont été plus actives que les secondes. Les compartiments les plus faibles ont été les chimiques, les pharmaceutiques, les papeteries, les machines de bureau et les aluminiums. Ces derniers ont été influencés par un article du Wall Street Journal indiquant que le métal léger est un des rares produits à ne pas réagir aux poussées inflationnistes.

A l'exception d'IBM les ordinateurs ont été dans l'ensemble soutenus, de même que les télévisions, les banques d'épargne et les tabacs. Les automobiles ont évolué aux environs de leurs précédents niveaux. Occidental Petroleum a continué son avance due à une nouvelle découverte de pétrole en Lybie. Polaroid a vivement progressé en fonction — de bénéfices trimestriels en hausse. Pan American Sulphur, la plus active, a partiellement réagi à une baisse subie lundi en vue d'une prochaine émission d'actions nouvelles.

PARIS Reuter — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 49.80 sur le marché libre de l'or français, hier.

NOMINATIONS CHEZ J. L. LÉVESQUE & L. G. BEAUBIEN LTÉE



BERNARD DE BREYNÉ



GUSTAVE BOUDREAU



ANDRÉ GIBEAULT, LL. M. B. A.

Monsieur J. Louis Lévesque, Président du Conseil d'administration et Président de J. L. Lévesque & L. G. Beaubien Ltée, Courtiers en valeurs de placement, vient d'annoncer la nomination de M. Bernard de Breyné au poste de Vice-président (Service des émissions), de M. Gustave Boudreau au poste de Vice-président (Ventes) et de Me André Gibeault au poste de Secrétaire de la compagnie.

Messieurs de Breyné et Boudreau sont membres du Conseil d'administration et Me Gibeault fait partie du Contentieux de la firme.

Collaboration de notre industrie manufacturière avec la CECM

Dans la réalisation de son programme de construction de \$300,000,000.

La collaboration de l'industrie manufacturière du Québec à des innovations dans le domaine de la construction scolaire s'offre à l'occasion de la réalisation du programme de construction de locaux de la CECM, au coût de quelque \$300,000,000 ces dix prochaines années.

La CECM a confié à l'Institut de recherches et de normalisations économiques et scientifiques Inc. (IRNES) l'étude de la standardisation des normes de construction. Cette étude est particulièrement défrayée par la Fondation Ford, dont une filiale, Educational Facilities Laboratories Ltd. s'intéresse à ces problèmes. Le gouvernement provincial manifeste également son intérêt en déléguant des observateurs.

IRNES a réuni ces jours derniers Place Bonaventure plus de 100 représentants des industries de l'acier, du béton, de l'électricité et de l'équipement mécanique du Québec, dans le but de leur expliquer les avantages de l'utilisation de composants tout spécialement adaptés aux fins de construction scolaire. Ainsi, l'adoption de normes de construction par unités modulaires favorisera la production en forte volume et facilitera la construction des immeubles. La CECM recevra des suggestions à l'automne de 1968, selon les normes nouvelles; on espère réaliser de cette façon certaines économies.

L'absence de marché suffisant jusqu'ici l'obstacle à tout effort de standardisation. Mais, grâce à l'initiative de la CECM, de celle particulièrement de son service de construction, sous la direction de M. Lucien Corriveau, ing. les manufacturiers de partitions amovibles, d'équipement de plomberie et de chauffage trouveront une occasion fort intéressante de production en série.

La nécessité de la recherche paraît évidente, elle sera amortie par le volume des ventes et il y a lieu également de faire appel aux laboratoires des gouvernements. Les possibilités d'adaptation éventuelle au domaine de la construction domiciliaire et de places d'affaires s'avèrent excellentes. La collaboration des secteurs industriels, déjà amorcée par l'Institut de l'acier, l'Institut du béton et l'Institut du tapis, pourra susciter des formules particulièrement heureuses.

L'initiative de IRNES a été lancée à toute l'industrie de la construction, même d'envergure régionale. Il faut préciser que la petite et moyenne industrie pourraient profiter davantage des normes de standardisation et qu'elles devraient manifester plus d'intérêt.

Le programme à l'étude comporte également des avantages du point de vue administratif. La CECM est convaincue qu'il lui permettra d'abaisser le coût d'entretien de \$15,000,000 par année de ses immeubles, grâce à la standardisation des matériaux, à la constitution de réserves d'équipement favorisée par l'achat en gros volume.

Indices à Toronto

	Ind.	Gold	B	M	O
Hier	162.85	168.13	105.86	200.03	
En veille	164.50	167.67	106.72	202.42	
Sem. dern.	166.40	170.98	110.82	206.89	
Mois dern.	169.23	181.36	104.64	202.90	
Année dern.	142.23	137.32	87.74	166.90	
1967 haut	172.41	181.95	111.46	209.88	
1967 bas	147.65	142.30	85.80	130.15	
1966 haut	175.60	192.48	100.23	135.84	
1966 bas	136.98	136.95	83.22	95.24	

STEINBERG LIMITEE

"AVIS DE DIVIDENDE"

Avis est par les présentes donné qu'un dividende trimestriel de un dollar et trente et un cents (\$1.31) l'action sur les actions privilégiées rachetables 5 1/4% cumulatif, série "A", de la compagnie a été déclaré, payable le 15 novembre 1967, aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 25 octobre 1967.

D'ordre du Conseil d'Administration Le secrétaire, JAMES N. DOYLE Montréal, le 11 octobre 1967

Banque de Montréal

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

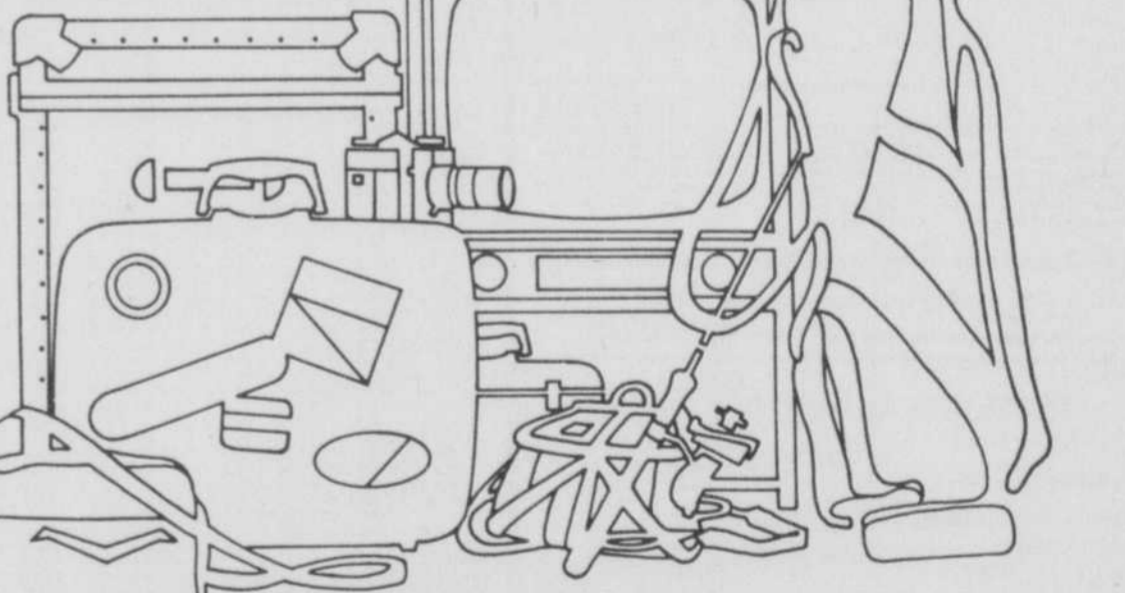
Avis est par les présentes donné que l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE des actionnaires de la Banque de Montréal aura lieu à l'Hôtel Reine-Elizabeth, 900 ouest, boulevard Dorchester, à Montréal, le LUNDI, QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, ladite assemblée pour décréter un règlement des actionnaires autorisant les administrateurs à élire un comité exécutif.

L'assemblée commencera à 11 heures du matin.

Par ordre du Conseil, C. W. Harris, Vice-président et secrétaire Montréal, le 17 octobre 1967



Comptez-vous prendre votre retraite dans 6 ans ou moins?



Vous en jouerez davantage si vous achetez des certificats d'épargne cumulative dès à présent.

Achetez maintenant nos certificats d'épargne cumulative et vous recevrez dans six ans \$1,000 pour chaque \$750 que vous aurez investi.

Avantages spéciaux au point de vue fiscal. En vertu des lois fiscales actuelles, vous n'aurez pas à payer d'impôt sur le revenu de ces certificats tant que vous ne les aurez pas encaissés. D'ici là, vous serez probablement à la retraite et comme votre revenu sera alors moins élevé, votre taux d'imposition sera probablement inférieur à votre taux actuel.

Même si votre revenu demeure le même et que vous conservez les certificats pendant trois ans, vous pourrez calculer votre impôt à un taux spécial (voir article 35 de la Loi de l'impôt sur le revenu).

Avantage spécial de l'assurance-vie. Si le propriétaire enregistré vient à décéder avant la date d'échéance des certificats d'épargne cumulative, la succession encaissera alors l'entière valeur d'échéance. Cette assurance-vie, valable jusqu'à concurrence de \$2,500, entre en vigueur six mois après la date de l'achat et elle s'applique à tous les propriétaires qui sont âgés de moins de 61 ans à la date de l'achat.

Encaissables en tout temps. Les certificats d'épargne cumulative sont encaissables en tout temps et on peut se les procurer en tranches de \$10 ou plus.

Pour plus amples renseignements. Voyez le gérant de votre Banque de Commerce ou écrivez à: Banque de Commerce Canadienne Impériale, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2, Qué.

Même si votre revenu demeure le même et que vous conservez les certificats pendant trois ans, vous pourrez calculer votre impôt à un taux spécial (voir article 35 de la Loi de l'impôt sur le revenu).

Avantage spécial de l'assurance-vie. Si le propriétaire enregistré vient à décéder avant la date d'échéance des certificats d'épargne cumulative, la succession encaissera alors l'entière valeur d'échéance. Cette assurance-vie, valable jusqu'à concurrence de \$2,500, entre en vigueur six mois après la date de l'achat et elle s'applique à tous les propriétaires qui sont âgés de moins de 61 ans à la date de l'achat.

Encaissables en tout temps. Les certificats d'épargne cumulative sont encaissables en tout temps et on peut se les procurer en tranches de \$10 ou plus.

Pour plus amples renseignements. Voyez le gérant de votre Banque de Commerce ou écrivez à: Banque de Commerce Canadienne Impériale, 1155 ouest, boulevard Dorchester, Montréal 2, Qué.

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE

1967—Notre centième année de service bancaire.

NOMINATION À LA BANQUE MERCANTILE



M. James D. Farley

La Banque Mercantile du Canada annonce qu'après avoir été élu membre du conseil d'administration M. James D. Farley a été nommé vice-président exécutif et directeur général de la Banque Mercantile. M. Farley était auparavant vice-président de la First National City Bank, où il était chargé des services de planification et de coordination à la division d'outre-mer, et il a passé 13 ans à la succursale de Buenos Aires de la banque, dont il a assumé la direction après y être entré comme stagiaire. M. Farley succède à M. Stewart B. Clifford qui a été nommé vice-président au siège social de la Citibank à New York et qui occupe l'ancien poste de M. Farley à la division d'outre-mer.

Bourse de Montréal

La place locale continuait hier de perdre du terrain

Denison Mines, CPR, Texaco et plusieurs autres valeurs ont baissé de plus d'un point hier à la Bourse de Montréal, ce qui a enregistré une nouvelle baisse.

Des analystes ont expliqué que les pertes avaient été causées par la récente tendance à la baisse à la Bourse de New York et les inquiétudes relativement à l'inflation plutôt que par des nouvelles défavorables sur certaines valeurs.

Les pertes ont dépassé les gains dans une proportion de 93-26, à la Bourse de Montréal, et dans une proportion de 45-24 à la Bourse Canadienne.

Denison a perdu trois points descendant à 82, en un nombre de transactions modéré, après avoir enregistré une hausse. Cette valeur avait gagné plusieurs points les mois derniers à la suite de la nouvelle d'un contrat de vente d'uranium avec le Japon, et des analystes ont lancé l'avertissement que cette valeur pourrait se ressentir des prises de valeur dans un marché à la baisse.

CPR a perdu 1,73 passant à 63,38 en 2.650 transactions après avoir perdu 3,8 lundi. Un courtier a déclaré que ces actions continueraient à se ressentir de la mise en vente d'actions privilégiées par la Canadian Pacific Investments qui ne sont pas mises à la disposition des détenteurs d'actions ordinaires du CPR.

Les grandes pétrolières ont subi de fortes baisses, et Texaco a baissé de 1,2 à 30, et Home et Shell ont perdu chacune un point. Trans-Canada Pipe Line a baissé de 1,4 à 28, perdant une partie des gains qu'elle avait fait les mois derniers à la suite d'une nouvelle voulant qu'elle ait décroché un contrat pour un pipeline traversant l'Est du Canada et les États de la Nouvelle-Angleterre.

Ermineo a perdu 25 descendant à \$3,05, le plus bas niveau de l'année — en 18.619 transactions et Dominion Stocks a baissé de 1,4 à 17,2.

La Bourse Canadienne, les mines spéculatives et les pétroliers étaient à la baisse. Chemalloy a perdu 25 passant à \$5,50 et James Bay a baissé de 7,12 cents à 45,12, en 81.000 transactions. Consolidated Manitoba a baissé de 0,7 passant à 85 en 51.900 actions.

À la fermeture, le nombre des transactions industrielles s'élevait à 294.000 et celui des mines et des pétroliers à 819.700.

L'indice des industrielles a perdu 1,51 passant à 168,43, celui des services publics a baissé de 1,71 à 136,56, celui des banques de 2,28 à 114,37, celui des papiers de 7,9 à 98,98 et l'indice composé a perdu 1,62 passant à 157,04.

Titres au Comptoir

Table listing various stocks and their prices, including titles like 'Administr. Trust', 'Bank West Canada', 'B.C. Moly Wts.', etc.

BOURSE DE TORONTO

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Toronto stock market data with columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Ferme', 'Ouvert'.

Industrielles

Table listing industrial stocks such as Alcan, Inco, and others with their respective market movements.

Mines et métaux

Table listing mining and metal stocks like Denison, Ermineo, and others.

Pétroliers

Table listing oil and petroleum stocks such as Trans-Canada and others.

Services publics

Table listing utility and public service stocks like Hydro-Québec and others.

Banques

Table listing bank stocks such as Bank of Montreal and others.

Papier

Table listing paper and printing stocks like Consolidated Paper and others.

Autres

Table listing various other stocks including pharmaceuticals and technology.

UNITED CIGAR STORES



G. J. ST-JACQUES

F. P. SHAW

Le conseil d'administration de United Cigar Stores Limited annonce l'élection de M. G. Jean St-Jacques au poste de président et de M. Frank P. Shaw à la présidence du conseil.

M. St-Jacques était auparavant vice-président à l'exploitation de UCS. Il habitera Toronto. M. Shaw, diplômé en commerce de l'Université Queen's, est entré au service de UCS en 1935. Engagé volontaire dans l'armée canadienne durant la deuxième guerre mondiale, il est retourné à UCS à la démobilitation et en était le président depuis 1962.

Table of United Cigar Stores stock prices and market movements.

Industrielles

Table listing industrial stocks for United Cigar Stores.

Mines et métaux

Table listing mining and metal stocks for United Cigar Stores.

Pétroliers

Table listing oil and petroleum stocks for United Cigar Stores.

Services publics

Table listing utility and public service stocks for United Cigar Stores.

Banques

Table listing bank stocks for United Cigar Stores.

Papier

Table listing paper and printing stocks for United Cigar Stores.

Autres

Table listing various other stocks for United Cigar Stores.

BOURSE CANADIENNE

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

Table of Canadian stock market data with columns for 'Ventes', 'Hausse', 'Baisse', 'Ferme', 'Ouvert'.

Industrielles

Table listing industrial stocks for the Canadian market.

Mines et métaux

Table listing mining and metal stocks for the Canadian market.

Pétroliers

Table listing oil and petroleum stocks for the Canadian market.

Services publics

Table listing utility and public service stocks for the Canadian market.

Banques

Table listing bank stocks for the Canadian market.

Papier

Table listing paper and printing stocks for the Canadian market.

Autres

Table listing various other stocks for the Canadian market.

Table of Dow Jones indices for various sectors like 30 Ind, 15 Ind, etc.

Indices de Dow Jones

Table listing Dow Jones indices and their values.

Restaurants

Table listing restaurant stocks like F&W, etc.

BOLTON, TREMLAY & COMPAGNIE

GÉRANTS ET CONSEILLERS EN PLACEMENTS annonce la nomination de ROBERT BROOKS DEATON, C.F.A. comme DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

SPÉCULER OU INVESTIR!

Notre dernier bulletin d'information s'interroge sur le niveau actuel de la spéculation dans le marché.

J.T. GENDRON INC.

800 Place Victoria Montréal 3, P.Q. 878-4266

Cours des grains

Table listing grain prices for various commodities.

CHICAGO

Table listing Chicago market data for various goods.

Indices des obligations à New-York

Table listing New York bond indices.

Indices des obligations à New-York

Table listing New York bond indices (repeated).

Indices à Montréal

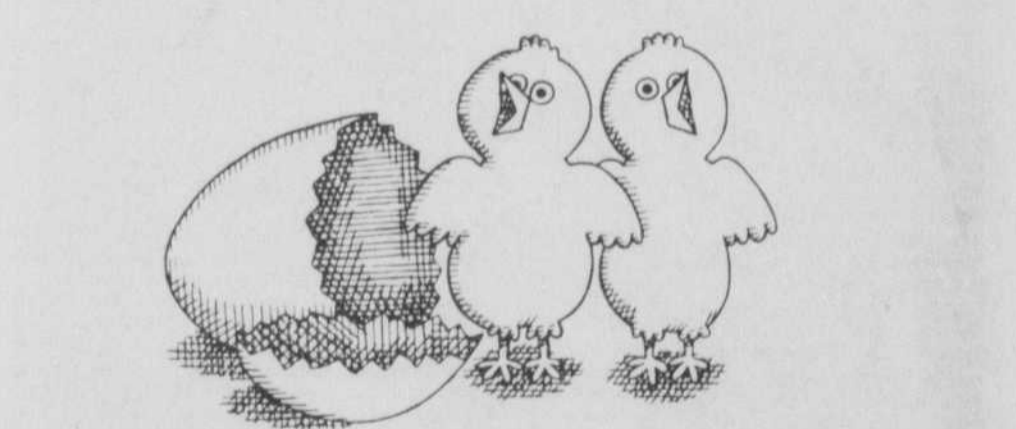
Table listing Montreal market indices.

Pour rafraîchir après le sport RICARD... c'est record!



Office général des Grandes Marques Ltee R.A.O. 222-C \$7.00

Le placement de bonne compagnie...



Depuis 21 ans, les Obligations d'Épargne du Canada constituent le placement préféré des Canadiens. Cette année, pour la première fois, les compagnies, sociétés, fiducies et associations religieuses, philanthropiques ou autres, peuvent en acheter.

- List of bullet points describing the benefits of the savings bonds, such as tax advantages and interest rates.

Cette année, profitez du placement le plus populaire au Canada: les Obligations d'Épargne du Canada

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...



New York - Avec un petit coup de pouce de Yogi Berra, le nouveau gérant des Mets de New York, Gil Hodges, essaie sa nouvelle casquette. Il est flanqué à gauche de Bing Devine, le président des Mets, et de Joe Pignatano, qui

vient de se joindre au groupe des instructeurs. Berra continuera d'agir comme instructeur de premier but et Pignatano s'occupera des lanceurs dans l'enclos de pratique. Télépho AP.

CLAIR SE MÉFIE DES LIONS

OTTAWA — Si l'on s'en tient aux performances cette saison, les Rough Riders d'Ottawa devraient encore une fois partager l'égalité en tête de la Conférence de l'Est, à l'issue de leur match de ce soir contre les Lions de la C-B.

La joute de ce soir sera télé-diffusée au réseau de la CTV à compter de 8h. H.A.E.

En bonne santé

Deux facteurs favorisent déjà l'équipe de Clair: les joueurs sont bien reposés et sont, pour la plupart, en bonne condition. Dans l'autre camp, l'instructeur Jim Champion déplore un bon nombre de joueurs blessés.

Plusieurs joueurs seront dans l'alignement, malgré leurs blessures. Le centre-arrière Bill Munsey serait le seul absent.

Les Lions accusent également des faiblesses dans leur jeu au sol, et les conditions atmosphériques pourraient nuire à leur jeu de passes. On prévoit que le champ sera boueux en raison des fortes averses, et les deux clubs

pourraient bien être obligés à s'en tenir à des jeux terrestres.

C'est alors que la puissance des Riders pourrait l'emporter, grâce à Bo Scott, qui joue maintenant comme centre-arrière et dont les exploits cette saison ont fait parler de lui, et grâce aussi à Ron Stewart, le demi toute étoile qui connaît un retour à sa forme d'antan.

Francis veut un jeu de puissance explosif

Il ne suffit pas à l'instructeur-gérant des Rangers de New York d'avoir conduit son club, la saison dernière, aux éliminatoires de la LNH, et ce, pour la première fois en cinq ans.

Emile Francis veut maintenant que ses joueurs produisent un plus grand nombre de buts et, pour ce faire, il se propose d'améliorer le jeu de puissance de son équipe durant cette saison 1967-68.

«La saison dernière, nous n'avons compté que 36 buts lorsque nous avions l'avantage d'un homme, et c'est loin d'être suffisant,» a déclaré Francis. «C'est souvent la façon que l'on exécute le jeu de puissance qui décide de la victoire ou de la défaite.»

Les Rangers ont terminé au quatrième rang du classement la saison dernière, n'accumulant que 188 buts, soit 24 de moins que les Red Wings de Détroit qui occupaient la cinquième place. Ce faisant, les Rangers ont accordé 189 buts.

Joutes à l'affiche

Ce club a enregistré huit fillets et en a alloué six au cours des deux matchs qu'il a disputés depuis le début de la présente campagne, et pourrait améliorer sa fiche lorsqu'il rencontrera les Canadiens de Montréal, ce soir, à New York. Les Red Wings visiteront les Maple Leafs, à Toronto, les Bruins de Boston rencontreront les Black Hawks, à Chicago, les Flyers de Philadelphie en seront aux prises avec les Blues, à St-Louis, les North Stars de Minnesota disputeront un match contre les Penguins, à Pittsburgh, et enfin les Kings de Los Angeles se mesureront aux Seals de Californie, à Oakland.

Trois joutes sont à l'affiche jeudi soir: Toronto à Montréal, Boston à Détroit et Pittsburgh à Philadelphie.

Bien qu'il s'agisse de la troisième joute pour la plupart des clubs, pour les Rangers, le match pourrait s'avérer important, car ils détiennent présentement la cinquième place avec deux points.

Montréal et Toronto sont en tête avec quatre points chacun et sont suivis de Boston et Détroit avec trois points chacun. Une victoire permettrait aux Rangers de se hisser au premier rang, leur inspirant de la confiance en ce début de saison.

Chicago vs Boston

Le match Chicago - Boston pourrait bien s'avérer le plus intéressant. Phil Esposito et Ken Hodge, ont été cédés à Boston par Chicago après la saison dernière, tandis que les Hawks comptent dans leur alignement l'ancien porte-couleurs des Bruins, Pit Martin.

Course serrée

Les Ticats, qui se sont ralliés au cours du dernier quart à Hamilton, dimanche, pour vaincre de justesse les Lions par 22-17, ont une fiche de sept gains contre quatre revers. Les Riders, qui ont une joute de plus à disputer, ont six victoires contre quatre revers.

Mais les porte-couleurs de Frank Clair doivent faire mieux qu'une égalité s'ils veulent terminer en première position, car ils ont perdu deux de leurs trois matches contre Hamilton cette année. Après ce soir, il ne leur restera que trois joutes à disputer, et ils se doivent de ne pas en perdre une s'ils veulent répéter leur exploit de l'an dernier quand ils ont fini premiers.

FORUM
Jeudi le 19 octobre à 8:00 P.M.
HOCKEY - Ligue Nationale
TORONTO vs CANADIENS
Prix: Sièges à \$2.50 dans la terrasse en vente aujourd'hui de 10 a.m. à 9 heures et demain à compter de 10 heures. Bilets d'admission générale à \$2.00 et \$1.75 aussi en vente aujourd'hui et demain. Bilets d'admission générale à \$1.50 en vente jeudi soir à compter de 7 heures aux guichets du boul. Maisonneuve.

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

ATTENTION CANADA DACTYLOGRAPHIE INC
EST DÉMÉNAGÉ A 7035 AVENUE DU PARC MONTREAL 13 270-1141
1917 1967
VOUS Y TROUVEREZ TOUT POUR LE BUREAU STATIONNEMENT

BREVETS D'INVENTION
Brevets d'invention MARQUES DE COMMERCE
Marion, Robic & Robic
Marion & Marion
2100, rue DRUMMOND
Montréal, 25 288-2152
Encouragez nos annonceurs

LOPAT QUITTE LES ATHLETIQUES

KANSAS CITY — Eddie Lopat a démissionné comme administrateur adjoint des Athletics de Kansas City, révélant qu'il n'était pas toujours d'accord avec le propriétaire de l'équipe Charles O. Finley et ses politiques sur le baseball. Lopat a déclaré qu'il espérait demeurer dans le baseball. Il s'était joint aux Athletics en 1962 comme pilote des lanceurs, et avait nommé gérant

Coupe America DÉFI OFFICIEL
NEW YORK — Le New York Yacht Club a reçu hier un défi officiel pour la course America's Cup de la part du Royal Yacht Club de Grèce, a annoncé le commodore Percy Ahubb, président du club new-yorkais. En plus d'un siècle de compétition, la coupe America a toujours été gagnée par les américains.

La charte à Blue Bonnets

PREMIERE COURSE - A réclamer - Trot 1 mille - Bourse: \$1,300	
Dangerous Storm	4 4 1 1 1 1 2 1 3 4
Doug Hanover	2 2 5 5 5 5 5 5 5 5
Le Demons	1 4 4 4 4 4 2 2 1/2
Ebby Waters	3 3 3 3 2 2 2 1 4 4
Jay Bob	8 8 8 8 8 8 6 6 1 5 4
Palacon	7 7 7 7 7 7 6 6 1 6 3
Silk Scott	5 5 5 5 5 5 5 5 7 1 3/4
Car Vondan	6 5 5 5 5 5 5 5 7 1 3/4
4 Dangerous Storm	5:40 1:30 2:70
2 Doug Hanover	8:50 4:70
1 In Demand	3:90

DEUXIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,000	
Leo Chie	8 8 1 1 1 1 1 1 2 3/4
Paul Parker	2 4 4 4 4 4 3 3 2 5
Bordervet Rossir	7 2 2 2 2 2 2 2 3 1
Robbie Jay	1 1 3 3 3 3 4 4 5 5
Meadow Henry	1 1 3 3 3 3 4 4 5 5
Finley	3 3 3 3 3 3 4 4 5 5
Northwood Edward	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
Fell did not finish	
Championette	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
1 Leo Chie	9:10 5:10 3:60
2 Paul Parker	6:30 3:80
7 Bordervet Rossir	8:30

TROISIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$2,000	
Awol	2 2 1 2 2 2 1 3 1 3
Well Away	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
Ida Grace	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
Active Bert	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
Sandy Exaltation	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3
Dramm, W.D. 1	1 1 2 1 2 1 2 1 2 1
2 Awol	11:30 5:60 4:10
4 Well Away	6:30
6 Ida Grace	3:40

QUATRIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,800	
Isola Hanover	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3
Van Coussal	7 7 7 7 7 7 7 7 7 7
Rodney Frost	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Fairside Star	2 5 5 5 5 5 5 5 5 5
Wildwood Chris	6 6 7 8 8 8 8 8 8 8
Butchie	2 2 4 4 4 4 4 4 4 4
Success Bomb	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4
Lullwater Frost	8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
3 Isola Hanover	13:50 6:80 3:25
7 Van Coussal	11:40 3:50
1 Rodney Frost	2:30

CINQUIEME COURSE - 2-3-4 et 5 ans - Conditions - Amble 1 mille - Bourse: \$1,300	
Dino Mir	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
Labrador Hanover	6 8 8 1 2 3 1 2 1 2
Northwood Favian	4 1 2 3 4 5 6 7 8 9
Kappa Maid	4 5 5 5 5 5 5 5 5 5
P.L. Ados	3 2 4 1 5 3 1 5 1 9
Northwood Dusty	5 5 6 6 6 6 6 6 6 6
1 Dino Mir	2:70 2:60 2:40
5 Labrador Hanover	4:40
9 Northwood Favian	2:50

SIXIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,500	
John Glenn	2 2 3 4 4 3 1 1 1 1
Easy Abe	4 4 5 5 5 5 5 5 5 5
Spaced	3 3 3 3 3 3 3 3 3 3
Drummond Chief	3 3 6 6 6 6 6 6 6 6
Mays Choice	5 5 4 3 3 3 4 1 5 1 2
Shoney C	1 1 1 1 1 1 2 2 6 4
Page Marie	4 5 5 5 5 5 5 5 5 5
Doris Adios	8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
2 John Glenn	9:00 4:80 3:40
4 Easy Abe	4:80 3:10
7 Speedy Pointer	4:60

SEPTIEME COURSE - 67 NG \$2,500 - Conditions - Trot 1 mille - Bourse: \$1,500	
Leland Hanover	6 6 3 3 3 3 2 2 2 1
Miss Fredonia	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
Merrill	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5
Darleys Raider	7 7 8 8 8 8 8 8 8 8
Chalidae Ryan	2 2 4 4 4 4 4 4 4 4
Joselida Scott Free	4 7 7 7 7 7 7 7 7 7
Campbelltown	8 1 2 2 2 2 2 2 2 2
1 Primo Hanover	3:50 3:90 3:70
6 Leland Hanover	5:00 4:40
9 Miss Fredonia	3:50

HUITIEME COURSE - 67 NG \$2,500 - Conditions - Amble 1 mille - Bourse: \$1,500	
Awanda Hanover	4 4 7 5 5 5 5 5 5 5
Super Dares	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6
Koni Lu Hunter	2 2 5 5 5 5 5 5 5 5
Cheer	8 8 8 8 8 8 8 8 8 8
Meadow Henry	3 3 4 4 4 4 4 4 4 4
Doug Johnston C	5 5 3 3 3 3 3 3 3 3
Grand Dudley	1 1 4 4 4 4 4 4 4 4
Holo Hal	7 7 7 7 7 7 7 7 7 7
4 Awanda Hanover	5:50 5:00 4:20
6 Super Dares	6:00 6:10
2 Koni Lu Hunter	7:00

NEUVIEME COURSE - 67 NG \$2,500 - Conditions - Amble 1 mille - Bourse: \$2,800	
Valid Bert	6 6 1 1 1 1 2 1 2
Queens Headman	2 2 5 5 5 5 5 5 5 5
Mike Rainbow	4 4 6 6 6 6 6 6 6 6
Belle Wilson	5 5 4 5 5 5 5 5 5 5
F. W. Adios	3 2 4 1 5 3 1 5 1 9
Cagney Hanover	3 3 2 2 2 2 2 2 2 2
6 Valid Bert	7:20 4:80 3:80
2 Queens Headman	7:00 4:30
4 Mike Rainbow	4:50

DIXIEME COURSE - A réclamer - Amble 1 mille - Bourse: \$1,300	
Kyko	1 1 2 2 2 2 2 2 2 2
McQuik	1 1 2 2 2 2 2 2 2 2
Dainty Brooke	2 2 5 5 5 5 5 5 5 5
Mary L.V.	8 8 7 8 8 8 8 8 8 8
Sister Adios C	7 3 3 4 4 4 4 4 4 4
Harry Johnston	5 5 6 6 6 6 6 6 6 6
Mr. Sondericker	4 4 1 1 1 1 4 4 4 4
Styve Gander	5 5 6 6 6 6 6 6 6 6
3 Kyko	11:20 5:00 3:90
1 McQuik	7:40 4:70
2 Dainty Brooke	4:20

INSCRITS A BLUE BONNETS

PREMIERE COURSE		TROT - A RECLAMER		BOURSE: \$1,000	
1 - Scotch Vantage	G. Lachance	1 - G. Lachance	1 - G. Lachance	1 - G. Lachance	3-1
2 - Colby Joe	N. Bardier	2 - N. Bardier	2 - N. Bardier	2 - N. Bardier	7-2
3 - Willie Whittington	J. C. Martineau	3 - J. C. Martineau	3 - J. C. Martineau	3 - J. C. Martineau	9-1
4 - My Prince	B. Côté	4 - B. Côté	4 - B. Côté	4 - B. Côté	9-2
5 - Kelly Song	P. Robillard	5 - P. Robillard	5 - P. Robillard	5 - P. Robillard	9-2
6 - Avez Manada	H. Ponsin	6 - H. Ponsin	6 - H. Ponsin	6 - H. Ponsin	8-1
7 - Patoka Ed	R. Coust	7 - R. Coust	7 - R. Coust	7 - R. Coust	8-1
8 - Aquire Capers	Pas nommé	8 - Pas nommé	8 - Pas nommé	8 - Pas nommé	10-1
Aussi éligibles: Daire - Pas nommé; Little Imp - M. Gingras					
DEUXIEME COURSE		AMBLE - A RECLAMER		BOURSE: \$1,000	
1 - Grand View	L. Bergeron	1 - L. Bergeron	1 - L. Bergeron	1 - L. Bergeron	3-1
2 - Handy Brewer	M. Perotte	2 - M. Perotte	2 - M. Perotte	2 - M. Perotte	7-2
3 - Tony Clap	B. J. Lapage	3 - B. J. Lapage	3 - B. J. Lapage	3 - B. J. Lapage	4-1
4 - Grand Vela	G. Filion	4 - G. Filion	4 - G. Filion	4 - G. Filion	9-2
5 - Penny Chief	R. Boily	5 - R. Boily	5 - R. Boily	5 - R. Boily	8-1
6 - Pete The Tramp	J. Lahaie	6 - J. Lahaie	6 - J. Lahaie	6 - J. Lahaie	10-1
7 - Dean	M. Gingras	7 - M. Gingras	7 - M. Gingras	7 - M. Gingras	8-1
Aussi éligibles: Mary Volo S. - R. Caldwell; Champ Star - G. Boivrette					
TROISIEME COURSE		AMBLE - CONDITIONS		BOURSE: \$1,500	
1 - He Dares	Y. Gamache	1 - Y. Gamache	1 - Y. Gamache	1 - Y. Gamache	3-1
2 - Kinston Gal	A. Deguise	2 - A. Deguise	2 - A. Deguise	2 - A. Deguise	7-2
3 - Tennessee Breeze	G. Filion	3 - G. Filion	3 - G. Filion	3 - G. Filion	9-1
4 - Marie Handy	B. J. Lapage	4 - B. J. Lapage	4 - B. J. Lapage	4 - B. J. Lapage	9-2
5 - Joey A Pal	W. Bourgon	5 - W. Bourgon	5 - W. Bourgon	5 - W. Bourgon	9-2
6 - Donald Boy	G. Lachance	6 - G. Lachance	6 - G. Lachance	6 - G. Lachance	8-1
7 - Skeels Hancock	B. Côté	7 - B. Côté	7 - B. Côté	7 - B. Côté	9-1
8 - Jade C. Adios	Pas nommé	8 - Pas nommé	8 - Pas nommé	8 - Pas nommé	10-1
Aussi éligibles: Meadow Byrd - R. Ponsin					
QUATRIEME COURSE		TROT - A RECLAMER		BOURSE: \$1,000	
1 - Landraer	A. Bédard	1 - A. Bédard	1 - A. Bédard	1 - A. Bédard	3-1
2 - Dusty Dean	R. Coust	2 - R. Coust	2 - R. Coust	2 - R. Coust	7-2
3 - Cherry Frecax	A. Boucher	3 - A. Boucher	3 - A. Boucher	3 - A. Boucher	4-1
4 - Old Scrooge	G. Hess	4 - G. Hess	4 - G. Hess	4 - G. Hess	9-2
5 - Eddie Boy Jr.	P. Masse	5 - P. Masse	5 - P. Masse	5 - P. Masse	6-1
6 - Lobo Hanover	J. Jodion	6 - J. Jodion	6 - J. Jodion	6 - J. Jodion	9-1
7 - Tradet Jet	W. Bourgon	7 - W. Bourgon	7 - W. Bourgon	7 - W. Bourgon	8-1
8 - Arche Mon	A. Hanna	8 - A. Hanna	8 - A. Hanna	8 - A. Hanna	10-1
Aussi éligibles: Sergeant Rum - S. Brisson; Merry Victory - G. Lachance					
CINQUIEME COURSE		AMBLE - CONDITIONS		BOURSE: \$1,000	
1 - Court Time	K. Galbraith	1 - K. Galbraith	1 - K. Galbraith	1 - K. Galbraith	5-2
2 - Patch Creed	B. Alguire	2 - B. Alguire	2 - B. Alguire	2 - B. Alguire	4-1
3 - The Great Spencer	C. Patry	3 - C. Patry	3 - C. Patry	3 - C. Patry	9-2
4 - Our Dachsen	R. Caldwell	4 - R. Caldwell	4 - R. Caldwell	4 - R. Caldwell	9-2
5 - Mountain Way	G. Hess	5 - G. Hess	5 - G. Hess	5 - G. Hess	9-2
6 - Mr. Waters	H. Lamarre	6 - H. Lamarre	6 - H. Lamarre	6 - H. Lamarre	8-1
7 - Dison Adios	J. G. Brosseau	7 - J. G. Brosseau	7 - J. G. Brosseau	7 - J. G. Brosseau	12-1
8 - Sugar Adios	A. Deguise	8 - A. Deguise	8 - A. Deguise	8 - A. Deguise	10-1
Aussi éligibles: Maritime - H. Filion; Northwood David R. - Pas nommé; Henrietta Sue - J. Findley					
SIXIEME COURSE		AMBLE - A RECLAMER		BOURSE: \$1,100	
1 - Star Regal	J. G. Laroze	1 - J. G. Laroze	1 - J. G. Laroze	1 - J. G. Laroze	3-1
2 - Hobby Horse Rich	R. Bouthillier	2 - R. Bouthillier	2 - R. Bouthillier	2 - R. Bouthillier	7-2
3 - Rugged Pick	D. MacTavish	3 - D. MacTavish	3 - D. MacTavish	3 - D. MacTavish	4-1
4 - Leutenant Earl	G. Hess	4 - G. Hess	4 - G. Hess	4 - G. Hess	9-2
5 - Chocolate Champ	J. Hébert	5 - J. Hébert	5 - J. Hébert	5 - J. Hébert	9-2
6 - A. And M.	G. Baillargeon	6 - G. Baillargeon	6 - G. Baillargeon	6 - G. Baillargeon	8-1
7 - Jimmy N.	G. Filion	7 - G. Filion	7 - G. Filion	7 - G. Filion	8-1
8 - Eddie Lee	M. Bouvrette	8 - M. Bouvrette	8 - M. Bouvrette	8 - M. Bouvrette	10-1
Aussi éligibles: Armho Explorer - M. Lefebvre; Henrietta Sue - J. Findley					
SEPTIEME COURSE		TROT - CONDITIONS		BOURSE: \$1,700	
1 - Debbie Bond	H. Filion	1 - H. Filion	1 - H. Filion	1 - H. Filion	3-1
2 - Imprima	M. Turcotte	2 - M. Turcotte	2 - M. Turcotte	2 - M. Turcotte	7-2
3 - Matthew	C. St-Jacques	3 - C. St-Jacques	3 - C. St-Jacques	3 - C. St-Jacques	9-2
4 - Top Return	J. J. Martineau	4 - J. J. Martineau	4 - J. J. Martineau	4 - J. J. Martineau	9-2
5 - Scotchling	Y. Plouffe	5 - Y. Plouffe	5 - Y. Plouffe	5 - Y. Plouffe	9-2
6 - Scotch Fish	Y. Gamache	6 - Y. Gamache	6 - Y. Gamache	6 - Y. Gamache	8-1
7 - Armho Earl	L. Bourgon	7 - L. Bourgon	7 - L. Bourgon	7 - L. Bourgon	8-1
HUITIEME COURSE		AMBLE - CONDITIONS		BOURSE: \$1,700	
1 - Imagine	M. Dostie	1 - M. Dostie	1 - M. Dostie	1 - M. Dostie	8-1
2 - Emag Front	G. Bardier	2 - G. Bardier	2 - G. Bardier	2 - G. Bardier	7-2
3 - Alan Drummond	R. Côté	3 - R. Côté	3 - R. Côté	3 - R. Côté	4-1
4 - Willes Adios	H. Barreau	4 - H. Barreau	4 - H. Barreau	4 - H. Barreau	9-2
5 - Wee Mir	J. Jodion	5 - J. Jodion	5 - J. Jodion	5 - J. Jodion	8-1
6 - Tarrs Blackstone	P. Robillard	6 - P. Robillard	6 - P. Robillard	6 - P. Robillard	8-1
7 - Berthons Bertha	C. Pelletier	7 - C. Pelletier	7 - C. Pelletier	7 - C. Pelletier	10-1
NEUVIEME COURSE		AMBLE - CONDITIONS		BOURSE: \$3,000	
1 - Autumn Frost	J. Findley	1 - J. Findley	1 - J. Findley	1 - J. Findley	3-1
2 - Turpot Brave	G. Filion	2 - G. Filion	2 - G. Filion	2 - G. Filion	7-2
3 - Meadow Leno	C. St-Jacques	3 - C. St-Jacques	3 - C. St-Jacques	3 - C. St-Jacques	

l'information sportive... l'information sportive... l'information sportive...

Dans la ligue Américaine de baseball

Dick Williams, désigné le gérant de l'année

NEW YORK — Dick Williams, qui a conduit les Red Sox de Boston de la neuvième à la première position, a été nommé hier gérant de l'année dans la Ligue américaine de baseball.

Williams, qui a appris son métier de gérant avec le Toronto, de la Ligue internationale, où il a séjourné durant deux saisons, a été le choix de 324 des 397 journalistes et commentateurs sportifs participant au scrutin annuel de la Presse Associée.



ST-LOUIS -- Bob Gibson, le lanceur-terreur des Cardinals de St-Louis qui a terrassé par trois fois les Red Sox de Boston en série mondiale, examine ici "l'estomac" de sa nouvelle Corvette qui lui fut offerte après qu'il eut été désigné le joueur par excellence de cette série. (Téléphoto AP)

Eddie Stanky, des White Sox de Chicago, a pris le deuxième rang, avec 35 votes, suivi de Bill Rigney, des Angels de la Californie, avec 5. Mayo Smith, gérant des Tigers de Détroit, a reçu neuf votes et Cal Ermer, des Twins de Minnesota, huit.

Williams, natif de Saint Louis, a remplacé Billy Herman qui n'avait pu faire mieux que de conduire Boston à la neuvième position, pour une deuxième saison d'affilée. Le nouvel élu, âgé de 38 ans, a réussi l'exploit de participer à la Série Mondiale lorsque ses protégés ont triomphé des Twins à deux reprises lors des deux derniers matches de la saison régulière.

Les responsables

Le puissant frappeur Carl Yastrzemski et l'as lanceur Jim Lonborg ont porté le plus gros du fardeau, la saison durant, tandis que Williams savait tirer profit des jeunes joueurs qu'il avait aidé à développer durant son séjour à Toronto.

Ceux-ci sont le premier but George Scott, qui a terminé la saison régulière avec une moyenne au bâton supérieure à .300; le voltigeur Reggie Smith, frappeur ambidextre, le deuxième but Mike Andrews, excellente mitaine; le troisième but Joe Foy, qui a très bien fait durant la Série Mondiale et les receveurs Russ Gibson et Mike Ryan, qui ont bien secondé le vétéran Elston Howard.

Les Red Sox occupaient le cinquième rang, à la mi-juillet, mais détenaient la première position, le 26 août, grâce à une fiche impressionnante de 31 victoires en 48 parties.

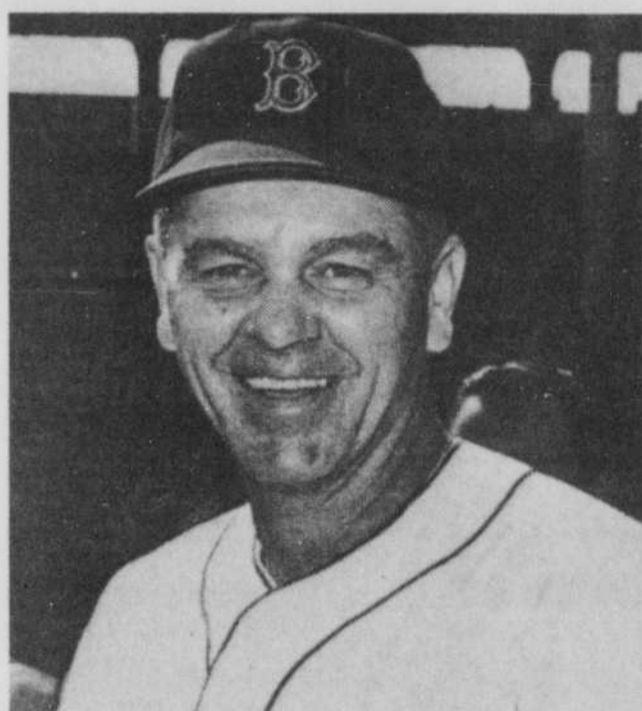
Durant le dernier mois de la saison régulière, les Red Sox ont dû livrer une bataille de tous les instants contre les Twins, les Tigers et les White Sox.

Contraste

Avec Williams, qui a joué à toutes les positions sauf celles de lanceur et de receveur pour six équipes des majeurs, à partir de 1951, les champions de la Ligue américaine ont terminé la saison régulière avec une fiche de 92-70, soit 20 victoires de plus qu'en 1966, alors qu'ils avaient terminé à seulement 1-2 partie des Yankees de New York, installés dans la cave du classement.

Pour sa part, Stanky a conduit des White Sox à une quatrième place, à deux parties derrière Détroit et Minnesota, tandis que les Angels de Rigney ont fourni un effort suprême dans les dernières semaines de la saison pour terminer au cinquième, à seulement 71-2 parties des meneurs.

Dans l'autre ligue, le gérant Red Schoendienst, des Cardinals de Saint Louis, champions du monde à l'issue de leur victoire dans la Série Mondiale, a été désigné gérant de l'année, dans la Nationale, la semaine dernière.



BOSTON -- Dick Williams, des Red Sox de Boston a été choisi le gérant de l'année dans la ligue américaine de baseball, hier, par les rédacteurs sportifs des États-Unis. Williams a conduit les Red Sox de la neuvième place, l'an dernier, à la série mondiale cette année. (Téléphoto AP)

feu vert

Jean-Paul Cofsky

Je connais des gardiens de but qui vont trouver l'hiver long et pénible dans la ligue Nationale de hockey cette année. Car une nouvelle menace pèse sur eux: la foudre!

Et cette foudre s'appelle Yvan-le-terrible-Cournoyer. Je ne conseillerais pas aux gardiens de buts de prononcer ce nom sur un ton moqueur, "because" la "shot" qu'il décoche, comme dirait le p'tit gars du coin, c'est pas d'santé! et avec ça, toujours sur la cible.

Le seul moyen d'éviter les trous de balle, ou plutôt les trous de rondelles dans la peau, pour eux, réside dans la fuite. Or un gardien de but qui fuit, c'est pas un atout; et comme les gardiens de but de la ligue Nationale sont reconnus pour leur courage, faut s'attendre à en voir quelques-uns récolter l'aurole du martyr en lui faisant face d'un bout à l'autre de l'extra long calendrier des joutes de cette année.

En plus d'un masque, les gardiens de but devraient s'assurer d'un contrat d'assurance-santé sans pareil.

Yvan Cournoyer qui, ne jouant que lors des jeux de puissance du Canadien l'an dernier, a trouvé moyen de compter vingt-cinq buts, connaît un début de saison fulgurant.

Il est actuellement en tête du classement des compteurs avec une fiche de 3 buts et 4 assistances pour un total de 7 points. Cournoyer joue en compagnie du maître Jean Béliveau qui lui fournit des passes sur la palette de sa mitrailleuse, et de John Ferguson qui va canonner l'adversaire dans les coins de la patinoire.

C'est sûrement la meilleure inspiration qu'a eue Toe Blake depuis longtemps. Si ce trio reste intact au cours de la saison, la vie des gardiens de buts aura été un long calvaire en 67-68. Pitié pour ces hommes seuls!

On a dit à l'arrivée de Bill Hicke avec le Canadien il y a quelques années que son style s'apparentait à celui du célèbre Rocket Richard; c'était prématuré et surtout quelque peu (beaucoup) osé avec Cournoyer, ce n'est pas encore tout à fait vrai mais c'est au moins une copie ressemblante.

COURNOYER PEUT-IL DEMEURER AU 1er RANG DES COMPTEURS?

Depuis les deux dernières saisons, certains amateurs de hockey voyaient d'un oeil critique le fait qu'Yvan Cournoyer, des Canadiens, soit relégué au rang de spécialiste du jeu de puissance la plus grande partie du temps. Cependant, cette saison, le petit ailier droit au lancer de gauche occupe une place régulière sur une ligne avec Jean Béliveau au centre.

Les gens qui souhaitent un poste régulier pour Cournoyer ont un argument de poids en leur faveur avec la publication aujourd'hui par la Ligue

nationale de hockey de la première série de statistiques.

En effet, en ce qui concerne le pointage individuel, Cournoyer vient en tête de liste dans les divisions Est et Ouest, avec sept points en trois parties. Il a compté trois buts et fourni quatre assistances jusqu'à maintenant.

Il dépasse d'un point le champion Bobby Hull, des Black Hawks de Chicago. Hull, reconnu comme le plus grand ailier gauche de tous les temps à son crédit trois buts et trois assistances.

Sept joueurs sont en liste pour la troisième place, y compris quatre membres des Seals de la Californie; ce sont le joueur de défense Kent Douglas et les joueurs d'avant Billy Harris, Gerry Ehman et Bill Hicke.

Jean Béliveau

Parmi ceux qui comptent cinq points à leur crédit, il y a Jean Béliveau, qui a compté le 400e but de sa carrière au cours de la partie d'ouverture, contre Pittsburgh, ainsi que les joueurs du Boston, John McKenzie et Fred Stanfield.

L'ancien joueur des Hawks, Phil Esposito, cédé aux Bruins de Boston au cours de l'été, est devenu le premier joueur à compter trois buts ou plus dans une partie, cette saison, lorsqu'il a compté quatre points contre Montréal, à Boston, dimanche. Stanfield, qui a quitté Chicago pour Boston avec Esposito, mène pour les assistances avec cinq.

Hodge brille

Le petit Charlie Hodge, que les Canadiens ont cédé aux Seals en juin dernier, a été le premier gardien de but dans l'une ou l'autre de ces divisions à enregistrer un blanchissage et même avec une moyenne de .50.

LIGUE NATIONALE	
Division de l'Est	
	G P N PP PC Pt
Montréal	2 1 0 10 9 4
Toronto	2 0 0 10 4 4
Boston	1 0 1 10 6 3
Détroit	1 1 1 9 12 3
New York	1 1 0 8 6 2
Chicago	0 3 0 7 16 0

Division de l'Ouest	
	G P N PP PC Pt
Californie	2 0 0 11 1 4
Los Angel.	2 0 0 9 5 4
St-Louis	1 1 1 7 7 3
Pittsburgh	1 2 0 6 7 2
Minnesota	0 2 1 5 13 1
Philadelph.	0 2 0 3 9 0

Compteurs de la LNH	
Section Est	
	B A Pts
Cournoyer	Can. 3 4 7
B.Hull	Chic. 3 3 6
Béliveau	Can. 3 2 5
McKenzie	Boston 2 3 5
Stanfield	Boston 0 5 5
Esposito	Boston 4 0 4
Williams	Boston 2 2 4
Ratelle	N.Y. 2 2 4
Conacher	Tor. 2 2 4
Mahovich	Tor. 1 3 4
Bucyk	Boston 1 3 4
Nesterenko	Chic. 0 4 4
Ullman	Dét. 3 0 3
Prentice	Dét. 3 0 3
Carleton	Tor. 2 1 3
Howe	Dét. 2 1 3
Goyette	N.Y. 1 2 3
Young	Dét. 1 2 3
Nevin	N.Y. 0 3 3
Marshall	N.Y. 2 0 2
Keon	Tor. 2 0 2
Wharram	Chic. 2 0 2
G.Tremblay	Can. 2 0 2
Neilson	N.Y. 1 1 2
Fleming	N.Y. 1 1 2
Ellis	Tor. 1 1 2
Oliver	Tor. 1 1 2

Section Ouest	
	B A Pts
Douglas	Cal. 2 3 5
B. Harris	Cal. 2 3 5
Ehman	Cal. 2 3 5
Hicke	Cal. 2 3 5
Keenan	St-Louis 3 0 3
Irvine	L.A. 2 1 3
Kilrea	L.A. 2 1 3
Bathgate	Pit. 2 1 3
Cahan	Cal. 1 2 3
L. Macdonald	L.A. 1 2 3
B. Smith	L.A. 0 3 3
Labossière	L.A. 2 0 2
Sutherland	PH. 2 0 2
Stratton	Pit. 2 0 2
Balon	Min. 2 0 2
R. Harris	Cal. 1 1 2
Hughes	L.A. 1 1 2
Wall	L.A. 1 1 2
McDonald	Pit. 1 1 2
Roberts	St-Louis 1 1 2
Shock	St-Louis 0 2 2
Rochefort	PH. 0 2 2
Melnik	St-Louis 0 2 2
McMahon	Min. 0 2 2
Connelly	Min. 0 2 2
Boudrias	Min. 0 2 2
Ubricaco	PH. 0 2 2
Price	Pit. 0 2 2
Charlebois	Min. 1 0 1
Szura	Cal. 1 0 1
Hoekstra	PH. 1 0 1

HENRI MAIRE

Arrosé de bon vin repas devient festin

POTS BEAUJOLAIS (1833) 7/8 bouteille \$2.30

VIN FOU Blanc brut (1964) la bouteille \$4.70

ARBOIS Rosé (1967) la bouteille \$2.75

PRODUIT DE FRANCE
Office Général des Grandes Marques, limitée

Rendement des gardiens dans la ligue Nationale

Equi.	P.j.	Mi.	P.c.	Blanc.	Moy.
Charlie Hodge	Cal.	2	120	1	0.50
Johnny Bower	Tor.	2	120	4	2.00
Hank Bassen	Pit.	3	180	7	0.23
Seth Martin	St.L.	3	180	7	0.23
W. Rutledge	L.A.	2	120	5	0.25
R. Vachon	MTL.	3	180	9	0.30
Ed Giacomin	N.Y.	2	120	6	0.30
G. Cheevers	Bos.	2	120	6	0.30
G. Gardner	DET.	3	127	6	0.28
R. Crozier	DET.	2	53	6	0.67
Wings Totals	-	3	180	12	0.40
G. Bauman	MINN.	2	108	6	0.33
C. Maniogo	MINN.	2	72	7	0.58
Min. Totals	-	3	180	13	0.43
Doug Favell	PHIL.	1	60	3	0.30
Filet Désert f.	-	1	60	5	0.50
B. Parent	PHIL.	2	120	9	0.45
PHIL Totals	-	3	180	15	0.50
Dave Dryden	CHI.	3	180	15	0.50
Filet Désert	-	1	60	16	0.53
Chi. Totals	-	3	180	16	0.53

HOCKEY

Asnjard'hui
Ligue Nationale
Montréal à New York
Détroit à Toronto
Boston à Chicago
Philadelphie à St-Louis
Minnesota à Pittsburgh
Los Angeles à Californie

Ligue Américaine
Rochester à Hershey

Classements

LIGUE AMERICAINE
Division de l'Est

	G P N PP PC Pt
Springfield	2 1 0 15 8 4
Hershey	1 0 0 8 1 2
Providence	1 2 0 11 17 2
Baltimore	1 2 0 1 7 0

Division de l'Ouest

	G P N PP PC Pt
Rochester	2 0 0 10 5 4
Cleveland	2 0 0 6 3 4
Buffalo	1 2 0 10 14 2
Québec	0 2 0 3 9 0

LIGUE PROVINCIALE SENIOR

Equipes	Pj	G	P	N	PP	PC	Pt
Drummondville	3	2	1	0	15	13	4
Victoriaville	3	2	1	0	10	7	4
Hull	4	2	2	0	18	13	4
Sherbrooke	4	1	3	0	16	18	2
St-Hyacinthe	4	1	0	11	25	2	
Gatineau	2	1	1	0	6	11	2

Les Kings causent la surprise de la première semaine

Les Kings de Los Angeles, qu'on avait à peu près ignorés comme valeur à la suite du grand repêchage de juin dernier doivent "rire dans leur barbe" par le temps qui court puisqu'ils partagent les honneurs de la 1ère place dans la division Ouest de la ligue Nationale de Hockey avec les Seals de la Californie.

On avait dit que le choix des Kings au repêchage avait été médiocre mais les propriétaires de l'équipe ne s'en firent pas pour autant. Il est vrai que les Los Angeles n'ont joué que deux joutes mais ils les ont gagnées toutes deux. Les Seals ont fait de même et leur gardien, Charlie Hodge, est devenu le premier gardien de la LNH à réussir un blanchissage cette saison.

Dans la division Est, les Leafs de Toronto ont tout bonnement continué leur merveilleux travail de la fin de saison de l'an dernier quand ils ont

remporté deux victoires sur les Black Hawks de Chicago qu'ils avaient éliminés en semi-finale des Séries pour la coupe Stanley. Ces deux victoires de la fin de semaine ont permis aux Leafs de s'installer en première place avec les Canadiens. Les deux clubs ont chacun quatre points, mais les Canadiens ont joué trois parties, soit une de plus que Toronto.

3,000 jeunes protestent à Pte-aux-Trembles

Quelque 3,000 enfants de Pointe-aux-Trembles appuyés par leurs parents ont effectué une marche dans les rues de la ville en fin d'après-midi hier. Cette manifestation avait pour but de protester contre l'attitude de trois échevins de cette ville qui ont refusé de voter au service de la récréation, la location de l'aréna Roussin. Ils ont aussi refusé d'apporter leur appui au projet de construction d'un aréna pour les jeunes.

Le défilé fut mis en branle à 6 heures p.m. au parc St-Jean-Baptiste à l'intersection des rues Dorchester et St-Jean-Baptiste.

Cette démonstration de solidarité chez les jeunes était dirigée par l'association du hockey mineur de Pointe-aux-Trembles.

Parker MacDonald avec Memphis

MEMPHIS, Tenn. — Les South Stars de Memphis, de la Ligue Centrale de hockey, ont acheté Parker MacDonald, vétéran de neuf années de la Ligue Nationale de hockey et originaire de Sydney, Nouvelle-Ecosse.

MacDonald a évolué dans la LNH avec Toronto, New York et Détroit. Un centre, sa meilleure saison a été celle de 1962-63, alors qu'il a compté 33 buts et 28 assistances pour Détroit.



Ce soir à 20 heures

Film de présentation de la série

D'IBERVILLE

(Albert Millaire)

Héros national, d'Iberville fut à la fois marin, soldat, découvreur et fondateur.

La série d'Iberville (39 émissions en couleur) commencera ce soir à 20 heures. C'est une co-production Canada-France-Suisse-Belgique.

regardez bien regardez le



Brandt: Paris n'a pas une attitude négative devant la candidature de l'Angleterre

PARIS (AFP) — Le gouvernement français n'a pas une attitude négative de principe sur l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun: tel est le sentiment recueilli par M. Willy Brandt au cours de ses entretiens, hier et lundi, avec M. Maurice Couve de Murville, ministre français des affaires étrangères.

Le ministre fédéral allemand a brièvement résumé ses entretiens avec son homologue français au cours d'une conférence de presse, entretiens qui ont porté, a-t-il dit, sur les relations Est-Ouest, l'Europe, l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun, l'Euratom, l'OTAN et la situation dans le Proche-Orient.

1. L'Europe et l'adhésion de la Grande-Bretagne au Marché commun: Les deux ministres ont exposé leurs points de vue. De ses conversations avec M. Couve de Murville, M. Brandt n'a pas gardé l'im-

pression que la France prend "par principe" une position négative au sujet de l'adhésion de la Grande-Bretagne aux communautés européennes, mais les Français souhaitent que cette question soit préalablement débattue entre les Six.

Il est possible, ajoute-t-on que M. Brandt propose, au cours de la réunion de Luxembourg, les 23 et 24 octobre, la convocation avant la fin de l'année de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement qui avait été prévue lors de la conférence de Rome au printemps dernier.

2. Relations Est-Ouest: les deux ministres ont discuté des différents aspects de ce problème — y compris des questions pan-allemandes et de Berlin. Ils ont abordé des détails pratiques tels que l'installation d'une délégation commerciale allemande à Prague. Dans ce contexte, M. Brandt a remercié son homologue fran-

çais de son discours à l'ONU concernant l'Europe et la "juste place" qu'il a accordée dans ce discours à la question allemande.

3. Non-dissémination des armes nucléaires: M. Brandt a suggéré que la commission économique européenne fasse son rapport sur la comptabilité des obligations des signataires du traité de non-prolifération, notamment en ce qui concerne le contrôle, avec les dispositions du traité de l'Euratom.

4. OTAN: Français et Allemands ont décidé de demeurer en contact pour échanger leurs vues sur les rapports des sous-commissions issues de la proposition Harmel, concernant les tâches futures de l'Alliance atlantique.

Enfin M. Brandt a précisé que le problème de la ligne Oder-Neisse n'avait pas été abordé au cours de ses entretiens à Paris.

Washington se félicite de l'accroissement des effectifs australiens et néo-zélandais au Vietnam

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche s'est déclarée très satisfaite, hier, de la décision de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande d'accroître leurs effectifs respectifs au Sud-Vietnam.

Le porte-parole du président, M. George Christian, a toutefois refusé de dire si les Etats-Unis s'attendent à ce que le mouvement soit suivi par leurs autres alliés engagés dans le conflit, et s'est borné à déclarer que toute décision dans ce domaine relève uniquement des gouvernements intéressés.

Le porte-parole de la présidence n'a pas répondu directement non plus à la question de savoir si la décision de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande était liée à la tournée asiatique effectuée au mois de juillet dernier par deux représentants personnels du président Johnson, le général Maxwell Taylor et M. Clark Clifford. Il a affirmé que cette décision faisait suite à une requête du gouvernement sud-vietnamien.

Le gouvernement australien a annoncé lundi son intention d'envoyer 1.700 hommes en renfort au Vietnam, portant ainsi ses effectifs combattants à près de 8.000 hommes. La Nouvelle-Zélande a pour sa part annoncé l'expédition d'un nouveau contingent de 170 hommes qui portera ses effectifs à 520 hommes environ.

Entre-temps, au Sud-Vietnam, cinq fermiers ont été tués et 12 blessés par des unités américaines d'infanterie opérant au nord-ouest de Saigon, indique-t-on de source vietnamienne.

Selon les rapports, le groupe de fermiers a été pris dans les champs sous le feu d'armes automatiques américains près d'un village où de durs combats ont eu lieu récemment.

La nouvelle n'a pas été confirmée de source américaine mais, selon les Vietnamiens, les autorités américaines auraient reconnu la méprise et accepté de dédommager les familles des victimes.

C'est la troisième méprise en deux semaines dans cette province.

NATIONS UNIES — La cessation des bombardements du Nord-Vietnam est la condition préalable absolue à la création d'une atmosphère favorable à la négociation d'une solution de la guerre du Vietnam, a déclaré hier à un groupe de journalistes qu'il avait invités à déjeuner, le président de l'Assemblée générale, M. Cornéliu Manescu, ministre des affaires étrangères de Roumanie.

Tant que la guerre sera poursuivie et tant que ces bombardements iront en s'intensifiant, la volonté de résistance et de lutte du peuple vietnamien ira en s'accroissant, a ajouté M. Manescu. Quant à la solution du problème vietnamien proprement dit, le président de l'Assemblée générale estime qu'elle réside, selon les accords de Genève de 1954, dans le libre choix par le peuple vietnamien de son avenir et de son statut politique quels qu'ils soient. "C'est précisément ce choix qui, sous divers prétextes, est empêché à l'heure actuelle" a précisé M. Manescu.

M. Cornéliu Manescu a indiqué par ailleurs qu'il procédait à de nombreuses consultations et avait notamment longuement conféré avec le secrétaire général U Thant sur les possibilités de mettre au point une formule de solution équilibrée et mutuellement acceptable du conflit israélo-arabe, "problème numéro un des Nations unies". La suspension actuelle des séances plénières de l'Assemblée devrait être mise à profit pour la recherche d'une telle formule, quelle que soit sa forme.

Léger optimisme au Caire sur un règlement de la crise du MO

LE CAIRE (AFP) — Dans les milieux officiels égyptiens on manifeste un optimisme mesuré quant aux possibilités d'une solution pacifique de la crise au Moyen-Orient: on estime en effet que la situation commence à évoluer favorablement aux Nations unies: d'une part, dit-on, les grandes puissances, y compris les Etats-Unis, prennent conscience de la menace que représente la prolongation du statu quo. De l'autre, nombre de pays admettent l'impossibilité de négociations directes entre Israéliens et Arabes.

A ce propos, on souligne avec satisfaction le changement d'attitude de la Grande-Bretagne et l'on pense au Caire que les relations diplomatiques entre les deux pays vont être rapidement établies.

Il semble que l'Egypte soit décidée à profiter de la situation présente pour entrer dans le vif du sujet, c'est-à-dire aborder le fond du problème et notamment la question des réfugiés. En effet, pour les responsables égyptiens — et c'est sans doute le fait nouveau de ces derniers jours — le retour au statu quo d'avant le 5 juin n'est plus suffisant. "Renoncer à l'état de guer-

re, déclarent certains responsables, ne signifie rien si les causes d'un conflit éventuel ne sont pas éliminées... Aujourd'hui, Israël occupe une partie des pays arabes et notamment les crêtes syriennes, et l'action des commandos palestiniens, loin d'avoir cessé, a pris de l'ampleur, uniquement parce que loin de régler le problème palestinien et celui des réfugiés, la "guerre des Six jours" a compliqué le problème et multiplié le nombre des réfugiés.

De même, ajoute-t-on, accepter purement et simplement une déclaration de non-belligérance revient à nous forcer à accepter le passage des bateaux israéliens dans le canal de Suez sans que soient réglés les problèmes de fond".

Ouverture partielle du canal?

LONDRES (AFP) — La Grande-Bretagne souhaiterait que le canal de Suez soit partiellement débloqué afin de permettre aux quatre navires britanniques, bloqués dans le Lac Amer depuis le 5 juin, d'en sortir par Suez, déclare-t-on à Whitehall. On ne confirme ni ne dément toutefois l'informa-

tion selon laquelle une proposition officielle à ce sujet aurait été faite par Sir Harold Beeley, l'émissaire du Foreign Office, au cours des entretiens qu'il a eus au Caire.

La réouverture rapide et complète de cette voie d'eau internationale reste d'ailleurs l'un des objectifs de la Grande-Bretagne, souligne-t-on à Whitehall. Toute formule, même limitée, qui aboutirait à ce résultat, serait favorablement accueillie. On estime toutefois que le projet comportant le déblocage du canal en échange du retrait des troupes israéliennes à une certaine distance de sa rive orientale manque de réalisme — puisqu'il est jugé inacceptable tant par les Israéliens que par les Arabes. Aussi, pense-t-on que le problème de la réouverture du canal devrait faire partie d'un règlement d'ensemble du conflit israélo-arabe, au sein de l'ONU et avec l'aide d'un représentant spécial du secrétaire général de cette organisation. C'est une telle "solution équilibrée" que préconise la Grande-Bretagne, dont la diplomatie s'emploie pour qu'elle soit discutée et éventuellement approuvée par le conseil de sécurité.

Fin du procès des assassins des 3 militants des droits civiques

MERIDIAN (Mississippi) — (AFP) — Le procès des 18 personnes soupçonnées d'avoir assassiné en 1964 au Mississippi trois jeunes militants des droits civiques, entamé il y a 9 jours à Meridian, touche à sa fin. La défense vient hier après-midi de conclure sa plaidoirie après avoir fait appeler 114 témoins. L'affaire sera donc portée devant le jury, composé entièrement de Blancs, demain matin au plus tard.

La défense avait demandé que le procès soit annulé pour vice de forme et que chaque accusé ait droit à un procès séparé. Le juge a rejeté cette motion déclarant qu'il était impossible de juger séparément des hommes accusés de conspiration. Les 18 inculpés ne sont en effet accusés de meurtre mais d'avoir

"conspiré pour priver les trois militants de leurs droits constitutionnels". La justice du Mississippi ayant refusé d'entamer toute action contre les 18 accusés, la justice fédérale dut recourir à cette technicité pour pouvoir se saisir de l'affaire.

Les accusés parmi lesquels figurent le shérif du comté où eut lieu le meurtre, Lawrence Rainey, son adjoint, Cecil Price, et le sorcier impérial des chevaliers blancs du Ku Klux Klan, Sam Bowers, sont soupçonnés d'avoir assassiné, trois militants des droits civiques, deux Blancs, Michael Schwerner et Andrew Goodman, et un Noir, James Chaney, disparus le 21 juin 1964 après avoir été arrêtés par Cecil Price pour excès de vitesse puis relâchés. Leurs corps criblés de bal-

les avaient été découverts dans une carrière de sable deux mois après leur mort après de longues recherches effectuées par les autorités fédérales et qui n'aboutirent qu'après une dénonciation anonyme.

Armes nucléaires orbitales russes?

WASHINGTON — Les milieux autorisés américains accueillent avec le plus grand scepticisme l'information diffusée par un grand journal new-yorkais au sujet d'une mise au point possible, en URSS, de plates-formes orbitales d'où seraient larguées des armes nucléaires.

Ce serait là un procédé complexe et onéreux de lancement de projectiles de destruction massive, ajoute-t-on de même source. Les Etats-Unis, pour leur part, respectent scrupuleusement le traité récemment signé de délimitation de l'espace, soulignent les milieux officiels américains, et il y a tout lieu de penser qu'il en est de même en Russie soviétique.

La nouvelle ébruitée par le quotidien en question précisait qu'il était possible que Moscou ait commencé de mettre au point une technique, en quelque sorte cosmique, de lancement de projectiles nucléaires à l'aide de neuf satellites lancés au cours des 13 derniers mois; ces véhicules par surcroît auraient regagné la terre avant la fin de leur première orbite.

Assaut conjugué russo-américain contre Vénus

PARIS — La planète Vénus livrera-t-elle enfin son secret au double assaut des sondes spatiales soviétique et américaine qui l'atteindront respectivement aujourd'hui et demain? L'événement, a dit Sir Bernard Lovell, directeur de l'observatoire de Jodrell Bank, "est d'un intérêt capital pour la science mondiale". En effet, si Vénus est la plus proche des planètes, elle est aussi l'une des plus mal connues.

La sonde soviétique "Venus-4" d'un poids de 1.106 kg, a été lancée le 12 juin 1967. Elle a pour mission de réunir des données "sur les propriétés physiques" de la planète, a dit le président de l'Académie des sciences de l'URSS, dans un télégramme à Sir Bernard, le priant de se mettre à l'écoute de la sonde soviétique. On ignore encore si les Soviétiques tenteront un atterrissage éphémère.

La sonde américaine, "Mariner-V", lancée deux jours plus tard, pèse 245 kg. Elle doit passer à 4.000 km de la planète et réunir diverses données, notamment sur la composition de l'atmosphère vénusienne.

En décembre 1962, "Mariner 2" passant à 32.000 km de Vénus, avait évalué la température à la surface de la planète à 400 degrés centigrades, ce qui avait été contesté par certains savants. "Mariner V" doit, notamment, fournir des précisions sur ce point et sur la nature de l'étrange atmosphère de notre voisine.

Trois sites possibles d'atterrissage sur la lune

WASHINGTON — La NASA projette de limiter — au début de l'an prochain — à trois ou quatre seulement le nombre de sites possibles d'atterrissage de ses pilotes spatiaux.

C'est grâce au succès total du programme "Orbiter" que l'agence spatiale se prépare à réduire de moitié, ou moins, le nombre des régions de la lune où, dans deux ou trois ans, pourraient se poser les astronautes "Apollo". Celles-ci sont actuellement au nombre de huit, a précisé le général Samuel Phillips, directeur du programme "Apollo" au cours d'une conférence de presse à la NASA. Le général Phillips qui a rappelé que tous les sites de débarquement possible des futurs conquérants américains de la lune se trouvent dans la région équatoriale de la face visible de la lune, en-trevoit d'ores et déjà trois régions possibles: La Mer de tranquillité, à l'est, La Mer centrale, La Mer des tempêtes, à l'ouest. Chacun de ces sites sera vraisemblablement retenu dans les plans des pilotes "Apollo", a poursuivi le général Phillips.



Photo: Jean-Louis Frund

Aujourd'hui... c'est l'électricité

Le releveur de compteurs

Silhouette familière, le releveur de compteurs est appelé à vous visiter périodiquement. Affable et empressé, il se fera toujours un plaisir de vous dire où vous pouvez obtenir un renseignement sur le service aux abonnés.



Hydro-Québec

VENTE
semi-
ANNUELLE
JEUDI - VENDREDI - SAMEDI
19-20-21 OCTOBRE

TROIS JOURS D'ÉCONOMIES FORMIDABLES!

Une vente du tonnerre... une vente extraordinaire... une vente qui ne se produit que deux fois l'an. Des aubaines à profusion dans tous les rayons du magasin! 3 jours d'économies, 3 jours de désirs réalisés grâce aux bas prix de cette "Vente Semi-Annuelle" DUPUIS. Des milliers de personnes attendent avec impatience cette grande vente... faites comme eux, profitez-en au maximum!

Oui, des centaines et des centaines de spéciaux... particulièrement préparés pour vous... vous attendent à tous les rayons du magasin. Hâtez-vous, venez tôt et dites-le à vos amis! Dupuis a prix rendez-vous avec tous... n'oubliez pas! Stationnement facile. Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. • Consultez les annonces Dupuis et venez ou composez : 842-6711.

DUPUIS
Le grand magasin canadien à l'accent français
DUPUIS 865 est. rue Ste-Catherine, Montréal

Café-Thé
Confiserie
ADOPTEZ LES PRODUITS
DÉSY
RECONNUS LES MEILLEURS
J.-A. DÉSY L^{ts}
MONTRÉAL